
Ville de Saint-Hubert



Programme Communal de Développement Rural

- Prolongation -

Octobre 2017



TABLE DES MATIERES

BILAN DE L'OPERATION EN COURS 2012-2017	2
CHRONOLOGIE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOSSIER DE PROLONGATION	25
DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ACTUALISE.....	30
STRATEGIE ACTUALISEE	107
FICHES PROJETS.....	138
TABLEAU RECAPITULATIF DES PROJETS.....	202
ANNEXES.....	203

BILAN DE L'OPERATION EN COURS

2012-2017

Le bilan de l'opération en cours a été élaboré au départ de divers documents propres au PCDR de Saint-Hubert (rapports de réunions, textes de conventions, articles), discuté et précisé avec l'équipe d'accompagnement, le Collège communal et la Commission locale de Développement rural.

Sommaire

Le Programme	3
1. Confection et approbation	3
2. Objectifs de développement	3
3. Projets et actions.....	5
L'exécution du Programme	6
1. Le travail de la Commission Locale de Développement Rural.....	6
2. Les réalisations	10
a. Réalisations liées aux objectifs	10
b. Le réalisé du PCDR	12
c. Focus sur les Actions & Projets réalisés	13
d. Focus sur les projets abandonné / ajourné.....	15
L'analyse et les recommandations	17
1. À propos de la conduite de l'ODR	17
2. À propos du Programme	17
3. À propos de la réalisation du Programme	19
4. À propos de la Participation	20
5. À propos de la Communication.....	20
Les indicateurs initiaux.....	22
En synthèse	24

Le Programme

1. Confection et approbation

Voici les étapes et dates essentielles de la confection du PCDR :

- du 12/02/2008 au 28/05/2008 : cycle d'information et de consultation de la population (12 réunions) ;
- du 30/09/2008 au 15/09/2010 : cycle CLDR (9 réunions de groupes de travail et 16 réunions de CLDR) ;
- 25/10/2010 : approbation du PCDR par le Conseil communal ;
- 09/11/2011 : présentation du PCDR à la Commission régionale d'aménagement du territoire ;
- 19/04/2012 : approbation du PCDR par le Gouvernement wallon pour une durée de cinq ans ;
- 14/06/2012 : notification de l'avis du GW à la Commune.

2. Objectifs de développement

Voici l'énoncé du défi, des six objectifs poursuivis par le PCDR, et, pour chacun de ceux-ci, des indicateurs retenus.

Défi :

- Faire du PCDR et de la CLDR le moteur, l'initiateur et le fédérateur nécessaire à la concrétisation des projets et actions de développement sur la commune pour dynamiser l'ensemble des secteurs d'activité.

Objectifs :

1. Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) ;

Indicateurs :

- *Logements publics disponibles : augmentation du nombre de logements publics de 20 unités à l'horizon 2020 ;*
- *Couverture par le réseau de voies lentes : création d'au moins une liaison lente entre chaque village à l'horizon 2020.*

2. Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité ;

Indicateurs :

- *Niveau de services offerts à la population : création de 6 nouveaux services ou infrastructures à l'horizon 2020 ;*
- *Activités organisées par les différentes associations : création de 12 nouvelles activités annuelles à l'horizon 2020.*

3. Créer par un esprit d'entreprise, les conditions favorables au développement de l'emploi et de l'activité touristique ;

Indicateurs :

- *Emplois salariés sur la commune : augmentation du nombre d'emplois salariés de 100 unités à l'horizon 2020 ;*
- *Emplois dans le secteur touristique : augmentation du nombre d'emplois dans le secteur touristique de 25 unités à l'horizon 2020.*

4. Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce ;

Indicateurs :

- *Emplois dans le secteur commercial : augmentation du nombre d'emplois dans le secteur commercial de 15 unités à l'horizon 2020 ;*
- *Fréquentation du centre-ville : bonne fréquentation régulière visuelle du centre-ville.*

5. Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature ;

Indicateurs :

- *Cœurs villageois aménagés : aménagement valorisant le patrimoine bâti par village à l'horizon 2020 ;*
- *Sensibilité environnementale des acteurs locaux : organisation de 10 actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine à l'horizon 2020.*

6. Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre image et réalité.

Indicateurs :

- *Outils de gestion du développement territorial : application et mise en œuvre de deux outils dans les 5 prochaines années ;*
- *Renforcement de la centralité : atteindre au moins 75 % des permis pour des nouvelles habitations jugés comme renforçant la centralité selon le SDER.*

3. Projets et actions

Voici le tableau des projets et actions des lots 1 et 2 du PCDR approuvé par le GW :

PCDR de Saint-Hubert - actions et projets des lots 1 et 2		
Lot 1	Action prioritaire	Projets prioritaires
	Création d'un événement fédérateur autour des associations locales.	Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural.
		Mise en place d'un réseau de voies lentes.
		Arville - Aménagement d'un espace de convivialité.
Lot 2	Actions	Projets
	Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville.	Saint-Hubert - Aménagement d'un site accrobranche.
	Mise en place d'outils et de ressources pour la gestion du territoire (CCATM, Schéma de Structure communal, Conseiller en aménagement du territoire).	Arville - Création de logements intergénérationnels.
		Vesqueville - Création de logements tremplins.
		Awenne - Création d'une maison de village.
		Hatrival et Vesqueville - Création d'un magasin de village et du terroir.
		Commune - Installation de panneaux d'information dans les villages.
		Arville, Hatrival et Vesqueville - Aménagement de maisons de village.
		Saint-Hubert - Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement.

L'exécution du Programme

1. Le travail de la Commission Locale de Développement Rural

Direction et animation

Le PCDR a été élaboré sous la précédente législature, mais mis en œuvre par une nouvelle majorité communale. Il s'agit d'une première Opération de Développement Rural.

Entre la notification de l'avis du Gouvernement wallon à la Commune et la tenue de la 1^{re} réunion de CLDR s'écoulent huit mois pendant lesquels interviennent les élections communales (14/10/2012), la mise en place de la nouvelle majorité, la désignation d'une équipe d'accompagnement.

La CLDR est présidée tout au long de la mise en œuvre du PCDR par une Conseillère communale (majorité), non par le Bourgmestre ou un(e) échevin(e).

Suivant une recommandation de la CRAT, la Commune décide de confier la mission d'animation de la CLDR à une équipe indépendante. L'équipe formée par Sandrine Binet & Thierry Joie, qui avait assuré la mission d'accompagnement du PCDR dans sa phase de confection, est choisie au terme d'un marché public de services.

La Commune confie parallèlement à un membre de son personnel la mission de suivi administratif et financier du PCDR. Trois agents successifs seront en charge de cette fonction.

L'équipe d'animation de la CLDR et les représentants de la Commune – Présidente de la CLDR, Bourgmestre, fonctionnaire responsable – ont tenu ensemble 22 réunions de coordination pour les besoins des différentes phases du processus : préparation et suivi des réunions de CLDR, préparation et suivi des conventions, rencontre des différents auteurs de projets.

Composition

Membres

Globalement, la CLDR qui avait œuvré à la confection du PCDR a été maintenue¹.

Elle compte quarante membres (dont dix issus du Conseil communal).

Quelques modifications mineures sont intervenues en cours de processus. Des appels à renouvellement ont été régulièrement lancés.

Invités

La CLDR a régulièrement invité des personnes extérieures à participer à ses travaux, soit qu'elles aient un intérêt particulier aux dossiers traités (gestionnaires de maisons de village), soit qu'elles aient manifesté spontanément leur envie d'y assister.

Une fois l'Agence de développement local (ADL) mise en place, une des deux chargées de mission a été systématiquement associée aux travaux de la CLDR.

¹ Une modification est intervenue, qui concernait un nombre réduit de membres, dont les représentants du nouveau Conseil élu.

Réunions

Nombre

La CLDR a tenu 24 réunions plénières en quatre ans, dont plusieurs ouvertes à la population (de l'ensemble de la commune ou de villages concernés par la mise en œuvre d'un projet particulier).

La Commission s'est réunie à six reprises la 1^{re} année, à cinq reprises la deuxième année, à quatre reprises les deux années suivantes et à cinq reprises en 2017. Le nombre élevé de réunions en 2013 se justifiait par le démarrage du processus d'une part et l'organisation accaparante de l'événement fédérateur d'autre part.

Localisation

La majorité des réunions s'est tenue à Saint-Hubert même, à la Salle communale des fêtes ou à l'Hôtel de Ville.

Plusieurs réunions ont été convoquées dans des lieux en projet (Maisons de village d'Awenne et Hatrival ; Place d'Arville) ou stratégiques (aérodrome et Maison du Tourisme).

La Commission s'est déplacée une fois sur le terrain pour repérer les chemins concernés par le projet de « Création d'un réseau de voies lentes ».

Objet

La plupart des réunions ont eu pour objet le choix et la préparation des projets à mettre en convention avec la Région wallonne, ainsi que le suivi régulier de l'exécution de ces conventions.

La préparation de l'événement fédérateur (« Fête des associations ») a accaparé la CLDR pendant la première année de mise en œuvre du PCDR.

Elle a consacré un temps plus réduit à :

- évaluer son action ;
- réfléchir à la prolongation du PCDR ;
- s'informer de l'évolution des autres projets et programmes de développement du territoire.

La CLDR a en outre été mobilisée par deux fois pour les besoins de la préparation du projet Leader Nov'Ardenne, les 23/09 et 20/10/2015. Elle a encore été invitée par la CLDR de Libin à assister à l'inauguration d'un projet pluricommunal de plateforme de stockage de bois-énergie, le 06/09/2016.

Mise en œuvre du PCDR Réunions de la CLDR		
Date	Statut	Localisation
2013		
28-02-2013	CLDR – plénière	Saint-Hubert
28-03-2013	CLDR – plénière	Saint-Hubert
23-05-2013	CLDR – plénière	Saint-Hubert
10-09-2013	CLDR – plénière	Saint-Hubert
22-09-2013	CLDR – visite	Itinérante
05-11-2013	CLDR – plénière	Saint-Hubert
04-12-2013	CLDR – plénière	Saint-Hubert

Date	Statut	Localisation
2014		
18-03-2014	CLDR – plénière	Saint-Hubert
30-04-2014	CLDR – plénière	Saint-Hubert
21-05-2014	CLDR – plénière, ouverte aux habitants d’Arville	Arville
20-10-2014	CLDR – plénière	Saint-Hubert
17-12-2014	CLDR – plénière	Saint-Hubert
2015		
24-03-2015	CLDR – plénière	Saint-Hubert
22-04-2015	CLDR – plénière, ouverte à la population	Aérodrome
17-06-2015	CLDR – plénière	Awenne
23-09-2015	Inter-CLDR GAL	Libramont
14-10-2015	CLDR – plénière	Awenne
23-10-2015	Inter-CLDR GAL	Saint-Hubert
2016		
03-03-2016	CLDR – plénière	Saint-Hubert
07-04-2016	CLDR – plénière	Saint-Hubert
28-06-2016	CLDR – plénière	Saint-Hubert
06-09-2016	Visite Plateforme bois énergie	Libin
21-09-2016	CLDR – plénière	Saint-Hubert
2017		
01-02-2017	CLDR – plénière, ouverte aux habitants d’Hatival	Hatival
15-02-2017	CLDR – plénière	Saint-Hubert
07-03-2017	CLDR – plénière	Saint-Hubert
19-06-2017	CLDR – plénière	Saint-Hubert
28-09-2017	CLDR – plénière	Saint-Hubert

Participation

Mise en œuvre du PCDR Participation à la CLDR			
Dates	Présents	Excusés	Total
2013			
28/02/13	70,00%	10,00%	80,00%
28/03/13	65,00%	32,00%	97,00%
23/05/13	67,50%	17,50%	85,00%
10/09/13	35,00%	30,00%	65,00%
05/11/13	47,50%	10,00%	57,50%
04/12/13	57,50%	15,00%	72,50%
Moyenne	57,08%	19,08%	76,17%

Dates	Présents	Excusés	Total
2014			
18/03/14	52,50%	17,50%	70,00%
30/04/14	47,50%	17,50%	65,00%
21/05/14	37,50%	15,00%	52,50%
20/10/14	47,50%	30,00%	77,50%
17/12/14	42,50%	32,50%	75,00%
Moyenne	45,50%	22,50%	68,00%
2015			
24/03/15	27,50%	17,50%	45,00%
22/04/15	60,00%	5,00%	65,00%
17/06/15	37,50%	5,00%	42,50%
14/10/15	25,00%	15,00%	40,00%
Moyenne	37,50%	10,63%	48,13%
2016			
03/03/16	40,00%	30,00%	70,00%
07/04/16	37,50%	17,50%	55,00%
28/06/16	40,00%	27,50%	67,50%
21/09/16	50,00%	20,00%	70,00%
Moyenne	41,88%	23,75%	65,63%
2017			
01/02/17 ²	57,50%	5,00%	62,50%
15/02/17	55,00%	12,50%	77,50%
07/03/17	62,50%	10,00%	72,50%
19/06/17	45,00%	20,00%	65,00%
28/09/17	55,00%	12,50%	67,50%
Moyenne	55,00%	12,00%	67,00%

La participation effective des membres aux travaux de la Commission fut très élevée la première année : en moyenne près de 60% des membres assistèrent physiquement aux réunions. Avec les membres excusés, un taux de participation de plus de 75% est atteint.

La participation diminua l'année suivante (45,5% de participation effective) et s'étiola davantage encore la troisième année (37,5% de participation effective).

Une remobilisation des membres couplée à une plus grande publicité des travaux de la CLDR conduisit à une reprise de vigueur de la participation au cours de la quatrième année.

² À cette réunion prit part une trentaine d'habitants d'Hatrival, non-membres de la CLDR, donc non comptabilisés dans ces statistiques.

Et 2017, pour les besoins de la prolongation du PCDR, la CLDR maintint sa mobilisation retrouvée l'année précédente, malgré la proximité des réunions et leur programme chargé.

La réflexion sur l'avenir de la commune apparaît ainsi avoir eu un effet plus stimulant sur la participation que le travail de suivi d'exécution des conventions. Le dossier de prolongation a été porté et nourri par une CLDR qui avait envie de poursuivre l'aventure du PCDR.

2. Les réalisations

a. Réalisations liées aux objectifs

Objectifs	Projets / actions réalisés ³	Lot du PCDR	Pouvoir subsidiant	Année
1. Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER).	Nouvelle Maison du Tourisme / SI		CGT	2016
	Maison médicale		SPW	2017
	Crèche		SPW	2017
	Ville d'Appui Massif forestier		PWDR	2012
2. Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité.	Place d'Arville	Lot 1	Dév. rural	Convention 2013
	Fête des associations	Lot 1	Commune	2014
	Maison de village d'Awenne	Lot 2	Dév. rural	Convention 2015
	Reconnaissance Maison des Jeunes		FWB	2016
3. Créer par un esprit d'entreprise les conditions favorables au développement de l'emploi et de l'activité touristique.	Reprise de l'aérodrome		SPW	2014
	Création ADL		DGO 6	2015
	Halls relais Idelux		DGO 6	2017
4. Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce.	R.U. : Places du Fays et de la Gendarmerie		SPW	

³ Sont énumérés les projets majeurs portant les objectifs du PCDR, que ces projets fassent ou non partie du PCDR.

	R.U. : Ancienne poste.		privé	
	R.U. : Place de l'abbaye.		SPW	
5. Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.	Mirwart plus beau village de Wallonie			2016
	Parc à gibier et camping communal – gestion privée			
	Création d'un réseau de voies lentes	Lot 1	Dév. rural	Convention 2014
6. Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre image et réalité.	Plan communal de Mobilité			En cours
	ZACC rue des Rogations			RUE 2016
	Lotissements Vesqueville, Arville, Awenne			

D'une manière générale, on constate que :

- de nombreux programmes et projets servent les objectifs de développement inscrits dans le PCDR ;
- plusieurs de ces programmes et projets, importants, n'en sont encore qu'aux prémices de leur mise en œuvre ; il est dès lors impossible d'estimer leur impact sur le développement local, leur contribution à l'atteinte des objectifs ;
- un temps long s'écoule souvent entre la décision de projets et leur réalisation concrète (plus de cinq ans) ;
- de nombreux projets sont multiformes et touchent à différents objectifs, mais d'autres projets semblent flotter entre les objectifs (ex. réseau de voies lentes) ; ce double constat amène à se poser la question de la claire délimitation desdits objectifs, voire de leur redondance partielle, ainsi que de leur cohérence avec certaines initiatives ;
- certains objectifs sont beaucoup plus nettement alimentés en réalisations que d'autres ; apparaissent ainsi les lignes de force majeures de la politique de développement local ; en particulier on notera la concentration des efforts sur le centre-ville de Saint-Hubert.

En ce qui concerne le PCDR en particulier, on constate que :

- le Programme a principalement servi l'objectif 2, par son action prioritaire et trois projets sur quatre entrepris ;

- il a contribué à étendre à l'ensemble du territoire l'effort général de développement engagé ;
- il n'échappe pas au problème d'intervalle long entre décision et réalisation d'un projet, au contraire de son action prioritaire.

b. Le réalisé du PCDR

Actions et projets des lots 1 et 2				
Le réalisé				
Lot 1	Action prioritaire		Projets prioritaires	
	Programme	Réalisé	Programme	Réalisé
	Création d'un événement fédérateur autour des associations locales	Réalisé	Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural	Étudié abandonné
			Mise en place d'un réseau de voies lentes	Sous convention DR
			Arville - Aménagement d'un espace de convivialité	Sous convention DR
Lot 2	Actions		Projets	
	Programme	Réalisé	Programme	Réalisé
	Réalisation d'un plan communal d'aménagement sur le centre-ville	Non réalisé	Saint-Hubert - Aménagement d'un site accrobranche	Étudié ajourné
	Mise en place d'outils et de ressources pour la gestion du territoire	Partiellement réalisé	Arville - Création de logements intergénérationnels	Étudié en attente
			Vesqueville - Création de logements tremplins	
			Awenne - Création d'une maison de village	Sous convention DR
			Hatrival et Vesqueville - Création d'un magasin de village et du terroir	Étudié abandonné
			Commune - Installation de panneaux d'information dans les villages	Étudié abandonné
			Arville, Hatrival et Vesqueville - Aménagement de maisons de village	Reporté en prolongation
			Saint-Hubert - Mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté pour développer le logement	Réalisé

En ce qui concerne le lot 1, il apparaît que l'action prioritaire a été réalisée et deux des trois projets prioritaires programmés sont engagés (convention DR). Le troisième projet prioritaire, le premier dans l'ordre d'exécution du programme, a été abandonné après étude et défaut de financement possible (SAR).

En ce qui concerne le lot 2, il apparaît que les actions programmées s'accomplissent partiellement, sans intervention directe de la CLDR. La 1^{re} des actions envisagées (PCA centre-ville) est, aujourd'hui encore, prématurée, trop de chantiers divers étant engagés (Rénovation urbaine, Plan communal de mobilité, ZACC). Quant aux projets de ce lot, ils ont tous été examinés par la CLDR, qui a décidé de la réalisation de certains et de l'abandon d'autres, après étude approfondie. Les deux projets relatifs au logement sont en attente d'une possibilité de réalisation dans l'espace de la ZACC de Saint-Hubert.

c. Focus sur les Actions & Projets réalisés

Au cours des quatre années effectives de mise en œuvre du PCDR, une action et quatre projets des lots 1 et 2 ont été effectivement engagés : l'action a été réalisée et trois projets font chacun l'objet d'une convention-exécution conclue entre la Commune et la Région wallonne (le 4^e étant conduit sur fonds propres de la Commune).

Description synthétique

- ❖ **Création d'un événement fédérateur autour des associations locales** : cette action prioritaire consista en l'organisation d'une grande manifestation publique dans le centre de Saint-Hubert au cours de laquelle les associations locales eurent chacune l'occasion de présenter leurs activités. Elle fut préparée et conduite par un Comité spécifique, placé sous l'égide de la CLDR, qui se réunit une dizaine de fois et établit un inventaire des associations du territoire. La Commune et NGE apportèrent un soutien à l'organisation de la manifestation, qui se déroula le 10 mai 2014. Malgré une météo quasiment hivernale, l'événement rencontra le succès, au point que les appels se multiplient pour une réédition. Le souci majeur consiste dans le portage de pareille action.
- ❖ **Aménagement d'un espace de convivialité à Arville** : ce projet consiste en l'aménagement de la place du village d'Arville, le plus peuplé de la commune après Saint-Hubert, afin d'en faire un espace de convivialité permettant l'organisation d'activités et de manifestations pour les habitants. Comme cette place constitue en outre l'unique espace central du village et qu'elle ressemble à un terrain vague, son aménagement aura un effet structurant et d'image à l'échelle locale. Approuvé par la population, le projet est entré dans sa phase concrète au printemps 2017.
- ❖ **Mise en place d'un réseau de voies lentes** : ce projet consiste à créer un réseau de liaisons entre les différents villages et le Centre de Saint-Hubert, selon un schéma en « étoile », pour faciliter les déplacements lents, tant des piétons que des cyclistes et cavaliers. Il est composé de 4 tronçons qui permettent de joindre, au départ de la ville, les villages de Vesqueville et Hatrival. Les déplacements usuels comme touristiques seront ainsi encouragés et facilités.
- ❖ **Aménagement d'une Maison de village à Awenne** : ce projet consiste à aménager la maison de village d'Awenne dont l'ancienneté et l'état de délabrement partiel ne permettent plus la tenue d'activités communautaires dans le confort et la sécurité requis. Les travaux envisagés portent sur la rénovation et la modernisation du bâtiment, dont l'enveloppe sera conservée, vu son cachet. Le Comité de gestion de cette salle a été associé étroitement à la définition des fonctions que devra remplir la

maison de village réaménagée. Celle-ci jouera un rôle important dans un village fort éloigné du centre de la commune et touché par le recul démographique.

- ❖ **Elaboration d'un RUE sur la ZACC située entre la Rue des Rogations et la Rue du Mont à Saint-Hubert :** ce projet consiste en la mise en œuvre d'une zone d'aménagement communal concerté (ZACC) sur le centre-ville de Saint-Hubert. Le Rapport urbanistique et environnemental en est aujourd'hui réalisé, qui propose un schéma et des options d'aménagement. L'étape suivante consistera en la réalisation des équipements et des infrastructures (voirie, égouttage...) en vue de mettre en vente des terrains et/ou des logements. Ce projet est d'importance majeure dans une commune touchée par le déclin démographique et confrontée à un manque de logements et terrains effectivement disponibles à la vente.

Données administratives et financières

Intitulé et N° du projet	Lot	Objectifs	Coût total du projet	Pouvoir subsidiant	Stade d'avancement
Création d'un événement fédérateur autour des associations locales <u>1.001</u>	1	4	8.523 €	Ministre de la Ruralité 800 € Province de Luxembourg 750 €	Date de l'événement : 10/05/2014
Aménagement d'un espace de convivialité à Arville <u>1.003</u>	1	2 - 6	396.609,88 € (convention 2013) 147.337,12 € (avenant 2015) Montant total : 443.352,05 €	Région wallonne (Direction du Développement Rural)	Convention-exécution 2013 (23-12/2013) Avenant 2015 à la convention 2013 Auteur de projet désigné le 3/02/2014 Permis d'urbanisme octroyé le 19/06/2015 Attribution du marché de travaux le 4/07/2016 Ordre de commencer fixé au 18/04/2017
Mise en place d'un réseau de voies lentes <u>1.002</u>	1	1 - 2 - 5	1.072.537,04 € (convention 2014) 678.450,97 € (avenant 2017)	Région wallonne (Direction du Développement Rural)	Convention-exécution 2014 (15/12/2014) Auteur de projet désigné le 11/05/2015 Approbation de l'avant-projet par le Ministre (en cours)

Aménagement d'une Maison de village à Awenne <u>2.004</u>	2	2	758.145,69 € (convention 2016)	Région wallonne (Direction du Développement Rural)	Convention –exécution 2016 (11/10/2016) Auteur de projet désigné le 11/05/2015 Approbation de l'avant-projet par la CLDR (15/02/2017)
Elaboration d'un RUE sur la ZACC située entre la Rue des Rogations et la Rue du Mont à Saint-Hubert <u>2.008</u>	2	6	27.830 €	Pas de subvention	Auteur de projet désigné le 25/07/2016 Réunions du comité de suivi : – 27/10/2016 (CA1) – 20/12/2016 (CA2) – 15/02/2017 (CA3) – 19/04/2017 (CA4)

d. Focus sur les projets abandonné / ajourné

❖ Réaffectation de l'ancien abattoir en atelier rural

[Fiche 1.001 – Estimation budgétaire : 1.150.000,00€]

Le projet consistait en la rénovation de l'ancien abattoir, construit en pierres du pays, pour y intégrer le concept d'atelier rural et en réserver les annexes pour le stockage du matériel de diverses associations. Il devait contribuer à répondre au déficit de création d'activité économique sur le territoire. Il s'agissait du projet prioritaire retenu par la CLDR.

Sa mise en œuvre était toutefois suspendue à l'obtention d'une subvention du SAR (taux : 100%) pour la rénovation de l'enveloppe extérieure.

La CLDR et la Commune ont, dès l'approbation du PCDR par le Gouvernement, cherché à mettre en œuvre ce projet. Malheureusement, aucune subvention n'était plus alors allouée par le SAR et la Commune n'avait aucunement les moyens de supporter pareil budget. La CLDR a donc décidé d'activer une autre fiche projet en priorité, tout en maintenant ouverte en permanence la possibilité de lancer l'instruction du projet d'aménagement d'un atelier rural à l'ancien abattoir. Cette possibilité a définitivement été fermée le 03/03/2016, lorsqu'il s'est agi de choisir le projet de la dernière convention activable dans la durée de validité du PCDR.

Malgré des sollicitations régulières de la part de la Commune, aucune subvention SAR ne s'est dégagée au fil des années.

Deux initiatives ont été entreprises en compensation :

- Sur le plan de la stimulation de l'activité économique, la Commune a, à l'instigation de la CLDR, démarché l'Intercommunale Idelux pour qu'elle crée un hall relais sur la zone d'activités économiques qu'elle gère à Saint-Hubert ; cette initiative a finalement porté ses fruits puisque deux halls relais mitoyens, d'une superficie totale de 600m², verront le jour en 2020 ;
- Sur le plan de la réaffectation de l'ancien abattoir, bâtiment d'intérêt patrimonial, la Commune a chargé son ADL de mener une étude quant aux diverses valorisations possibles, en lien avec les besoins locaux et avec identification des subventions accessibles.

❖ **Aménagement d'un site accrobranche**

[Fiche 2.001 – Estimation budgétaire : indéterminée]

Le projet consistait en la création, dans un milieu forestier, d'un parcours ludique de découverte de la forêt basé sur une circulation aérienne sécurisée tissée entre les arbres ou autres éléments verticaux, pour développer les réflexes de grimpe et d'équilibre.

Pour préparer le choix du projet de dernière convention de période de validité du PCDR, il fut demandé au responsable de l'ASBL communale « Sports et culture » de réaliser une étude sur plusieurs parcours accrobranches, portant sur les infrastructures et investissements nécessaires, les modes de gestion, la fréquentation et la rentabilité. Il a pour ce faire visité les installations de Wavre et Walcourt, d'Amnéville/Nancy et Longwy en France. Les résultats de cette étude ont été présentés à la CLDR en date du 03/03/2016. En conclusion, il apparaissait que pareille activité serait intéressante à proposer à Saint-Hubert, mais qu'elle nécessitait un portage privé et réclamerait des investissements réguliers pour demeurer « up-to-date ». Par ailleurs, la Commune a appris d'un contact avec le CGT que celui-ci pourrait financer pareil projet (PWDR).

Par conséquent, la CLDR a considéré que pareil projet sortait du champ de réalisation du PCDR *stricto sensu*, mais elle reste attentive aux opportunités de sa mise en œuvre privée.

L'analyse et les recommandations

1. À propos de la conduite de l'ODR

Aspects positifs

- Avantages d'une Présidence hors du champ du Collège communal : moindre politisation/personnalisation des débats et centrage des discussions exclusivement sur le contenu des projets et actions.
- Valeur ajoutée d'un accompagnement indépendant : crédit et confiance accordés au processus par les membres de la CLDR, professionnalisme de l'animation, libération de la parole, établissement de synergie avec des dynamiques extérieures (GAL).

Aspects négatifs

- Inconvénients d'une Présidence hors du champ du Collège communal : absence d'autorité légitime sur le personnel communal concerné et parfois manque d'informations stratégiques en temps opportun.
- Inconvénient d'un accompagnement indépendant : implication et appropriation incomplètes du processus par la Commune.

Recommandations

- Maintenir le dispositif malgré ses faiblesses, difficiles à contrecarrer, car il a conduit à une réalisation efficace et véritablement participative, avec une parole libre, des projets du PCDR, et fait émerger des questions de fond (étendue du rôle de la CLDR) ;
- Continuer à inviter des personnes nouvelles, les impliquer progressivement, se nourrir de leurs apports.

2. À propos du Programme

Aspects positifs

- Défi :
 - Définit un rôle important dans une commune qui mobilise de nombreux programmes, engage de nombreux projets de développement ;
 - Mission consciencieusement relevée par la CLDR : réunion publique, engagement dans l'élaboration du GAL, prise d'information régulière de l'état et des initiatives des autres programmes de développement.
- Objectifs :
 - Recouvrent les champs d'intervention de nombreux programmes et projets ;
 - Indiquent clairement que le PCDR est une pièce d'un ensemble au service du développement de la commune.
- Actions & Projets :
 - Couverture équilibrée du territoire ;
 - Dimension participative appuyée ;
 - Concentration des efforts sur un objectif phare (cohérence interne).

Aspects négatifs

- Défi :
 - N'exprime pas une ambition forte de développement du territoire ;
 - Relevé par à-coups : alternance de moments forts et de moments d'inertie.

- Objectifs :
 - Partiellement redondants ;
 - Nombreux objectifs *de facto* centrés sur le centre-ville ;
 - Enjeux cruciaux (entre autres démographie et énergie) non explicitement pris en compte ;
 - Base chiffrée de la plupart des Indicateurs absente, partant mesure d'atteinte difficile.
- Actions & Projets :
 - En nombre trop restreint ;
 - Trop attachés à un seul objectif.

Recommandations

Défi :

- Exprimer un défi véritablement lié à une ambition de développement (type « faire de Saint-Hubert... »), non à un moyen ;
- Conserver et réaffirmer avec force l'actuel défi mais en le déplaçant vers le ROI et en lui faisant exprimer le rôle de la CLDR ;
- Y attacher un vrai programme d'action et de représentation, dont une participation active aux projets du GAL.

Objectifs :

- Distinguer les objectifs généraux (propres au développement de Saint-Hubert) et objectifs particuliers (propres au PCDR dans la dynamique de développement global du territoire) ;
- Être plus précis dans leur expression et envisager plus clairement leur public-cible (touristes, entrepreneurs, catégories d'habitants) ;
- Les rassembler dans des ensembles plus cohérents, moins redondants ;
- S'assurer de leur pertinence sur l'ensemble du territoire (au-delà du centre-ville) ;
- S'assurer de la cohérence avec les enjeux émergeant du diagnostic ;
- Réviser les indicateurs pour les rendre véritablement mesurables.

Actions :

- Enrichir le programme d'actions de manière à proposer, de manière constante, un rôle concret, actif aux membres dans la mise en œuvre du PCDR ;
- Veiller à présenter un programme d'actions qui ne réclament pas un temps long de réalisation ;
- Allouer à la CLDR les moyens (financiers, logistiques et humains) de le réaliser.

Projets :

- Réfléchir et choisir les projets en fonction, entre autres, de l'état d'avancement d'autres programmes de développement (Massif, PCM, ZACC, GAL, etc.) ;
- Varier la nature des projets pour en loger dans d'autres objectifs que le n°2 actuel ;
- Vu l'expression des objectifs et les programmes transcommunaux en cours, envisager des développements au-delà des limites communales ;
- Veiller à bien calibrer *a priori* l'ambition des projets en fonction des moyens financiers de la Commune.

3. À propos de la réalisation du Programme

Aspects positifs

- Travail de mise en œuvre systématique du PCDR, respectant l'idée même de programme et de priorité : l'action prioritaire et deux des trois projets prioritaires sont réalisés. Le projet prioritaire abandonné l'est au bout de multiples tentatives pour parvenir à le réaliser.
- Implication permanente et souveraineté de la CLDR : le contenu des projets et l'ordre de priorité de mise en œuvre furent décidés souverainement par la CLDR, dans des réunions consacrées à ces questions.
- Vraie dimension citoyenne du programme et des conditions de sa mise en œuvre : information et consultation des habitants concernés par les projets à Arville, Awenne et Hatrival. Implication complète des associations dans la définition, l'organisation et l'animation de l'action prioritaire.
- Équilibre géographique des projets réalisés : trois villages, dont le plus éloigné du centre de la commune, disposent d'équipements neufs.

Aspects négatifs

- Indépendamment de la réalisation de l'action prioritaire, absence à ce jour de réalisation concrète, visible, finalisée qui permette de témoigner auprès de la population de l'apport du PCDR.
- Absence de projet de nature économique (suite à l'abandon du projet prioritaire).
- Trois conventions réalisées sur cinq possibles.
- Souci de la capacité financière de la Commune à cofinancer les projets qui a conduit à réduire l'ambition de l'un d'entre eux.
- Longtemps, souci de la disponibilité et de l'efficacité de l'agent communal en charge de l'administration du PCDR (envoi de documents aux membres, suivi du parcours des conventions), ce qui a eu pour conséquence des retards dans la mise en œuvre de conventions.
- Nombre réduit de projets du lot 2 et absence de lot 3, qui a limité le choix d'initiatives à étudier et mettre en œuvre, d'autant que certaines se conduisent en-dehors de l'action du PCDR.
- Absence de structure relais pour aider à porter les actions.

Recommandations

- Veiller à conserver le noyau moteur du PCDR qui s'est constitué au cours des années (Direction, Administration, membres fidèles de la CLDR) ;
- Dans le Programme, veiller à présenter des actions qui ne réclament pas un temps long de réalisation ;
- Veiller à bien calibrer l'ambition des projets et les moyens financiers de la Commune ;
- Allouer un budget « actions » à la CLDR.

4. À propos de la Participation

Aspects positifs

- Vrai engouement de départ pour la mise en œuvre du PCDR, attesté par le taux de participation de la 1^{re} année.
- La CLDR joue son rôle pivot et fédérateur : fête des associations, réunion publique, consultation des habitants, participation à l'élaboration du projet du GAL, incorporation de l'ADL.
- Élargissement du champ d'investigation : curiosité et intérêt de la CLDR pour les autres programmes de développement, traduits en diverses rencontres, en une réunion publique de présentation de l'ensemble des initiatives de développement concernant la commune.

Aspects négatifs

- Affaiblissement de la participation aux réunions au cours des 2^e et 3^e années : fatigue liée à deux facteurs, avancés par la CLDR elle-même :
 - l'impression d'un enfermement progressif dans le seul suivi des projets sous convention ;
 - la technicité administrative et la lenteur du processus de réalisation des projets.
- Questionnement sur le rôle de la CLDR – sa nature, son étendue, son pouvoir – en-dehors de l'exécution même du programme. Des aspirations à aborder d'autres sujets, questions, problèmes se sont heurtées à cette question non-résolue (cf. Rapport CLDR 17/12/2014)
- Difficulté à impliquer effectivement les membres dans des actions concrètes, au-delà de leur participation aux réunions de CLDR.
- Absence systématique des représentants de la minorité politique du Conseil communal.
- Difficulté à mobiliser de nouveaux candidats à la CLDR (Cf. Rapport CLDR du 03/03/2016).

Recommandations

- Instituer plus formellement le principe d'une réunion publique annuelle (l'inscrire dans le PCDR) ;
- Conserver le principe de réunions de CLDR ouvertes à des invités ;
- Définir mieux dans le ROI le champ de réflexion et d'action de la CLDR au-delà de la mise en œuvre des projets du PCDR ;
- Revoir la taille de la CLDR (l'adapter à la participation réelle) ;
- Voir point suivant « Communication ».

5. À propos de la Communication

Aspects positifs

- Production de plusieurs articles de qualité dans le Bulletin communal.
- Efficacité des initiatives d'ouverture (réunion publique).
- Promesse d'une page attitrée sur le site de l'ADL.

Aspects négatifs

- Absence d'une politique / d'un projet de communication.
- Absence d'un vrai support de communication permanent et absence d'un « communicateur » légitime attitré.
- Absence des réseaux sociaux.
- Difficulté de communiquer en l'absence de réalisation concrète à montrer, commenter.

Recommandations

- Inscription d'un volet « communication » dans le PCDR : choix d'un canal de communication et organisation d'actions de communication ;
- Systématiser l'effort de communication en tenant une rubrique PCDR dans le bulletin communal et en réservant une page d'information PCDR sur le site communal.

Les indicateurs initiaux

Indicateur	Source	Cible	Situation initiale	Etat d'avancement 2017	Commentaire
Objectif 1 : Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional					
Logements publics disponibles	Commune	Augmentation du nombre de logements publics de 20 unités à l'horizon 2020	-	-	Base inconnue.
Couverture par le réseau de voies lentes	Commune	Création d'au moins une liaison lente entre chaque village à l'horizon 2020	-	+6	Convention PCDR 2014 en cours
Objectif 2 : Créer des conditions favorables à l'esprit d'entreprise pour développer et redéployer l'emploi et de l'activité touristique					
Emplois salariés sur la commune	ONSS	Augmentation du nombre d'emplois salariés de 100 unités à l'horizon 2020	2365 postes (06/2010)	2375 postes (06/2015)	+ 10 postes en 5 ans
Emplois dans le secteur touristique	ONSS - INASTI	Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur touristique de 25 unités à l'horizon 2020	Secteur non identifiable en tant quel tel dans les statistiques d'emploi		
Objectif 3 : Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce					
Emplois dans le secteur commercial Commerce et	ONSS - INASTI	Augmentation du nombre d'emplois dans le secteur commercial de 15 unités à l'horizon 2020	2010 : 148 postes salariés + 184 indépendants = 332	2015 : 140 postes salariés + 157 indépendants = 297	- 35 postes en 5 ans
Fréquentation du centre-ville	Commune	Bonne fréquentation régulière visuelle du centre-ville	-	-	Indicateur non quantifiable

Objectif 4 : Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité					
Niveau de services offerts à la population	Commune	Création de 6 nouveaux services ou infrastructures à l’horizon 2020	-	+3	Crèche, Maison médicale, Maison des jeunes
Activités organisées par les différentes associations	Commune – Associations	Création de 12 nouvelles activités annuelles à l’horizon 2020	Base inconnue. Réalisation de la fête des associations (1X)		
Objectif 5 : Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint-Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature					
Cœurs villageois aménagés	Commune	Aménagement valorisant le patrimoine bâti par village à l’horizon 2020	-	1	Place d’Arville en cours. Convention PCDR
Sensibilité environnementale des acteurs locaux	Commune	Organisation de 10 actions de sensibilisation à l’environnement et au patrimoine à l’horizon 2020	Liste précise des actions non disponible (Plan Maya, CRIE, SI...)		
Objectif 6 : Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre l’image et la réalité					
Outils de gestion du développement territorial	Commune	Application et mise en œuvre de deux outils dans les 5 prochaines années	-	+1	Plan communal de mobilité
Renforcement de la centralité	Commune	Atteindre au moins 75 % des permis pour des nouvelles habitations jugés comme renforçant la centralité selon le SDER	Donnée non disponible, complexe à identifier		

En synthèse

Atouts
Défi du PCDR approprié et relevé par la CLDR
Équilibre entre PCDR et autres programmes de développement territorial
Effort de réalisation systématique du Programme
Forte cohérence interne des actions et projets réalisés en PCDR
Choix soigneux des projets (analyse approfondie, comparaison)
Dimension participative appuyée (consultation, ouverture à la population)
CLDR volontariste portée par un noyau motivé
Participation à la définition du programme du GAL
Faiblesses
Programme de départ un peu faible (pas de lot 3) et partiellement confus (objectifs redondants, cibles floues, nature du défi, base des indicateurs absente)
Un seul objectif vraiment servi par le PCDR
Pas de projet économie / emploi réalisé en PCDR
Capacité financière de la Commune handicapante
3 conventions passées sur 5 possibles
Réalisations concrètes qui se font attendre
CLDR sous employée, participation déclinante
Communication inconstante, peu moderne

CHRONOLOGIE ET METHODOLOGIE D'ELABORATION DU DOSSIER DE PROLONGATION

Tôt et régulièrement dans le processus de mise en œuvre des actions et projets du PCDR, la CLDR et la Commune ont affirmé leur volonté de solliciter une prolongation de la démarche au terme des cinq années de validité accordées par le Gouvernement wallon en 2012.

L'élaboration du dossier de prolongation s'est ébauchée dès 2015 et s'est formalisée en 2016 pour aboutir au 1^{er} semestre 2017.

Sommaire

Tableau des éphémérides	26
Le travail préalable de la CLDR	27
Le marché de service	27
La conduite de la mission	28
En conclusion.....	29

Tableau des éphémérides

Date	Acteur	Objet
31/10/2016	Commune	➤ Lancement du marché public auteur PCDR.
05/12/2016	Commune	➤ Désignation de l'auteur de la prolongation du PCDR.
23/01/2017	Commune	➤ Méthodologie et calendrier d'élaboration du dossier de prolongation ; ➤ Bilan du PCDR.
01/02/2017	CLDR	➤ Présentation Auteur et conception de la mission ; ➤ Consultation des habitants d'Hatrival.
06/02/2017	Commune	➤ Diagnostic socio-économique et stratégie actualisés.
15/02/2017	CLDR	➤ Présentation du diagnostic mis à jour du territoire, du bilan du PCDR, de la stratégie adaptée ; ➤ Exercice de brainstorming sur les projets de la prolongation.
07/03/2017	CLDR	➤ Approfondissement des projets de la prolongation et ventilation entre Lots.
19/06/2017	CLDR	➤ Présentation des fiches-projets des projets du Lot 1 ; ➤ Approbation de la stratégie, des Lots, des fiches-projets.
29/08/2017	SPW – DGO3	➤ Avis de recevabilité du dossier.
28/09/2017	CLDR	➤ Confirmation de l'approbation du dossier de prolongation du PCDR.
11/10/2017	Conseil communal	➤ Présentation et approbation de la prolongation du PCDR.

Le travail préalable de la CLDR

Lors de la phase de mise en œuvre du PCDR, trois séquences ont ébauché la prolongation du programme.

La première [20/10/2014] portait, à mi-parcours, sur l'atteinte des objectifs initiaux du PCDR et examinait deux défis neufs :

- Les collaborations transcommunales ;
- L'exode de la tranche jeune de la population.

Dans la foulée [17/12/2014], la deuxième envisageait les conditions d'attractivité du territoire dans un souci de croissance démographique.

La troisième [07/04/2016] conduisait à l'expression de propositions brutes d'initiatives à entreprendre.

Lors du processus de confection de la SDL (Stratégie de Développement Local) du GAL Nov'Ardenne, deux réunions de travail ont rassemblé des membres des quatre CLDR du territoire concerné (Saint-Hubert, Libin, Libramont et Tellin), les 23 septembre et 20 octobre 2015. Les participants ont été invités à imaginer et exprimer des propositions de projets et actions. Nombre d'entre elles entraient en résonance avec les PCDR en cours sur ces communes et ouvraient des perspectives nouvelles.

Les résultats de ces séquences, inscrits dans les rapports des réunions de CLDR et du GAL Nov'Ardenne, ont été repris et exploités au cours de la démarche formelle d'élaboration du dossier de prolongation du PCDR.

Le marché de service

Le 31 octobre 2016, la Commune lançait un marché public de services (procédure négociée sans publicité) ayant pour objet la « désignation d'un Auteur de projet pour l'élaboration du dossier de demande de prolongation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Saint-Hubert ».

Le 5 décembre 2016, le Collège communal attribuait le marché au Bureau TERritoires, association momentanée composée d'un bureau d'études et de deux indépendants : Christine Pierard sprl, Thierry Jaumain & Thierry Joie⁴.

⁴ Les deux derniers cités ont confectionné la Stratégie de Développement local du GAL Nov'Ardenne, dont Saint-Hubert est partie prenante. Le dernier cité compose, avec Sandrine Binet, l'équipe d'accompagnement de la CLDR de Saint-Hubert dans la mise en œuvre du PCDR.

La conduite de la mission

On distinguera trois étapes principales successives :

- L'actualisation du cadre de référence ;
- L'élaboration des propositions de projets et actions ;
- La mise en forme du programme et son approbation.

Actualisation du cadre de référence

D'abord, l'Auteur de projet mit à jour l'analyse des principales caractéristiques socio-économiques du territoire et réalisa le bilan de la mise en œuvre du PCDR sur les 5 premières années de validité de celui-ci.

La présentation et l'exploitation des résultats de ce double exercice se fit en deux temps et trois réunions :

- Avec le Collège communal [23/01/2017 et 06/02/2017] ;
- Avec la CLDR [15/02/2017].

Elles débouchèrent sur l'identification objectivée de nouveaux défis et sur la réexpression partielle des objectifs du PCDR.

Élaboration des propositions de projets et actions

Ensuite, sur ces bases nouvelles, l'Auteur, appuyé par l'équipe d'accompagnement, fit exprimer à la CLDR, répartie en groupes de travail parallèles, des propositions d'actions et de projets à entreprendre en vue de réaliser les objectifs de développement. Les suggestions anciennes de la CLDR et les projets non accomplis du PCDR initial étaient injectés dans cette phase de réflexion/proposition. [15/02/2017]

L'Auteur s'attela ensuite à donner une expression claire et univoque aux propositions formulées, à organiser la convergence entre elles quand c'était possible, à entamer un premier examen de faisabilité et d'opportunité avec la Commune.

Il put ainsi faire travailler la CLDR, collectivement cette fois, à l'approfondissement et à la ventilation de propositions opérationnelles entre différents lots [07/03/2017].

Sur base des priorités ainsi définies, l'auteur de projet établit les esquisses des fiches-projets des projets du Lot 1 et les présenta à la CLDR [19/06/2017].

Mise en forme du Programme et approbation

La CLDR approuva la stratégie mise à jour, les lots de projets, les fiches-projets du Lot 1 lors de sa réunion du 19/06/2017. La CLDR confirma son approbation du dossier en date du 28/09/2017.

Le dossier mis en forme fut déposé en Commune pour consultation et remarques ultimes le 07/08/2017 en même temps qu'il était adressé au SPW pour l'examen de sa recevabilité.

Il fut présenté au Conseil communal et approuvé par celui-ci en date du 11/10/2017.

En conclusion

La phase même d'élaboration du dossier de prolongation du PCDR fut ramassée sur une période courte, propice à un travail de très haute intensité et à une forte mobilisation de la CLDR, qui fut un agent très actif et central du processus.

Elle avait toutefois été amorcée par plusieurs moments de réflexion ciblée au sein de la CLDR et par la participation de celle-ci à la confection de la Stratégie de Développement local du GAL Nov'Ardenne.

Par ailleurs, le questionnement, après cinq ans, sur la pertinence des objectifs du PCDR et les défis du développement du territoire s'est révélé opportun pour déterminer un contenu de prolongation le plus idoine possible, mais aussi pour en améliorer les modalités de mise en œuvre.

DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE ACTUALISE

Sommaire

Introduction	31
Territoire physique	32
En synthèse	32
1. Accessibilité, mobilité, réseaux.....	36
2. Nature, paysages, environnement.....	38
3. Habitat, logement, patrimoine bâti	43
4. Aménagement du territoire.....	46
5. Energies renouvelables et politique énergétique.....	48
Territoire humain	51
En synthèse	51
1. Démographie et population.....	53
a. Densité	53
b. Croissance démographique	53
c. Répartition et évolution de la population par entité	54
d. Accroissement de la population	56
e. Classes d'âge à l'échelle du territoire	58
f. Classes d'âge à l'échelle des villages.....	61
g. Indices statistiques.....	62
h. Répartition par origine	64
i. Ménages	65
2. Niveau de vie.....	66
a. Revenus fiscaux.....	66
b. Aide sociale.....	68
3. Enseignement	72
4. Vie associative, culturelle et sportive.....	73
5. Services	75
Territoire économique	77
En synthèse	77
1. Sociétés actives	80
2. Espace pour entreprendre	83
3. Taux d'emploi et de Demande d'emploi	84
4. Postes salariés	86
5. Indépendants	89
6. Travailleurs frontaliers.....	92
7. Synthèse emploi	93
8. Tourisme	93
9. Agriculture	102
10. Filière forêt bois	103
11. Aérodrome civil	103
Conclusion	105

Introduction

Le diagnostic socio-économique repris dans le PCDR initial a été mis à jour et complété afin que la stratégie, les projets, matériels et immatériels, soient parfaitement en phase avec la situation, les besoins et les enjeux actuels de la commune de Saint-Hubert.

Ce diagnostic actualisé se structure en trois grands chapitres, correspondant aux piliers du développement durable :

- Territoire physique ;
- Territoire humain ;
- Territoire économique.

Concrètement, chacun de ces chapitres débute par un tableau reprenant une synthèse des principaux enseignements qu'il délivre.

Ce tableau est suivi par une analyse plus détaillée, prenant différentes formes suivant les cas :

- Pour les données statistiques, les différents points traités dans le PCDR initial font l'objet d'une présentation et d'une analyse actualisées sur base des dernières données disponibles, parfois complétées d'éléments chiffrés nouveaux utiles à la réflexion ;
- Pour les données descriptives et d'inventaire, concernant essentiellement le chapitre « territoire physique », l'analyse se focalise sur celles ayant subi des évolutions importantes et sur des dimensions nouvelles nécessaires à la bonne compréhension du territoire communal.

Cette analyse veille par ailleurs à répondre aux demandes et recommandations émises lors de l'instruction du dossier initial concernant le contenu de l'analyse territoriale, soit :

- Valoriser les nombreux atouts dont le titre de capitale européenne de la chasse et de la nature ;
- Permettre de cerner l'ampleur des enjeux majeurs auxquels sont confrontés les Borquins ;
- Détailler certaines thématiques : la rénovation urbaine initiée en 1999, la politique en matière de logement, les disponibilités foncières... ;
- Mener une réflexion concernant la mise en place d'outils stratégiques de développement territorial ;
- Réaliser un bilan de la mise en place d'une école de pilotage et d'un atelier de contrôle technique des petits avions au niveau de l'aérodrome.

Le diagnostic actualisé se termine par une mise en évidence des principales évolutions relevées en regard du diagnostic du PCDR initial

Territoire physique

Cette partie de l'analyse socio-économique est consacrée à l'examen :

- du cadre géographique et environnemental de la commune,
- de la manière dont le territoire est habité et utilisé,
- et enfin de l'exploitation de ses ressources et des impacts environnementaux.

En synthèse

SITUATION, ACCESSIBILITE, MOBILITE

- Le territoire de Saint-Hubert se situe au centre de la province de Luxembourg et jouit d'une bonne accessibilité (N89 et ligne de chemin de fer).
- L'axe majeur de communication routière est la N89 « Sedan (France) – Libramont-Chevigny – La Roche-en-Ardenne », cette dernière facilitant l'accès à l'autoroute E411 « Bruxelles – Luxembourg » (20 km) et à la N4 « Bruxelles – Luxembourg » (13 km). Bien que située à proximité relative, la commune de Saint-Hubert ne possède aucun accès direct aux axes routiers majeurs (E411 et N4).
- La commune est traversée par la ligne de chemin de fer 162 « Namur – Luxembourg » avec la présence d'un arrêt secondaire à Poix-Saint-Hubert.
- 12 lignes de bus TEC sillonnent la commune et desservent principalement le centre de Saint-Hubert et la gare de Poix. Chaque village de l'entité est également desservi par au moins une ligne de bus. Toutefois, la majorité des lignes ont une vocation scolaire, ce qui réduit fortement les fréquences et les possibilités d'utilisation.
- Plusieurs initiatives locales et supra locales en faveur de la mobilité ont été lancées : Locomobile, Luxcovoiturage, DEFITS...
- Les aménagements relatifs aux déplacements lents sur le centre-ville, sur les villages ou entre ceux-ci sont inexistantes ou mal adaptés. Un projet de création de voies lentes en étoile est toutefois en voie de concrétisation dans le cadre du PCDR. Au niveau touristique, de nombreuses promenades balisées sillonnent les massifs forestiers.

RESEAUX

- Les différents réseaux de distribution (eau, électricité, téléphonie, Internet...) sont bien développés sur la commune.

CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

- D'une superficie de plus de 11.000 ha, la commune est largement dominée par les forêts qui couvrent 64 % du territoire. Les terres agricoles représentent quant à elles environ 1/4 de la superficie communale.
- Le climat régnant sur le territoire de Saint-Hubert est de type tempéré maritime (perturbé et variable) à l'influence continentale (hivers marqués).

- Le sous-sol est caractéristique de cette région de l'Ardenne avec des sols schisto-phylladeux ou schisto-gréseux. Les sols des vallées constitués d'alluvions sont généralement humides.
- Saint-Hubert se situe au niveau du plateau faiblement ondulé de l'Ardenne centrale. L'altitude maximum est de 569 mètres. Toutefois, le relief est plus accidenté dans la vallée de la Lhomme.
- Le territoire de Saint-Hubert se situe en tête de bassin versant de la Lesse. De nombreux ruisseaux prennent leur source sur la commune. La Lhomme constitue le principal cours d'eau et longe la partie Ouest de la commune.

NATURE, PAYSAGES, ENVIRONNEMENT

- Au niveau paysager, la partie Sud (Saint-Hubert, Hatrival, Lorcy et Vesqueville) est reprise dans le faciès oriental herbager. La partie centrale fait partie du haut plateau forestier de Saint-Hubert. Enfin, les parties Ouest et Nord (Poix, Awenne et Mirwart) sont quant à elles intégrées aux bordures forestières du plateau ardennais et plus spécialement à sa bordure septentrionale. Deux périmètres d'intérêts paysagers et plusieurs points de vue remarquables ont été relevés par l'asbl ADESA.
- Quatre sites Natura 2000 s'étendent sur la commune de Saint-Hubert couvrant une superficie de 4384,5 ha (39 % de la superficie communale). Ils englobent principalement les vastes massifs forestiers mais aussi des milieux alluviaux.
- Le territoire communal renferme de nombreux sites biologiques d'intérêt ainsi que de nombreux arbres et haies remarquables. Le réseau de sites protégés (réserves naturelles, zones humides d'intérêt biologique) s'est récemment étendu, souvent sur des périmètres ayant fait l'objet de travaux dans le cadre des projets Life « Tourbières » et Life « Lomme ».
- La Commune adhère au contrat de rivière Lesse. Elle mène par ailleurs plusieurs actions en faveur de la nature et de l'environnement.
- Elle fait partie du Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique (PASH) de la Lesse. La majorité du territoire est reprise en zone d'assainissement collectif mais quelques portions en sont toutefois soumises au régime d'assainissement autonome ou en assainissement transitoire pour le village de Mirwart (en cours d'évolution vers le collectif).
- Cinq stations d'épuration sont prévues au PASH (Saint-Hubert, Arville, Vesqueville, Awenne et Hatrival). Seule celle de Saint-Hubert est aujourd'hui opérationnelle, la réalisation des 4 autres n'étant pas encore programmée.

HABITAT ET LOGEMENT

- Au niveau de la typologie du bâti, le territoire communal présente une certaine dualité. Tout d'abord, Saint-Hubert présente une structure de petite ville qui s'est développée autour de différentes polarités (notamment l'abbaye). Ensuite, les villages sont caractéristiques des villages ardennais traditionnels (villages-rue ou villages-tas).
- L'habitat récent est généralement en rupture avec le bâti traditionnel en termes d'implantation, de gabarits et de matériaux. De plus, il s'est généralement développé le long des voiries d'entrée, ce qui a provoqué un étalement des noyaux centraux

- Les maisons unifamiliales représentent à elles seules 92,3 % des logements. La typologie du logement sur Saint-Hubert est également caractérisée par un recours important à la mitoyenneté (structure de petite ville de Saint-Hubert). La proportion d'appartements est toutefois peu importante (7 %), de même que le taux de locataire.
- Il est important de signaler que l'on assiste à une désertification du centre-ville (nombreux logements vides au-dessus des rez commerciaux). De plus, la mauvaise qualité globale des logements entraîne une paupérisation du centre-ville.
- En ce qui concerne la vente de maisons d'habitation, Saint-Hubert se caractérise par des prix assez bas en comparaison avec son Arrondissement et surtout avec les entités voisines.
- Pour les terrains à bâtir, la situation est plus contrastée suivant les années mais une tension sur le marché semble exister faisant en sorte que les prix sont proches de ceux de l'Arrondissement et de certaines communes voisines. En 2016, les prix sont mêmes supérieurs à ceux de l'Arrondissement.
- Au niveau des permis d'urbanisme, la tendance est partagée entre construction et rénovation.
- La commune est affiliée à la AIS Centre Ardenne et mène des projets de développement de logements sociaux.
- Elle met en œuvre la ZACC dite « Rue du Mont » afin de relancer la croissance démographique (potentiel de 200 logements dont 75 maisons unifamiliales et 125 appartements).

PATRIMOINE BATI

- La commune compte plusieurs monuments et sites classés dont la basilique – qui fait l'objet d'une campagne de travaux de restauration importante - et le complexe abbatial de Saint-Hubert – dont l'Etat fédéral veut se défaire - qui figurent tous deux au patrimoine exceptionnel de Wallonie. Ce nombre important d'édifices classés témoigne de la qualité urbanistique, architecturale et patrimoniale de l'entité.
- Confirmant cette richesse, on retrouve 83 édifices figurant à l'inventaire du patrimoine remarquable de Belgique.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Le plan de secteur permet de disposer de disponibilités foncières encore relativement importantes en zone d'habitat (à caractère rural) complétées par la superficie importante affectée en zone d'aménagement communal concerté (ZACC) dont plusieurs extrêmement bien situées par rapport au centre-ville.
- Le plan de secteur a inscrit plusieurs périmètres d'intérêt culturel, historique et esthétique ainsi que des périmètres d'intérêt paysager, soulignant la qualité des paysages bâtis et non bâtis.
- Plusieurs anciens PPA couvrent une partie du territoire communal, notamment le centre de Saint-Hubert.

- Les villages d'Awenne, d'Hatrival et de Mirwart sont soumis au Règlement Général sur les Bâtisses en Site Rural (RGBSR). Le centre de Saint-Hubert est quant à lui soumis au Règlement Général sur les Zones Protégées en matière d'Urbanisme.
- Une opération de rénovation urbaine a été initiée et reconnue par le Gouvernement Wallon en 1999. Plusieurs projets ont été mis en œuvre dans ce cadre, dont, aujourd'hui, l'importante fiche 5 relative à l'aménagement de l'hyper-centre (*Place du Marché, rue de la Fontaine et Place de la Libération*).

ENERGIE

- Le territoire communal se caractérise par la présence de plusieurs installations hydro-électriques de plus de 10 kW dans le val de Poix. A côté, le recours aux énergies renouvelables est peu présent et peu diversifié.
- Saint-Hubert s'est inscrite dans la dynamique « territoires à énergie positive » de la province de Luxembourg et a pris la décision d'adhérer à la Convention des Maires. Elle établit son Plan d'Action pour l'Energie Durable lié à cette adhésion.
- Les habitants peuvent bénéficier de l'aide d'un écopasseur (Commune) et d'un tuteur en énergie (CPAS).

Principales évolutions & données complémentaires

1. Accessibilité, mobilité, réseaux*Voies de communication et mobilité*

Dans le cadre du PCDR⁵, un projet est en cours de réalisation visant à créer un réseau de liaisons entre les différents villages et le Centre de Saint-Hubert, selon un schéma en « étoile », pour faciliter les déplacements lents, tant des piétons que des cyclistes et cavaliers. Il est composé de 4 tronçons qui permettent de joindre, au départ de la ville, les villages de Vesqueville et Hatrival. Les déplacements usuels comme touristiques seront ainsi encouragés et facilités.

La Locomobile circule à présent dans les 19 communes suivantes : Bastogne, Bertogne, Bertrix, Bouillon, Erezée, Etalle, Fauvillers, Florenville, Habay, Herbeumont, Hotton, Libin, Marche-en-Famenne, Musson, Neufchâteau, Rouvroy, **Saint-Hubert**, Tintigny et Virton

La Commune a initié la réalisation d'un Plan communal de Mobilité sur l'ensemble du territoire, en lien notamment avec la nécessité d'étudier et gérer l'impact de la mise à sens unique projetée de la traversée du cœur de ville de Saint-Hubert dans le cadre de la fiche n°5 de la Rénovation urbaine (voir ci-après).

La validation des phases 1 (diagnostic) et 2 (objectifs et indicateurs) par le Conseil communal a eu lieu en juin 2017. La phase 3 (plan d'actions) est en cours d'élaboration.

Distribution d'eau communale

Aucune nouvelle zone de protection de captage n'a été arrêtée au-delà de celle du captage d'Awenne.

Même si la commune de Saint-Hubert ne connaît pas les mêmes problèmes récurrents de manque d'eau en période de sécheresse que certaines de ses voisines (Libramont, Tellin ou Libin), elle a été confrontée à trois reprises ces dernières années – dont la dernière fois en avril 2017 – à la présence d'un parasite, le giardia, dans son eau de distribution en provenance d'un de ses captages de Vesqueville.

Plan d'Investissement Communal (PIC)

N° dossier	Intitulé (tel que repris au plan d'investissement communal approuvé)	Situation du dossier	Montant (TVAC)
1	Rénovation du Perron de l'Hôtel de Ville	Attribué le 21/03/2016. En cours de réalisation.	74.980,22 €
2	Réfection de la tour de l'Eglise de Hatrival	Attribué le 19/12/2016	155.309,97 €

⁵ Voir chapitre « bilan de l'Opération ».

N° dossier	Intitulé (tel que repris au plan d'investissement communal approuvé)	Situation du dossier	Montant (TVAC)
3, 6, 10, 11	Aménagement des abords du Hall sportif + Réfection de la rue des Neuf Courtils à Saint-Hubert + Aménagement du début du chemin vicinal route de Hatrival + Réfection de la voirie d'accès au Home Herman	Attribué le 28/11/2016	444.826,83 €
4	Travaux conjoints - Rénovation urbaine III - fiche n°5	Investissement reporté programmation 2017-2018	-
5	Réfection d'une partie de la voirie entre Arville et Poix	Investissement reporté programmation 2017-2018	-
7, 12	Réfection de la rue Lendersdorf à Saint-Hubert + Réfection de la Rue des Moyettes à Vesqueville	Attribué le 28/12/2016 – (retiré du PIC et non transmis au SPW car dépenses 100% sur fonds propres)	-
8	Aménagement de la Rue du Poteau à Arville	Dossier retiré du PIC	-
9	Réfection route de Hatrival-Gare vers Hatrival	Attribué le 28/12/2016	91.720,42 €
13	Réfection de la Rue Aze Fosse à Arville	Investissement reporté programmation 2017-2018	-

PICC - Etat d'avancement physique de la programmation 2013-2016 - 1/1/2017

La programmation 2017-2018 n'a pas encore été approuvée.

2. Nature, paysages, environnement

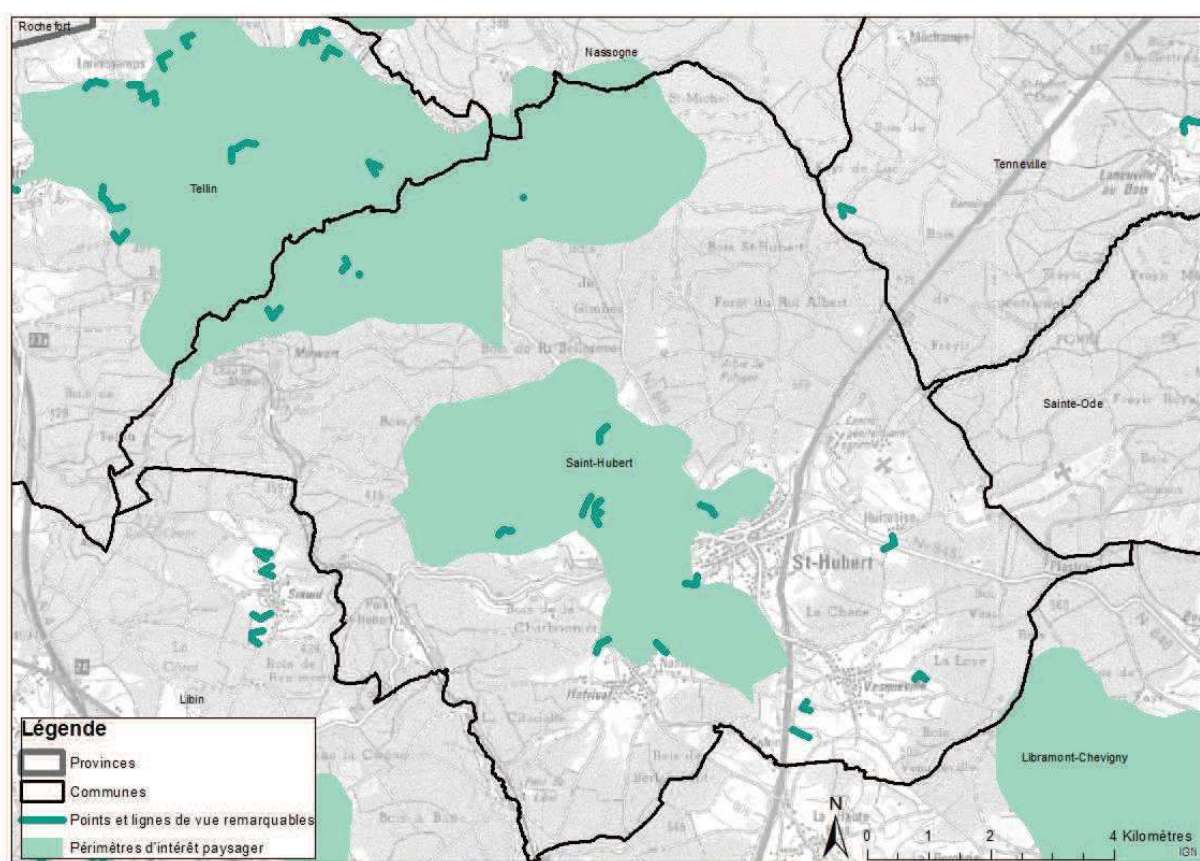
Paysages

Deux vastes périmètres d'intérêt paysager⁶ ont été identifiés au sein de la commune (voir carte ci-dessous).

Un premier, au centre du territoire, correspond à la cuvette agricole à l'ouest et au sud de la ville de Saint-Hubert. En serrant cette dernière, il englobe les villages de Lorcy et d'Arville et s'étend jusque Hatrival.

Un second, situé au nord-ouest, reprend la clairière reliant les villages d'Awenne et de Mirwart et plus largement les vallées de la Lomme et de la Masblette. Il s'étend largement sur la commune voisine de Tellin, de part et d'autre de la vallée de la Lomme.

En leur sein, plusieurs points et lignes de vue remarquables ont été inventoriés. Hors de ces périmètres, trois points de vue remarquables se trouvent dans la clairière de Vesqueville et un à hauteur de Hurtebise.



⁶ Les Périmètres d'Intérêt Paysager (PIP) et les Points et Lignes de Vue Remarquables (PVR et LVR) ont été relevés et cartographiés par l'asbl ADESA. Mis en œuvre pour préparer la révision des plans de secteur afin d'actualiser les périmètres d'intérêt paysager et d'inscrire des périmètres de vue remarquables, cet inventaire n'a actuellement pas de valeur réglementaire.

Natura 2000

Les 4 sites Natura 2000 concernant la commune ont fait l'objet d'un arrêté de désignation en 2016 :

- 14 avril 2016 - Arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 BE34027 - " Bassin de la Lomme de Poix-Saint-Hubert à Grupont " (M.B. 06.07.2016) ;
- 14 avril 2016 - Arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 BE34029 - " Haute-Wamme et Masblette " (M.B. 07.07.2016) ;
- 14 avril 2016 - Arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 BE34037 - " Haute-Lomme " (M.B. 08.07.2016)
- 1 décembre 2016 - Arrêté du Gouvernement wallon de désignation du site Natura 2000 BE34030 - " Forêt de Freyr " (M.B. 04.07.2017).

Statuts de protection régionaux⁷

Depuis 2011, de nombreux sites protégés par des statuts régionaux sont venus rejoindre la réserve naturelle domaniale de la Forge des prés, dont le propriétaire est la Province de Luxembourg.

Se sont ainsi ajoutées quatre réserves naturelles domaniales :

- La réserve naturelle domaniale de Winachamps (MB 17.06.2015) s'étendant sur 5,94 Ha sur la seule commune de Saint-Hubert. Les terrains appartiennent à la Région wallonne ;
- La réserve naturelle domaniale de la Vallée de la Basseilles (MB 18.06.15) s'étendant sur 58,8 Ha sur les communes de Sainte-Ode, Tenneville et Saint-Hubert. La surface sur cette dernière est de 3,64 Ha et concerne des propriétés de la Région wallonne ;
- La réserve naturelle domaniale « Le Pont de Libin » à Libin et à Hatrival (M.B. 19.05.2016) s'étendant sur 17,69Ha, à cheval sur les communes de Libin (13,55Ha) et Saint-Hubert (4,14Ha). Les terrains appartiennent à la Région wallonne ;
- La réserve naturelle domaniale « Aux Cloyes » à Grupont et Bure (Tellin) et à Mirwart (Saint-Hubert) (M.B. 19.05.2016) s'étendant sur 1,77Ha, à cheval sur les communes de Saint-Hubert (1Ha) et Tellin (0,77Ha). Les terrains appartiennent à la Région wallonne.

La réserve naturelle domaniale de la Vallée de la Basseilles concerne des sites ayant fait l'objet de travaux dans le cadre du projet Life Tourbières (2003-2007) – voir ci-après.

Les deux dernières concernent des sites ayant fait l'objet de travaux dans le cadre du projet Life Lomme (2010-2014) – voir ci-après.

Par ailleurs, ce sont 6 zones humides d'intérêt biologique qui ont été classées depuis 2011, sur des terrains appartenant soit à la Ville de Saint-Hubert, soit à la Province de Luxembourg, pour un total de 144Ha. Aucune ne s'étend sur deux communes :

- La zone humide d'intérêt biologique du plateau de Saint-Hubert (MB 25.11.11) s'étendant sur 96,02 Ha. Elle concerne exclusivement des propriétés communales en zone forestière. Elle

⁷ Source : http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnv/consnat/listes_utiles.htm (23/12/2016) et <https://wallex.wallonie.be> (23/12/2016)

regroupe six fagnes distribuées au nord et à l'est de Saint-Hubert : le Beyoli, la Doneuse, la Fange de la Borne, Plaine Haie, Sarwé et Tellihot-Blanche Fagne ;

- La zone humide d'intérêt biologique du Vieux Moulin (MB 21.02.13) s'étendant sur 1,91Ha. Elle concerne exclusivement des propriétés de la Province de Luxembourg ;
- La zone humide d'intérêt biologique de la Fagne de Wiaupont (MB 21.02.13) s'étendant sur 14,50Ha. Elle concerne exclusivement des propriétés de la Province de Luxembourg ;
- La zone humide d'intérêt biologique du Rond Fayi (MB 09.09.14) s'étendant sur 12,07Ha. Elle concerne exclusivement des propriétés communales ;
- La zone humide d'intérêt biologique du Val de Poix (MB 09.09.14) s'étendant sur 9,30Ha. Elle concerne exclusivement des propriétés communales ;
- La zone humide d'intérêt biologique de la Fagne de Stan (MB 09.09.14) s'étendant sur 10,21Ha. Elle concerne exclusivement des propriétés communales.

La première ZHIB concerne un site où, durant la période 2004-2007, d'importants travaux ont été effectués dans le cadre du projet Life « Tourbières » – voir ci-après.

Les cinq autres concernent des sites où, durant la période 2010-2014, des travaux de restauration ont été effectués dans le cadre du projet Life « Lomme » - voir ci-après.

Le territoire ne compte aucune réserve naturelle agréée ni réserve forestière ni cavité souterraine d'intérêt scientifique.

Projets LIFE⁸

Les projets LIFE suivants ont permis de mener des actions en faveur de la biodiversité sur plusieurs sites naturels de la commune de Saint-Hubert :

- Le projet LIFE « Tourbières » : Restauration des tourbières du Plateau de Saint-Hubert (période 2003-2007) ;
- Le projet LIFE « Lomme » : Restauration des habitats naturels dans le bassin de la Lomme et zones adjacentes (période 2010-2014).

Le projet LIFE « Tourbières », porté par l'Unité de Gestion Cynégétique du massif forestier de Saint-Hubert en collaboration avec le Service public de Wallonie, avait comme objectif la restauration des tourbières et des milieux humides du plateau de Saint-Hubert, sur les communes de Saint-Hubert, Tenneville, Nassogne et Sainte-Ode.

La plupart de zones concernées ont été enrésinées à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle et la biodiversité caractéristique des habitats tourbeux y a, par conséquent, fortement régressé. Au final, le projet a concerné 677 Ha appartenant à des propriétaires publics et privés.

⁸ Source : <http://biodiversite.wallonie.be/>

Les principales actions suivantes y ont été menées :

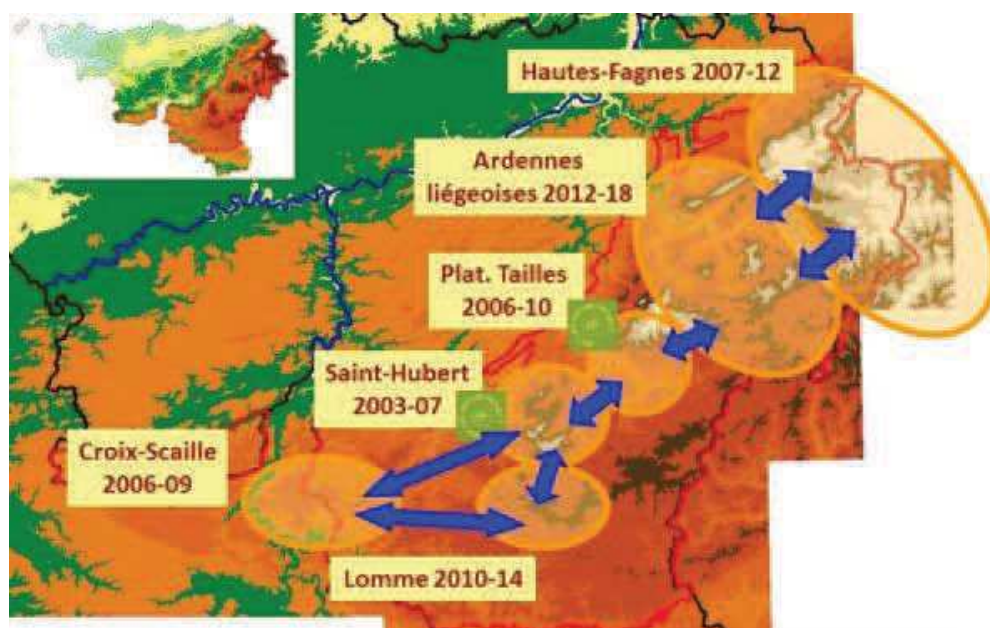
- Exploitations des peuplements d'épicéas et des semis naturels ;
- Restauration hydrique (neutralisation des drains, creusement de mares,...)
- Végétalisation et restaurations d'habitats feuillus ;
- Mise en place d'une gestion par pâturage ;
- Sensibilisation et accueil du public (tours d'observation, panneaux, vidéos).

Les terrains acquis dans le cadre du LIFE (40 hectares) sont devenus propriétés de la Région wallonne, ainsi que toutes les infrastructures et matériels durables (bergerie, charroi, clôtures fixes et clôtures mobiles). Tous les sites restaurés dans le cadre du LIFE, qu'ils soient situés en forêts domaniales, communales ou privées, sont inclus au sein d'une Réserve Naturelle Domaniale unique, la « RND du Plateau de Saint-Hubert » (à laquelle appartient la RND de la vallée de la Basseilles - voir ci-avant. La ZHIB du plateau de Saint-Hubert découle également de ce projet). Une Commission Consultative de Gestion, composée de scientifiques, conseille les chefs de cantonnement, gestionnaires au quotidien de la RND.

Le projet LIFE « Lomme », mené par le Service public de Wallonie en partenariat avec le contrat de rivière Lesse, visait à restaurer plusieurs habitats naturels de grand intérêt biologique, présents d'une part dans les milieux tourbeux sur les hauts plateaux, et d'autre part dans les fonds de vallée des ruisseaux qui y prennent leur source. Des actions similaires au Life Tourbières y ont été menées.

Au final, ce projet a assuré la restauration de 447 ha de milieux tourbeux et humides, dont 49Ha sur Saint-Hubert. Les terrains restaurés bénéficient d'un statut de protection fort : réserve naturelle domaniale ou zone humide d'intérêt biologique (voir ci-avant). Chaque zone restaurée bénéficie en outre d'un « plan de gestion » qui détaille les éventuelles mesures de gestion à réaliser pour conserver les habitats restaurés et les espèces sensibles.

Ces deux projets LIFE s'inscrivent dans un ensemble de 6 projets de restauration des tourbières et des milieux associés (landes sèches, landes humides, bas-marais, prairies alluviales, aulnaies rivulaires, ...) qui ont été lancés depuis 2003 en Wallonie. Ces projets se répartissent sur les différents hauts-plateaux ardennais, de la Croix-Scaille aux Hautes-Fagnes, en passant par les plateaux de Libin et de Recogne, de Saint-Hubert, des Tailles et de Spa-Malchamps (voir carte ci-dessus)



Contrat de rivière pour la Lesse

Le 13 décembre 2016, le « protocole d'accord pour un programme d'actions du 22/12/2016 au 22/12/2019 » a été signé par l'ensemble des partenaires du contrat de rivière pour la Lesse, dont fait partie la Commune de Saint-Hubert. Il s'agit du 3^e programme d'actions, après ceux couvrant les périodes 2010-2013 puis 2013-2016.

A côté d'actions générales sur tout le territoire couvert par le contrat, 25 actions sont à charge de la Commune de Saint-Hubert comme maître d'œuvre durant la période à venir, avec l'aide de partenaires le cas échéant.

Epuration des eaux⁹

Sur les cinq stations d'épuration prévues au PASH, seule celle de Saint-Hubert a vu le jour jusqu'ici, en 2015. Avec sa capacité de 6.000 équivalents-habitants (EH), elle épure les eaux de la ville ainsi que celles du hameau de Lorcy. Elle a été construite et est gérée par l'AIVE.

Les 4 autres ne figurent pas pour l'heure au plan d'investissement de la SPGE.

Enfin, la commune compte deux « zones prioritaires » définies par l'Arrêté ministériel du 27/04/2007, soit des zones où des études doivent être réalisées dans les zones d'assainissement autonome¹⁰. Ces études peuvent conduire à réorienter les zones vers l'assainissement collectif, à les conserver en assainissement autonome, incident (avec des délais pour l'installation de systèmes d'épuration individuelle pour les habitations existantes) ou non incident, sans obligation pour les habitations existantes. Sur Saint-Hubert, l'AIVE a réalisé des études de zones sur les zones suivantes : Fourneau St Michel, Sainte Adeline et Mirwart.

Mirwart est repris au PASH en régime transitoire avec demande de modification en cours. L'étude de zone évoquée ci-avant a en effet conclu à sa réorientation vers l'assainissement collectif, à l'exception du château qui reste en assainissement autonome. La modification du PASH de la Lesse - qui comporte le passage de Mirwart vers l'assainissement collectif - est enclenchée par la SPGE.

Initiatives communales en faveur de la Nature et de l'Environnement

La Commune de Saint-Hubert mène ou a mené différentes actions en faveur de la nature :

- Plan Maya depuis 2011. Ont été menées dans ce cadre les actions suivantes : création de prés fleuris, plantations de haies et d'arbres, mise à disposition d'une parcelle communale pour des ruchers, construction et mise en place d'un hôtel à insectes, achat d'une balayeuse de voirie avec un balai de désherbage, articles de sensibilisation ;
- Convention « fauchage tardif des bords de route » ;
- Gestion différenciée des espaces (convention avec le pôle de gestion différenciée en 2015 + formation d'ouvriers pour entretenir les cimetières sans pesticides) ;

⁹ Source : AIVE, mail du 3 janvier 2017

¹⁰ Les études menées sur les masses d'eau LE14R (Masblette) et LE15R (Lomme 2) concernant Saint-Hubert et les communes en aval sont motivées par le fait que ce sont des masses d'eau à risque.

- Labellisation « cimetière nature » pour le vieux cimetière de Vesqueville ;
- Agent « propreté » ;
- Certification PEFC pour les forêts communales ;
- Mise sous statut de réserve naturelle ou zone humide d'intérêt biologique pour des propriétés communales (voir ci-avant).

Elle ne dispose par contre pas d'un Plan communal de Développement de la Nature et ne participe pas à l'action « combles et clochers ». Elle ne fait partie d'aucun Parc naturel.

3. Habitat, logement, patrimoine bâti

ZACC « Rue du Mont »

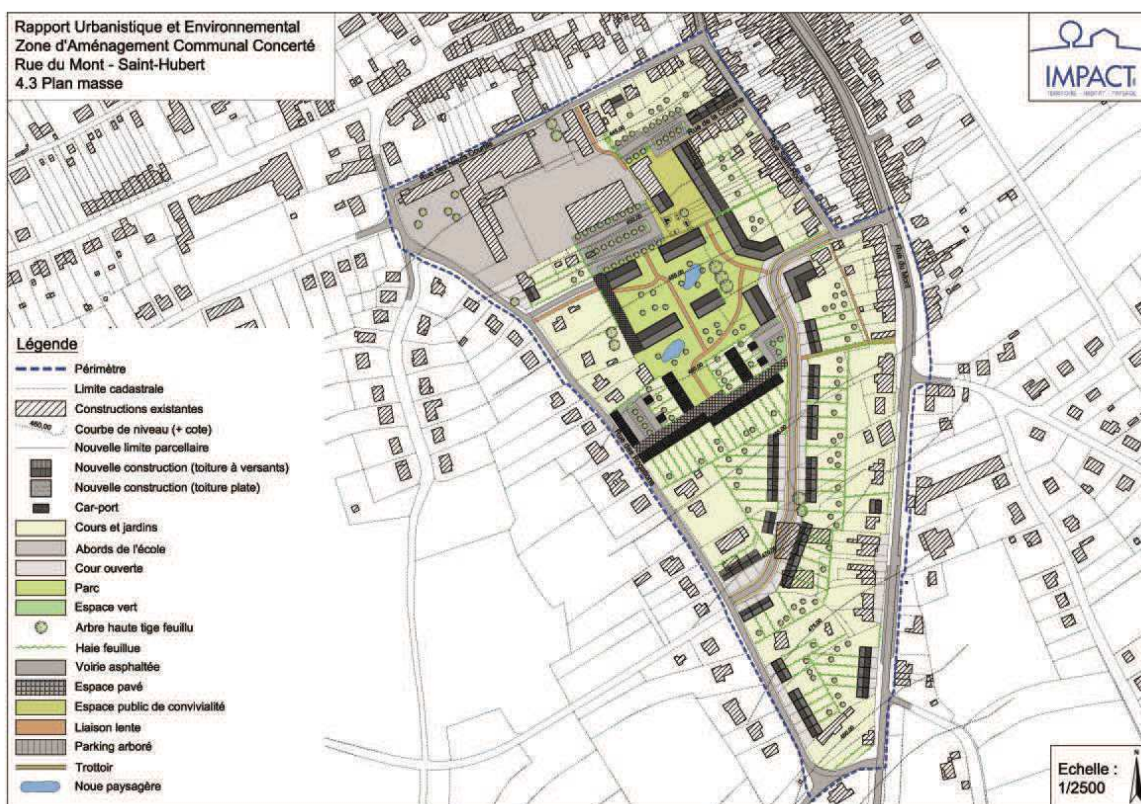
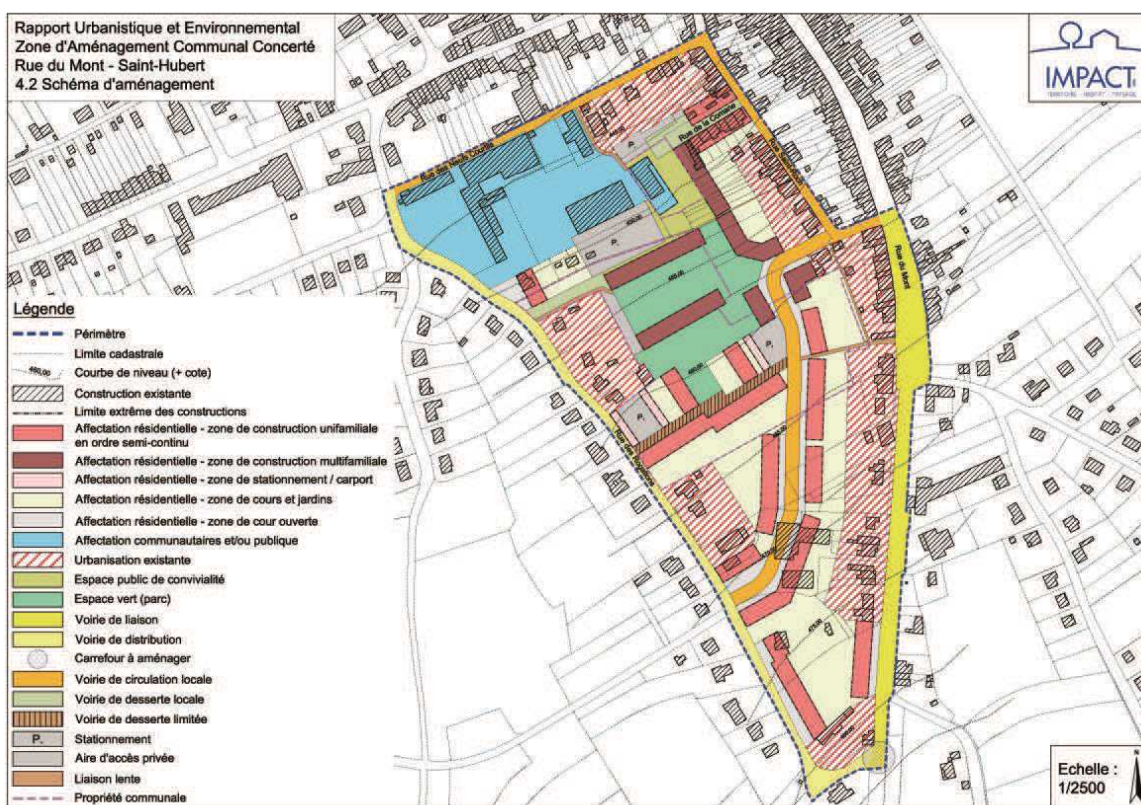
La Ville de Saint-Hubert a initié la mise en œuvre de la ZACC dite « Rue du Mont », située à proximité directe du centre-ville, entre la rue du Mont (voirie régionale) et la rue des Rogations (voirie communale), projet inscrit dans le PCDR initial.

Son objectif : relancer la croissance démographique, en favorisant notamment la construction d'appartements qui peinent à voir le jour sur le territoire.

Le Rapport Urbanistique et Environnemental (RUE) lié à cette mise en œuvre a été soumis à enquête publique en mai et juin 2017.

Le projet d'aménagement prévoit notamment, à ce stade :

- Une zone pour la construction d'appartements ;
- Une zone pour la construction de maisons unifamiliales, en ordre semi-continu ;
- Une zone de services reprenant l'école libre, la maison médicale et la crèche ;
- Des poches de parking ;
- Un espace de parc.



Le potentiel constructible est de l'ordre de 75 maisons unifamiliales et de 125 appartements, soit 200 logements.

Sur les 15,66 Ha concernés par le projet, la Ville est propriétaire de 3,5 Ha, aptes à accueillir 90 logements. Les propriétaires privés seront incités à vendre leur terrain dans le cadre du projet global.

Avenir de sites classés majeurs

Le complexe abbatial, monument classé - et patrimoine exceptionnel de la Wallonie pour ce qui concerne le palais abbatial - abrite différents services : les archives de l'Etat, des services provinciaux (SDAC) ainsi que le Centre de Dépaysement et de plein Air de Saint-Hubert (Wallonie-Bruxelles Enseignement).

Son propriétaire, l'Etat fédéral, étudie la possibilité de le vendre ou de lui donner une autre affectation¹¹, dans la foulée de sa décision de transférer le service des Archives à Arlon¹². Se posera donc la question de l'avenir de ce vaste ensemble, des fonctions qu'il pourrait accueillir et de l'avenir des autres occupants. Il s'agit donc d'un enjeu majeur pour la commune, à différents niveaux : préservation du patrimoine, développement économique, aménagement du territoire.

La basilique, également classée et patrimoine exceptionnel de la Wallonie, propriété communale, souffre de différents problèmes structurels et nécessite des travaux de préservation/restauration. Différentes actions urgentes ont déjà été menées ou vont l'être : peignage des pierres pour faire tomber les éléments instables, pose de filets, limitation des zones accessibles au public.

Un état sanitaire est en cours avec l'aide d'un bureau spécialisé, avec chiffrage des travaux à effectuer. Il apparaît d'ores et déjà qu'il faudra envisager, en première phase, la rénovation complète de la toiture, source actuelle d'humidité et donc de dégradation des murs et plafonds.

Le Gouvernement wallon a décidé de mettre en place un contrat-programme octroyant à la Ville un subside d'un million d'euros par an pendant 10 ans afin de rénover l'édifice. Cela correspondra à un taux de subsides de 84%, le solde étant à charge de la Ville (éventuellement aidée par la Province).

Actions communales en matière de patrimoine

A côté des actions sur la basilique, 5 éléments du petit patrimoine ont été restaurés récemment ou vont l'être, les 5 premiers avec l'appui de subsides régionaux, le 6^e dans le cadre du Plan d'investissement communal :

- Lavoir d'Hatrival ;
- Fontaine à Awenne ;
- Fontaine de l'église Saint-Gilles à Saint-Hubert ;
- Jardin du Vieux Bon Dieu à Saint-Hubert, route de Bonnerue (vieil arbre + croix) ;
- Fontaine sur la place de l'abbaye à Saint-Hubert ;
- Perron de l'hôtel de ville à Saint-Hubert.

¹¹ http://www.lavenir.net/cnt/dmf20161117_00916537/le-palais-abbatial-de-saint-hubert-en-vente-pour-1-9-million-d-euros

¹² L'objectif étant de rassembler les archives de la province de Luxembourg en un sens endroit. Le déménagement aura lieu dans 4 ans au plus tôt.

4. Aménagement du territoire

Rénovation urbaine

L'arrêté ministériel du 13 avril 1999 porte reconnaissance de l'opération et est relatif à l'octroi de subventions à la Ville de Saint-Hubert pour l'exécution de l'opération de rénovation urbaine à mener sur le quartier du Centre.

Le périmètre de cette opération sera automatiquement abrogé le 31 août 2019. Même si aucune décision formelle n'a encore été prise jusqu'ici, l'intention du collège communal est d'élaborer et de déposer un nouveau dossier au terme de la période.



Les démarches et projets réalisés et projetés à la date du 30/06/2017 sont les suivants :

Projets prioritaires à court terme :

- Fiche n°1 : Places du Fays et de la Gendarmerie
 - Partie 1.1. Espaces publics : places du Fays, de la Gendarmerie, rond-point du cerf-crucifère (*réalisé*)
 - Partie 1.2. Parking de dissuasion arboré à la place des RTG & liaison piétonne vers le Palais abbatial via la voie charretière (*acquisitions en cours*)
- Fiche n°2 : Ancienne poste → donner une fonction résidentielle à ce bâtiment vide en y conservant la structure (*réalisé par un privé*)
- Fiche n°3 : Place de l'abbaye → transformer la place en un lieu convivial à vocation principalement piétonne (*réalisé*)

Projets à moyen terme :

- Fiche n°4 : Intérieur d'îlot Verly-Saint Gilles → assainir cet intérieur d'îlot, y aménager de manière paysagère un espace riverain où prendront place un parking et un jardin semi-

privatif accessible aux résidents ne disposant pas de jardins propres. En soutien : opération de revitalisation de centre urbain (*acquisition réalisée*) ;

- Fiche n°5 : Place du Marché, rue de la Fontaine et Place de la Libération. Il s'agit du projet le plus important de la présente législature. Il est décrit plus amplement ci-après.
- Fiche n°6 : Ancien hôpital des pèlerins → rénover le bâtiment ainsi que la chapelle vu leur qualité architecturale et valeur historique. Donner à l'ensemble une fonction résidentielle et communautaire plurielle (projet ayant perdu sa raison d'être vu le projet privé qui y a pris place) ;
- Fiche n°7 : Jardin Redouté au Fays → en support des aménagements d'accueil du Fays, création d'un jardin en plateaux dédié à Redouté, accueillant roseraie et fontaine du même nom + mise en valeur de façade Nord du Palais abbatial et des soutènements de la voie charretière, qui deviennent de ce fait les nouvelles limites de la place du Fays (non encore réalisé) ;
- Fiche n°8 : Ancienne Roseraie → construction sur la rue de la Teinture d'un ensemble résidentiel et sur l'avenue des Chasseurs Ardennais d'un projet mixte commerce-logement (commerce en lien avec Nature et Chasse). Intérieur d'îlot à vocation de jardin d'habitation (non encore réalisé) ;
- Fiche n°9 : Intérieur d'îlot Basilique – Herman → assainir l'intérieur d'îlot. Organiser une liaison piétonne entre la rue Herman et la place de l'abbaye. Aménager des aires de parking à usage exclusif des riverains de l'îlot. Réaliser une opération de revitalisation de centre urbain (non encore réalisé).

La Fiche n°5

La « Fiche n°5 : Place du Marché, rue de la Fontaine et Place de la Libération » est le projet le plus important de la présente législature puisqu'il vise à reconfigurer l'espace public en cœur de ville, là où se trouvent l'essentiel des commerces de proximité et de l', entre le rond-point du cerf crucifère dans le bas de la ville et l'hôtel de Ville.

Les objectifs et priorités à accorder à ce projet sont :

- structurer l'espace en fonction de la construction progressive d'une image d'un patrimoine historique exceptionnel ;
- redynamiser le cœur commercial de la ville en veillant à l'application du règlement sur les enseignes prévu dans le cadre du centre ancien protégé ;
- aménager l'espace public avec un projet de haute qualité en vue de jouer le tandem : lieu permanent de vie – lieu commercial de qualité ;
- favoriser clairement le déplacement lent et le sécuriser ;
- traiter la place du Marché comme rue traversant la place de l'Abbaye ;
- rechercher une personnalisation de cet espace par un mobilier urbain de grande qualité, des plantations, et ce en concordance avec les choix réalisés places de l'Abbaye et du Fays ;
- réaliser un réel parvis à l'hôtel de ville ;
- aménager la place de la Libération comme un lieu historique du souvenir des deux dernières guerres ;
- individualiser la placette de la voie régionale, dénommée rue de la Fontaine ;
- marquer l'entrée de la Teinture de manière spécifique ;

- attirer, grâce à la réhabilitation de l'espace public, un commerce diversifié et de qualité.

Concrètement, il s'agit de :

- aménager la voirie en réduisant et délimitant clairement l'espace carrossable ;
- créer des trottoirs sécurisés, ainsi que des aires pour des terrasses à destination de l' ;
- réglementer les aires de parage ;
- aménager un parvis convenable devant l'hôtel de Ville ;
- aménager une place de la libération arborée en un lieu du souvenir ;
- maintenir le sens unique vers la ruelle de Chermont et aménager un réel parvis devant l'ancien hôpital ;
- regrouper en un édicule multifonctionnel des équipements publics (téléphone, boîte postale, point d'eau, toilettes, abribus,...).

L'état d'avancement de la concrétisation de cette fiche est le suivant au 30/06/2017 :

- permis d'urbanisme obtenu ;
- dossiers de demande de subvention introduits au stade avant-projet :
 - o programme physique 2016 (subvention accordée) ;
 - o programme physique 2017 (subvention demandée en décembre 2016 – obtenue en juillet 2017).
- stade projet (plans, cahier spécial des charges et métrés) : va être introduit auprès du SPW suite à l'approbation ministérielle pour la deuxième partie de la subvention.

5. Energies renouvelables et politique énergétique

Installations de plus de 10Kw

De temps immémoriaux, l'énergie hydraulique a servi le développement de l'économie du territoire, qu'elle ait activé moulins, scieries ou, de manière plus marquante encore, les forges, dont l'exemple le plus visible est le fourneau Saint-Michel.

Aujourd'hui, elle reste précieuse comme en témoigne l'existence de 4 sites de production hydro-électrique de plus de 10kW certifiés par la CWape, tous situés dans le val de Poix. Ensemble, ils ont une puissance électrique nette développable (Pend) de 563 Kw. – voir tableau ci-après.

Une installation de panneaux photovoltaïques de plus de 10 kW est aussi relevée à Saint-Hubert. Elle présente une Pend de 45KW.

A côté, on ne relève aucune installation biomasse, cogénération fossile ou éolienne de plus de 10 kW sur le territoire. Pour l'éolien, le territoire était entièrement repris hors zone favorable dans le cadastre établi par la Wallonie en 2013.

Filière	Nom du propriétaire	Site de production (avec n° de dossier)	Rue	Localité	Pend (kW)
Filière hydraulique	DONY	48_HYDRO DU VAL DE POIX	Scierie d'En Haut, 1	6870 Saint-Hubert	91
Filière hydraulique	ENHYDRO	65_HYDRO DE PONT-À-SMUID (SAINT-HUBERT)	Pont-à-Smuid	6870 Saint-Hubert	174
Filière hydraulique	HYDROVAL	47_HYDRO ZOUDE (SAINT-HUBERT)	Pont de Smuid, 21	6870 Saint-Hubert	178

Filière hydraulique		66_HYDRO DE SAINTE-ADELIN (SAINT-HUBERT)	Sainte-Adeline, 1	6870 Saint-Hubert	116
Solaire photovoltaïque	CENTRE	8713_PHOTOVOLTAIQUE CARREFOUR MARKET SAINT-HUBERT	Pré des Moines, 7	6870 Saint-Hubert	45

Sites de production de plus de 10KW certifiés et acceptés par la CWaPE - Filières biomasse, cogénération fossile, éolienne, hydraulique et solaire (situation au 30/09/2016)

Installations de moins de 10Kw

Au niveau des installations de moins de 10 kW, on relève sur le territoire communal :

- dans les filières cogénération, éolien et hydraulique : 2 unités hydroélectriques situées à Poix-Saint-Hubert¹³ ;
- en solaire photovoltaïque : 262 unités pour une puissance totale de 1.453 kVA¹⁴. Si l'on ramène le nombre d'unités et la puissance installées à l'habitant, Saint-Hubert est située entre les moyennes provinciale et régionale comme le montre le tableau ci-dessous.

	Habitants (1/1/2016)	UPD ¹⁵	kVA	n hab.	UPD/1000 n Kva/1000 hab.
Saint-Hubert	5.553	262	1.453	47	262
Moyenne provinciale	280.327	14.497	87.741	52	313
Moyenne régionale	3.602.216	130.947	717.310	36	199

Source : CWaPE, données au 01/07/2016

Initiatives communales

Saint-Hubert s'est inscrite dans la dynamique « territoires à énergie positive » de la province de Luxembourg et a pris la décision d'adhérer à la Convention des Maires. Un bureau d'étude est actuellement occupé à travailler sur l'établissement du Plan d'Action pour l'Energie Durable lié à cette adhésion.

La Commune dispose d'un membre de personnel (écopasseur) en charge des questions énergétiques, partagé avec la commune de La-Roche-en-Ardenne. Son rôle :

- suivre le PAED (Plan d'Action pour l'Energie Durable qui va être déposé à la Convention des Maires) tant au niveau des engagements de l'administration communale qu'au niveau des actions citoyennes ;
- mener à bien des actions de sensibilisation dans le domaine de l'économie d'énergie (soirées d'information, partage d'expériences, actions au niveau des écoles, ...) afin, d'une part, de réaliser des économies dans le portefeuille de chacun et, d'autre part, de poursuivre l'engagement de la commune dans la Convention des Maires ;
- renseigner les citoyens sur l'existence d'aides mises à leur disposition afin de réaliser des travaux économiseurs d'énergie (primes communales, régionales et provinciales, prêts à 0%, déductions fiscales) ;
- aider dans la rédaction des dossiers de demande de primes ;

¹³ Source : www.cwape.be. Données au 09/12/2016

¹⁴ Source : www.cwape.be. Données au 01/07/2016

¹⁵ Unités de production décentralisées

- élaborer et suivre les dossiers d'UREBA exceptionnels (subsides accordés à la Commune visant des travaux économiseurs d'énergie) ;
- assurer le suivi des dossiers PEB (Performance énergétique des bâtiments) pour l'ensemble des dossiers de demande de permis d'urbanisme.

Le tuteur en énergie mis en place par le CPAS de Sainte-Ode en collaboration avec les CPAS de Tenneville, Saint-Hubert et Bertogne tient par ailleurs une demi-journée de permanence à l'Hôtel de Ville de Saint-Hubert. Son rôle est d'informer / accompagner / sensibiliser / conseiller les citoyens sur tout ce qui touche à l'énergie au quotidien¹⁶ :

- Economies d'énergie (utilisation rationnelle de l'énergie, suivi individuel et personnalisé pour réduire ses factures d'énergie) et choix d'un fournisseur d'électricité ;
- Information et soutien sur les aides et primes existantes (opération MEBAR, primes à l'énergie de la Région Wallonne...) ;
- Protection des habitants quant à leurs droits en matière de logement ;
- L'accompagnement s'adresse également aux locataires, en vue de les assister lors de leurs démarches auprès des propriétaires, afin d'améliorer l'isolation du bâtiment ;
- Analyse de l'état du logement : quels sont les problèmes et les solutions ;
- Aide pour la réalisation de travaux d'aménagement avec d'autres partenaires ;
- Amélioration de qualité de vie des personnes en difficulté (confort et budget) ;
- Etc.

¹⁶ Source : http://www.saint-hubert.be/shared/mes-documents/infos-pratiques/environnement/tuteur_energie.pdf

Territoire humain

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen de la population de Saint-Hubert (densité, croissance, structure, revenus, recours aux aides sociales) ainsi qu'à l'analyse des conditions de vie en société sur le territoire communal.

En synthèse

DÉMOGRAPHIE

- Saint-Hubert présente une densité de population de 50,3 habitants par km², supérieure à la moyenne de son arrondissement, mais inférieure à celle de la province de Luxembourg.
- La commune compte 5.588 habitants. La courbe démographique est négative depuis 2010, alors que les communes voisines connaissent une croissance positive (parfois importante). La commune est aujourd'hui moins peuplée qu'en 1990.
- La ville de Saint-Hubert, centre de l'entité et pôle dans la sous-région, concentre 53 % de la population communale, mais perd continûment des habitants. Elle est passée sous le seuil des 3.000 habitants.
- Les sections rurales, d'importance variable (de 100 à 1.000 habitants), sont toutes affectées par la décroissance démographique, à l'exception constante d'Arville, la plus peuplée d'entre elles.
- Toutefois, en 2017, une embellie semble se dessiner, qui concerne toutes les sections, sauf la ville et Hatrival-Poix.
- Le solde naturel est négatif chaque année depuis 2010. Courbes des naissances et des décès se croisent, la 1^{re} à la baisse, la 2^e à la hausse. Le solde migratoire est quant à lui beaucoup plus fluctuant, tantôt positif, tantôt négatif mais en moyenne négatif. Il ne compense pas la faiblesse du solde naturel.
- La structure de la population est dominée, de plus en plus, par les classes d'âge élevé. Les moins de 20 ans sont sous-représentés et les plus de 65 ans, surreprésentés. Le vieillissement est occupé à s'intensifier. Dans les classes jeunes, seule celle des 20 à 30 ans est bien présente et se renforce.
- Des nuances doivent être apportées en fonction des sections. Arville et Vesqueville présentent une structure démographique relativement jeune, tout comme Awenne et Mirwart, pourtant fort excentrées et isolées. À l'inverse, la ville de Saint-Hubert et surtout la section d'Hatrival montrent une structure beaucoup plus âgée.
- Plus d'un tiers des ménages est composé d'une seule personne (à mettre en relation avec une population vieille et vieillissante).
- La proportion de personnes de nationalité étrangère sur la commune augmente fortement. Elle dépasse 12% de la population totale. Soixante nationalités sont représentées. Les ressortissants français sont les plus nombreux (30%).

NIVEAU DE VIE

- L'indice local de richesse (91) est de peu inférieur à celui de l'arrondissement (92). Fiscalement, Saint-Hubert est caractérisée par une proportion élevée de très bas revenus, une proportion faible de hauts revenus et, entre les deux, une importante classe moyenne.
- Le nombre de personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration sociale est en augmentation régulière et forte depuis 2010, mouvement qu'amplifient les procédures d'exclusion du chômage.
- L'aide sociale s'organise au départ d'un CPAS important, qui développe nombre de services et est épaulé par un Plan de Cohésion sociale et par une association Chapitre XII d'insertion socio-professionnelle (D.E.F.I.T.S.).

ENSEIGNEMENT

- L'enseignement fondamental est bien représenté avec cinq implantations communales et deux écoles libres. L'école communale d'Arville propose l'immersion linguistique (néerlandais).
- Un accueil extrascolaire a été mis en place par la commune de Saint-Hubert.
- Le territoire compte une école secondaire résultant de la fusion de deux établissements.
- Le Centre de Dépaysement de Plein Air de la Communauté française accueille des groupes scolaires pour des « classes vertes ». Le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (CRIE) du Fourneau Saint-Michel est aussi actif dans la pédagogie et la sensibilisation liées à l'environnement.

VIE ASSOCIATIVE, CULTURELLE ET SPORTIVE

- Chaque section compte au moins une salle mise à disposition des habitants et des associations.
- Saint-Hubert dispose de plusieurs infrastructures culturelles : Académie de musique, bibliothèque communale, Centre Pierre-Joseph Redouté, Musées provinciaux du Fourneau Saint-Michel, basilique et ancien complexe abbatial.
- Plusieurs infrastructures sportives sont également à disposition des habitants et des nombreuses associations sportives dont un hall des sports et une piscine.
- La commune de Saint-Hubert compte de nombreuses associations culturelles, villageoises, de jeunesse, de 3ème âge.
- Elle a récemment adhéré à la Maison de la Culture Famenne-Ardenne.

SERVICES

- Toute une série de services sont offerts aux habitants de la commune : Tuteur en énergie, ALE, crèche communale, garderie, maison des jeunes, maison médicale, maison de repos, parc à conteneurs...

1. Démographie et population

a. Densité

	km²	population 2017	densité (hab/km²)	part de l'arrondissement (%)	
Wallonie	16.844,3	3.614.473	214,6	habitants	superficie
Province	4.439,7	281.972	63,5		
Arrondissement	1.354,6	62.777	46,3		
Saint-Hubert	111,2	5.588	50,3	8,9	8,2

Source : DGSIE

Au 1^{er} janvier 2017, la commune de Saint-Hubert compte 5.588 habitants.

Elle héberge près de 9% de la population de son arrondissement dont elle couvre 8,2% de la superficie.

À 50,3 habitants par km², elle présente une densité de population légèrement plus élevée que celle de l'arrondissement (46,3 hab./km²), mais nettement plus faible que celle de la province de Luxembourg (63,5 hab./km²).

Par la densité de sa population, elle est une commune typiquement rurale, mais aussi un petit pôle démographique dans son arrondissement.

b. Croissance démographique

	1990	2000	2010	2017	évolution 1990-2017		évolution 2000-2017		évolution 2010-2017	
					abs.	rel.	abs.	rel.	abs.	rel.
RW	3.243.661	3.339.516	3.498.384	3.614.473	370.812	11,4	274.957	8,2	116.089	3,3
Province	230.827	246.820	269.023	281.972	51.145	22,2	35.152	14,2	12.949	4,8
Arrondissement	53.397	55.598	59.861	62.777	9.380	17,6	7.179	12,9	2.916	4,9
Saint-Hubert	5.629	5.727	5.769	5.588	-41	-0,7	-139	-2,4	-181	-3,1

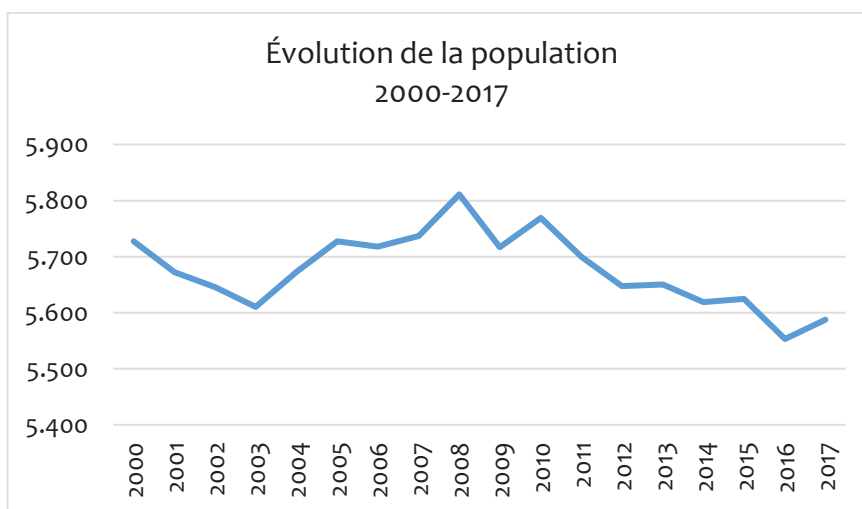
Source : DGSIE

En 2008, la commune comptait 5.811 habitants. Elle atteignait alors son point haut démographique. Depuis, elle a perdu 3,8% de sa population. Sur un laps de temps plus long, il apparaît qu'elle est moins peuplée en 2017 qu'en 1990.

Toutefois, une amorce de reprise s'est dessinée en 2017 : Saint-Hubert a gagné 35 habitants par rapport à l'année précédente. Il faut remonter à l'année 2010 pour apercevoir une hausse du nombre d'habitants aussi franche (+52).

Malgré cette pointe actuelle, pareille évolution globalement négative est rare en province de Luxembourg. Elle contraste singulièrement avec la dynamique démographique de l'arrondissement et des communes voisines, en particulier Libin et Libramont.

Elle a évidemment un impact important sur les finances communales. Moins d'habitants, c'est une moindre dotation du fonds des Communes, une moindre capacité d'emprunt, une moindre perception de taxes et impôts.



Entre 2003 et 2008, Saint-Hubert a continûment gagné des habitants, mais a connu dès 2009 une décreue brutale (-94 unités). Une reprise de croissance s'est esquissée l'année suivante, suivie toutefois par une diminution constante du nombre d'habitants. En 2016, la population est à l'étiage.

En 2017, pour la 1^{re} fois véritablement depuis 2010, la population est à nouveau en hausse.

c. Répartition et évolution de la population par entité

Un peu plus de la moitié de la population borquinoise (54%) est domiciliée à Saint-Hubert même, cité qui constitue donc bel et bien un pôle démographique important, dans sa commune comme dans la région. Entre 2007 et 2017, son importance relative au sein du territoire ne s'est que très légèrement affaiblie, malgré une diminution constante du nombre d'habitants, qui sont aujourd'hui moins de trois mille.

Les autres entités sont nettement moins peuplées. Arville n'atteint pas (encore) mille habitants et, à l'autre extrémité, Mirwart en compte un peu plus de cent. Il n'y a donc pas d'équilibre démographique entre les entités du territoire.

Répartition et évolution de la population par entité								
		Saint-Hubert	Arville-Lorcy	Awenne	Hatrival-Poix	Mirwart	Vesqueville	Commune
Habitants	2007	3147	936	368	692	116	554	5813
Part de la commune (%)		54,1	16,1	6,3	11,9	2,0	9,5	
Habitants	2017	2968	969	366	635	110	514	5562 ¹⁷
Part de la commune (%)		53,4	17,4	6,6	11,4	2,0	9,2	
Progression	unités	-179	33	-2	-57	-6	-40	-251
2007/2017	%	-5,7	3,5	-0,5	-8,2	-5,2	-7,2	-4,3

Source : Administration communale

Depuis 2002, seule Arville-Lorcy a, d'une manière régulière, gagné des habitants et vu son importance relative croître au sein du territoire. Du point de vue démographique, cette entité atteint son apogée maintenant, en 2017, avec 969 habitants.

Depuis 2007, toutes les autres entités accusent une décroissance de leur population, dans des proportions variables. Et toutes, à l'exception d'Arville-Lorcy et Mirwart, sont moins peuplées qu'en 2002.

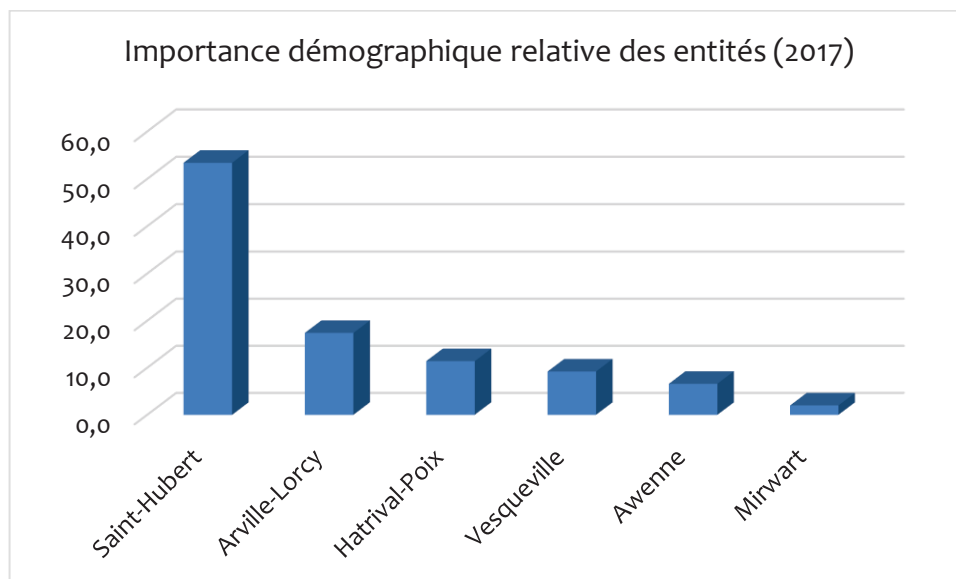
La diminution du nombre d'habitants est régulière et nettement marquée dans le pôle.

Exception faite d'Arville, le déclin démographique est donc général sur le territoire, concerne autant la ville que les villages.

Entre 2016 et 2017 toutefois, un regain démographique s'observe à Mirwart¹⁸ (+15 habitants), à Vesqueville (+23 habitants), à Awenne (+7 habitants) et à Arville-Lorcy (+5 habitants). Le mouvement va en sens inverse à Saint-Hubert même (-27 habitants) et à Hatrival-Poix (-17 habitants).

¹⁷ Sont utilisés les chiffres de population au 8/5/2017 fournis par l'administration communale. Ceci explique la différence existant avec le chiffre de population totale fourni par la DGSIE au 1/1/2017 (5588 habitants).

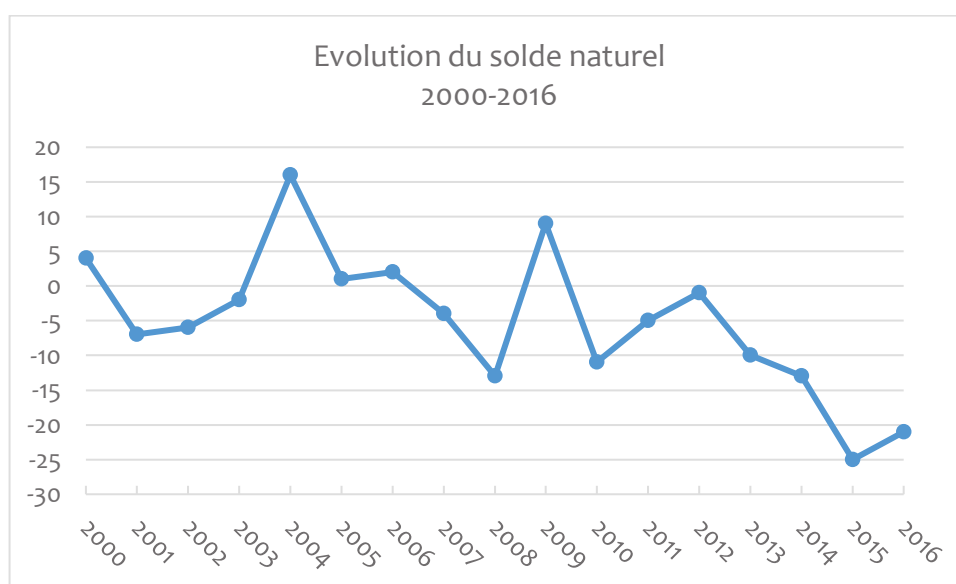
¹⁸ L'augmentation de la population à Mirwart est essentiellement le fait de l'installation en septembre 2016, au domaine provincial, d'un service d'aide à la jeunesse – asbl Aube – qui accueille des adolescents et des enfants dont les parents ne peuvent plus assurer la garde.



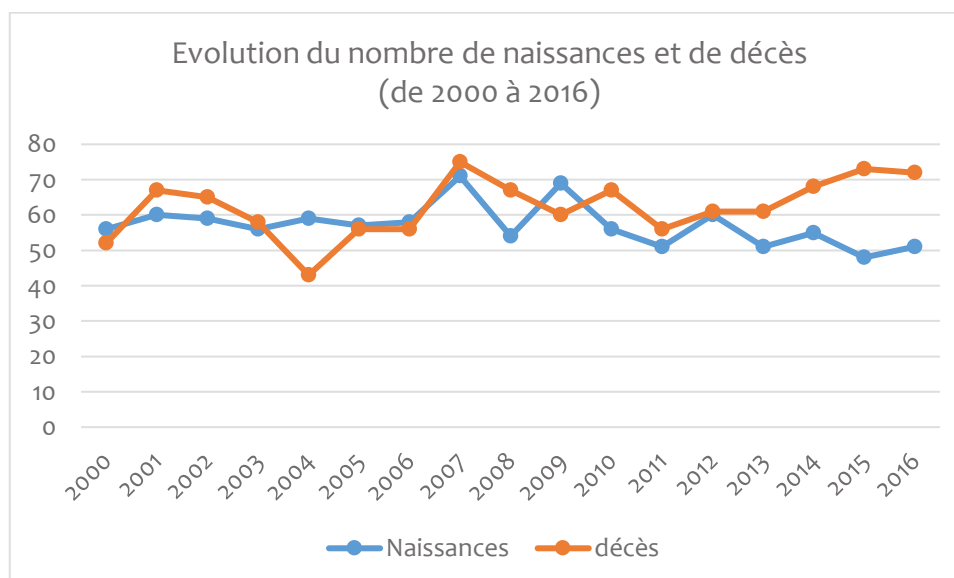
d. Accroissement de la population

Entre 2000 et 2016, on a enregistré à Saint-Hubert plus de décès (1057) que de naissances (971).

Sur ce laps de temps, le solde naturel est donc négatif de 86 unités. La moyenne annuelle des décès excède celle des naissances de 5,1 unités.



Le solde naturel n'a été positif que 4 années sur les dix-sept considérées, avec des valeurs très faibles allant de 1 à 9 unités, et il est négatif continûment depuis 2010, avec des valeurs particulièrement élevées en 2015 et 2016 (25 et 21 unités).



Depuis l'an deux mil, la courbe des naissances a connu deux pics importants, en 2007 et 2009, et un troisième, mais moins marqué, en 2012. D'une manière générale, elle va s'affaiblissant. Le nombre annuel de naissances avoisine désormais les 50 unités, alors qu'avant 2012 il se situait habituellement entre 55 et 60 unités.

La courbe des décès suit un mouvement inverse. Elle a atteint son point le plus bas en 2004 (43 unités) et son point le plus haut en 2007 (75 unités). Depuis 2011, elle croît très régulièrement, pour se rapprocher de son apogée.

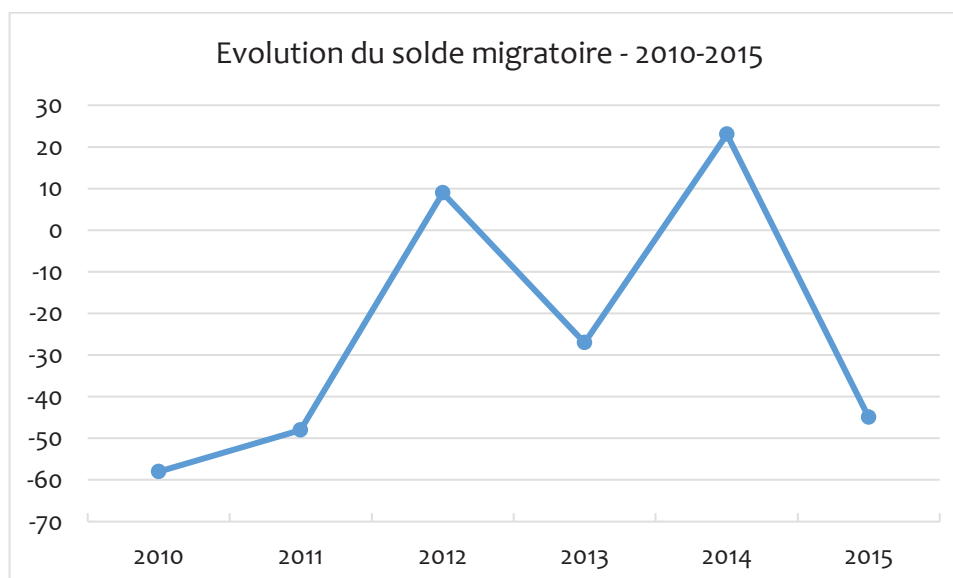
On expliquera partiellement ce déséquilibre entre naissances et décès par la forte représentation au sein de la population des classes d'âge élevé.

L'existence d'un home (MR & MRS), accueillant 59 pensionnaires, pèse partiellement sur ces statistiques.

Le solde migratoire a, entre 2010 et 2015, accusé un déficit général de 146 unités, soit une moyenne générale de 24,3 sorties par an.

année	mvt migratoire interne			mvt migratoire international			Total général
	entrées	sorties	solde	entrées	sorties	solde	
2010	289	369	-80	37	15	22	-58
2011	244	316	-72	46	22	24	-48
2012	322	322	0	33	24	9	9
2013	305	333	-28	36	35	1	-27
2014	366	344	22	48	47	1	23
2015	331	361	-30	37	52	-15	-45
somme 2010-2015	1.857	2045	-188	237	195	42	-146
moyenne/an	309,5	340,8	-31,3	39,5	32,5	7,0	-24,3

Source : Statbel.



Sur cette période, mouvements internes et internationaux confondus, il n'a été positif que deux fois, en 2012 et 2014. Le mouvement migratoire international affiche un bilan positif (+42 unités sur 6 ans), qui ne suffit toutefois pas à compenser l'important déficit du mouvement migratoire interne.

Saint-Hubert souffre donc globalement d'un exode de ses habitants, même si celui-ci n'est pas constant.

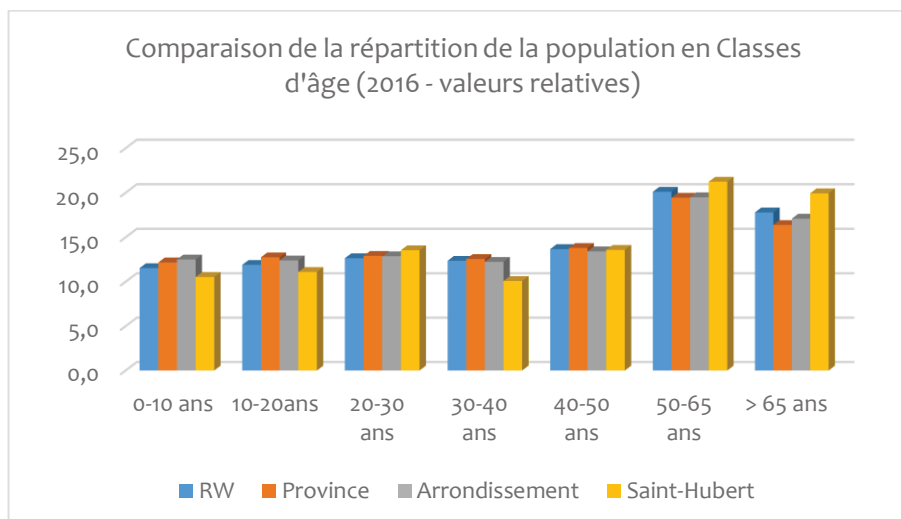
Bref, on meurt plus qu'on ne naît à Saint-Hubert et cette tendance va s'accroissant. Elle n'est pas compensée par l'installation de nouveaux habitants. Solde naturel et solde migratoire contribuent donc tous deux à la décroissance constante de la population du territoire.

e. Classes d'âge à l'échelle du territoire

En 2016, la population de Saint-Hubert est en moyenne plus âgée que celle de l'arrondissement et de la province. 54,7% des habitants sont âgés de plus 40 ans, contre 50% dans l'arrondissement et 49,6% dans la province.

Répartition de la population en Classes d'âge (%) - 2016				
	RW	Province	Arrond.	St-Hubert
0-10 ans	11,5	12,2	12,5	10,5
10-20ans	11,9	12,7	12,4	11,1
20-30 ans	12,6	12,9	12,9	13,5
30-40 ans	12,4	12,6	12,2	10,1
40-50 ans	13,7	13,8	13,4	13,6
50-65 ans	20,1	19,4	19,5	21,2
> 65 ans	17,8	16,4	17,1	19,9

Source : DGSIE



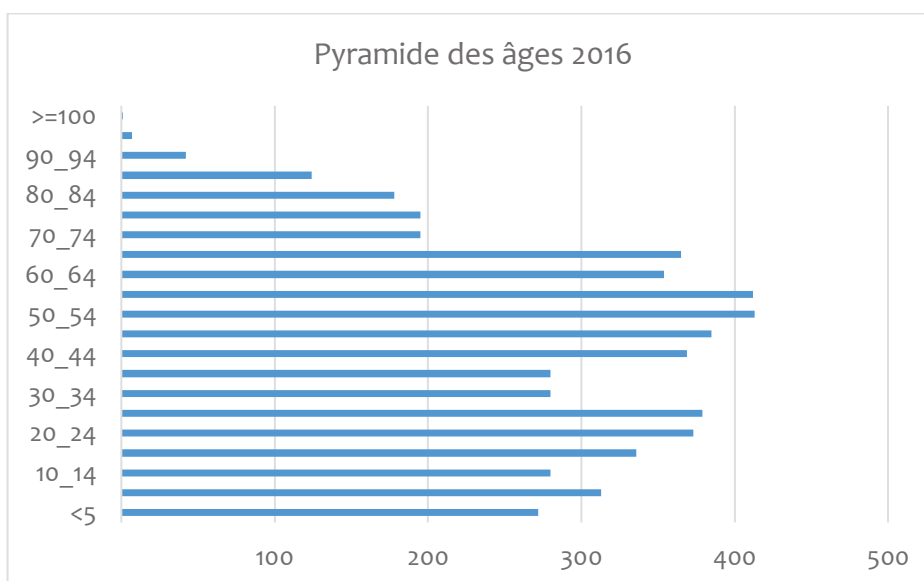
Comme le montrent le tableau et le graphique ci-dessus, Saint-Hubert accuse un déficit de population jeune et une surreprésentation de population âgée par rapport aux autres échelles de territoire.

Les moins de 20 ans ne représentent que 21,6% de la population, contre près de 25% au niveau de l'arrondissement et de la province (dans les trois communes voisines de Libin, Libramont et Tellin, cette représentation dépasse même les 25%).

Au sein des classes d'âge jeune, seule celle des 20-30 ans est proportionnellement plus importante à Saint-Hubert qu'ailleurs. Celle des 30-40 ans y est, à l'inverse, nettement sous-représentée.

Si le poids relatif de la classe des 40-50 ans est dans la moyenne, ce n'est pas le cas des classes d'âge plus élevée, toutes plus lourdes à Saint-Hubert. Les habitants âgés de plus de 50 ans y représentent ainsi 41% de la population, contre 36,6% dans l'arrondissement et 35,8% dans la province. L'existence d'un home pour personnes âgées (59 pensionnaires) ne peut seule expliquer cet état de fait.

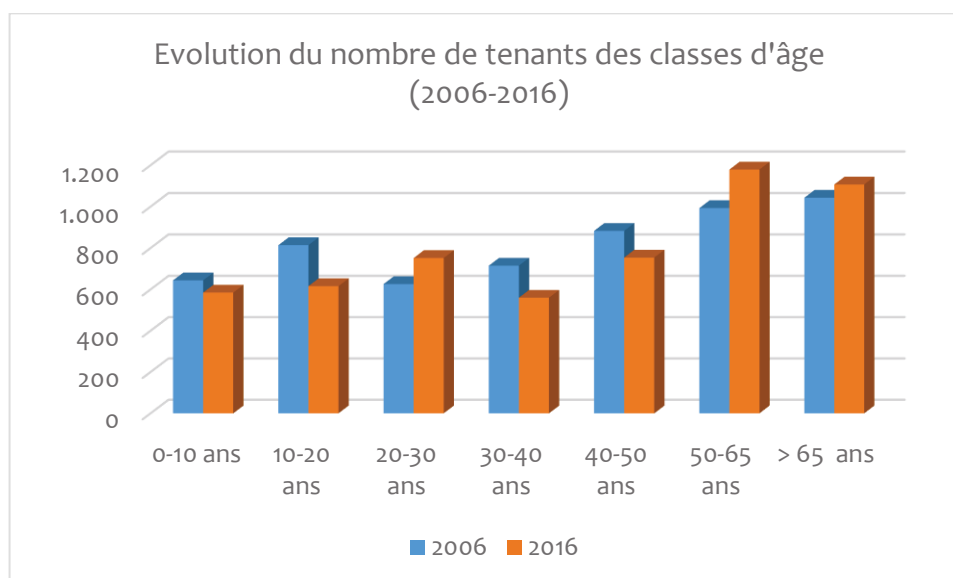
Les plus de 50 ans sont, à Saint-Hubert, presque deux fois plus nombreux que les moins de 20 ans.



La pyramide des âges donne à voir l'importance des 20-30 ans et des 50-70 ans dans la population locale, mais aussi l'important creux constitué par les 30-40 ans.

En valeur absolue, ce sont les personnes âgées entre 50 et 60 ans qui sont les plus nombreuses dans la commune (825 – près de 15% de la population).

Le pied de la pyramide n'augure pas d'un rajeunissement de la population. En effet, si la classe des jeunes âgés de 5 à 10 ans dépasse les 300 unités, celles des jeunes âgés de moins de 5 ans et de 10-15 ans sont par contre en net retrait.



Évolution en valeurs absolues des classes d'âge (2006-2016)						
	Province	Arrd	St-Hubert	Libin	Tellin	Libramont
0-10 ans	770	604	-59	106	29	113
10-20ans	620	-99	-198	-40	-5	79
20-30 ans	4184	1018	126	114	-6	185
30-40 ans	-1022	-201	-155	-76	3	-57
40-50 ans	314	50	-129	20	-27	136
50-65 ans	12352	2451	186	215	112	462
> 65 ans	4562	877	64	111	8	319

Source : DGSIE

Entre 2006 et 2016, la population de Saint-Hubert s'est réduite de 165 unités. Sans surprise au vu de ce qui précède, toutes les classes d'âge se sont contractées, sauf celles des 20-30 ans et des plus de 50 ans.

Le plus important recul s'observe dans la classe des 10-20 ans (-198 unités) et la plus importante croissance, dans celle des 50-65 ans (+186 unités).

La comparaison avec l'arrondissement et la province, mais aussi avec trois communes voisines, met en exergue un particularisme de Saint-Hubert. Si, partout, les classes âgées de plus de 50 ans ont « pris du poids », si, presque partout la classe des 30-40 ans perd en importance, par contre il n'y a

quasiment qu'à Saint-Hubert que le nombre d'habitants âgés de moins de 10 ans et de 40 à 50 ans est en baisse.

Le territoire est donc peuplé d'une population plus âgée qu'ailleurs, et il est clairement en perte de jeunesse. Par conséquent, le processus de vieillissement de la population, déjà bien engagé, risque de connaître une accélération.

f. Classes d'âge à l'échelle des villages

Démographiquement, tous les villages ne sont pas également jeunes ou vieux.

08-05-17	total	0-20 ans		20-65 ans		plus de 65 ans	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%
Saint-Hubert	2968	639	21,5	1690	56,9	639	21,5
Arville-Lorcy	969	235	24,3	581	60,0	153	15,8
Hatrival-Poix	635	114	18,0	388	61,1	133	20,9
Awenne	366	86	23,5	212	57,9	68	18,6
Mirwart	110	32	29,1	61	55,5	17	15,5
Vesqueville	514	123	23,9	298	58,0	93	18,1

Source : Administration communale.

C'est dans l'entité d'Arville-Lorcy que la part jeune de la population est la mieux représentée : près d'un quart des habitants y a moins de 20 ans.

À l'opposé, c'est dans l'entité d'Hatrival-Poix que la part jeune est la moins élevée (18%). C'est aussi la seule entité où les plus de 65 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans.

Mirwart et Awenne, les deux villages les plus excentrés, les plus isolés et les moins peuplés ont une population jeune proportionnellement importante.

Quant à Saint-Hubert même, elle compte exactement autant d'habitants âgés de moins de 20 ans que d'habitants âgés de plus de 65 ans. Au regard des autres entités, exception faite de Hatrival-Poix, la part des jeunes y est faible et la part des aînés, élevée.

Le vieillissement de la population n'est donc pas une vérité sur tout le territoire. Il est concentré dans le pôle et dans son satellite d'Hatrival-Poix.

g. Indices statistiques

2006-2016		RW	Province	Arrond.	St-Hubert
Vieillessement	2006	93	82	89	100
	2016	102	89	91	128
Remplacement des actifs	2006	69	81	79	75
	2016	61	66	64	60
Remplacement des actifs expérimentés	2006	77	86	81	70
	2016	69	73	72	60
Dépendance	2006	84	87	89	91
	2016	90	89	92	92

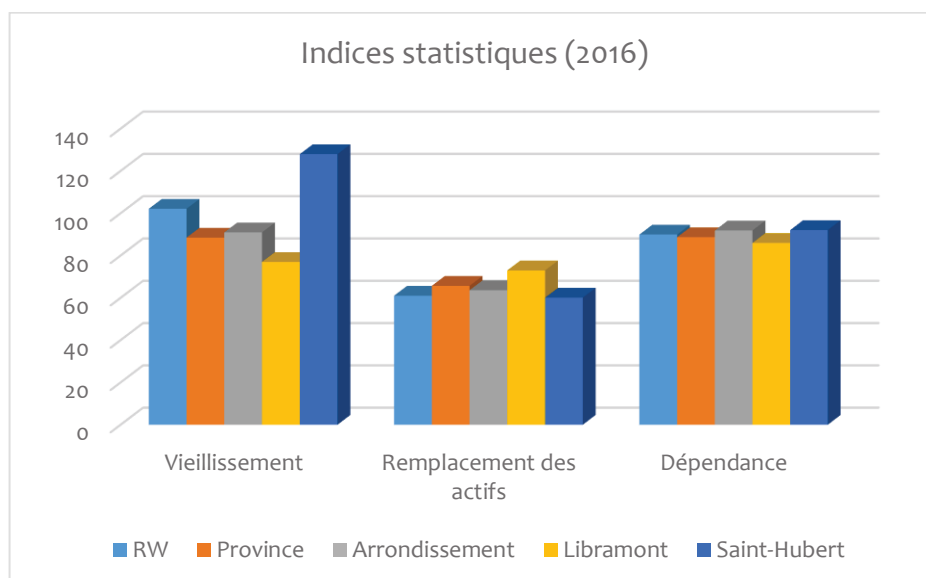
Source : DGSIE.

L'indice de vieillissement représente le poids des individus âgés de plus de 65 ans sur celui des individus âgés de moins de 15 ans. Ce poids est aujourd'hui beaucoup plus lourd à Saint-Hubert que dans l'arrondissement, la province et la Wallonie. La très forte augmentation de cet indice ces dernières années traduit le vieillissement accéléré de la population de Saint-Hubert, à la fois par l'affaiblissement de sa part jeune et par le renforcement de sa part âgée.

L'indice de remplacement des actifs indique la capacité des jeunes âgés de 15 à 25 ans à succéder aux actifs de 50 à 65 ans. Cet indice est un peu plus faible à Saint-Hubert que dans l'arrondissement et la province. Le remplacement des actifs y sera donc un peu plus malaisé, en théorie. Depuis 2008, l'indice s'est dégradé dans des proportions similaires à Saint-Hubert, dans l'arrondissement et la province.

L'indice de remplacement des actifs expérimentés mesure la capacité des jeunes actifs (âgés de 25 à 40 ans) à remplacer les actifs proches de la retraite (âgés de 45 à 64 ans). La situation est à nouveau défavorable à Saint-Hubert, mais elle ne s'y est pas dégradée dans une proportion supérieure aux autres échelles de territoire depuis 2008. La croissance de la catégorie des 50-65 ans est en effet partiellement compensée par celle des 20-30 ans.

L'indice de dépendance renseigne le poids des « inactifs économiques » (individus de moins de 20 ans et de plus de 60 ans) sur les « actifs économiques » (individus âgés de 20 à 60 ans). Le niveau de l'indice est identique à Saint-Hubert et dans l'arrondissement, proche du niveau de la province et de la Région. Il n'a quasiment pas évolué depuis 2008. De ce point de vue, la structure de la population du territoire est constante.



De ces quatre indices, c'est clairement celui du vieillissement de la population qui est le plus inquiétant, par sa dégradation importante et le niveau qu'il atteint désormais. L'indice de dépendance ne distingue pas Saint-Hubert et les indices de remplacement renseignent un problème qui ne se règle pas à l'échelle d'une seule commune.

La commune est simultanément confrontée à deux défis : renforcer la part jeune de sa population et rencontrer les besoins de la part âgée de celle-ci.

h. Répartition par origine

Soixante nationalités différentes sont présentes à Saint-Hubert, représentant 30% des pays du globe et tous les continents.

Population étrangère	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'étrangers	475	503	523	574	607	644	691
% de la population	8,3	8,9	9,3	10,2	10,8	11,6	12,4

Source : Administration communale

D'année en année, l'importance de la population d'origine étrangère s'accroît.

De 475 en 2010, les personnes d'origine étrangère sont aujourd'hui près de 700 et représentent plus de 12% de la population totale de la commune.

Parmi elles, les plus nombreuses (30%) sont, en 2016 comme les années précédentes, de nationalité française.

Viennent ensuite par ordre d'importance décroissante les nationalités :

- congolaise 5,4%
- marocaine 4,5%
- italienne 4,3%
- roumaine 3,5%
- afghane 3,3%
- portugaise 2,9%
- luxembourgeoise 2,3%

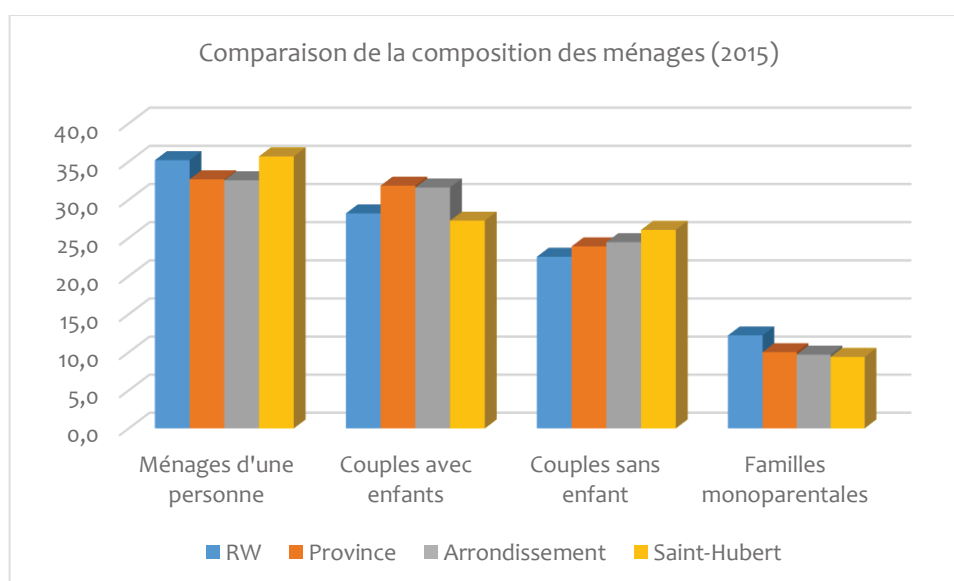
Dans les chiffres comme dans la réalité, la population de Saint-Hubert est bigarrée, car les ressortissants étrangers ne se regroupent pas en communautés.

i. Ménages

En 2015, Saint-Hubert comptait 2.472 ménages.

01-01-15 (%)	Ménages d'une personne	Couples avec enfants	Couples sans enfant	Familles monoparentales	Autres
RW	35,2	28,2	22,5	12,2	1,8
Province	32,7	31,8	23,9	10,0	1,6
Arrondissement	32,6	31,6	24,4	9,7	1,7
Saint-Hubert	35,7	27,3	26,1	9,4	1,6

Source : DGSIE.



Plus d'un tiers de ces ménages est composé d'une seule personne, valeur nettement supérieure à celles de l'arrondissement et de la province et même, légèrement, à celle de la Région wallonne.

Les couples sans enfant sont également, en proportion, plus nombreux que dans les territoires comparés, alors que, à l'inverse, les couples avec enfant(s) sont moins représentés.

Cette structure spécifique des ménages est le reflet d'une population dominée par les classes d'âge élevé.

Elle met en exergue le problème du risque d'isolement qu'encourt une part des habitants, plus important à Saint-Hubert qu'ailleurs.

Par contre, la part relative des familles monoparentales est légèrement plus faible que dans l'arrondissement et la province et nettement plus réduite qu'en Région wallonne.

Bref, situations d'isolement nombreuses et relative rareté des enfants se donnent à lire dans ces statistiques.

2. Niveau de vie

a. Revenus fiscaux

Sur base de l'examen des revenus déclarés¹⁹, les habitants de Saint-Hubert gagnent en moyenne un peu moins bien leur vie que ceux de l'arrondissement et nettement moins bien que ceux de la province. Cette différence est fortement marquée également avec ceux de deux communes directement voisines : Libin et Libramont.

Revenus 2014	Revenu moyen par déclaration	Revenu médian par déclaration	Revenu moyen par habitant	Indice de richesse	IR 2008
Belgique	31.655	23.742	17.684	100	100
RW	29.595	22.212	16.671	94	94
Province	31.838	24.384	17.075	97	95
Arrondissement	29.875	23.147	16.324	92	90
Saint-Hubert	27.474	22.542	16.055	91	89
Libin	31.488	24.120	17.171	97	93
Libramont	32.090	24.788	17.337	98	96
Tellin	30.118	23.751	16.030	91	91

Source : DGSIE.

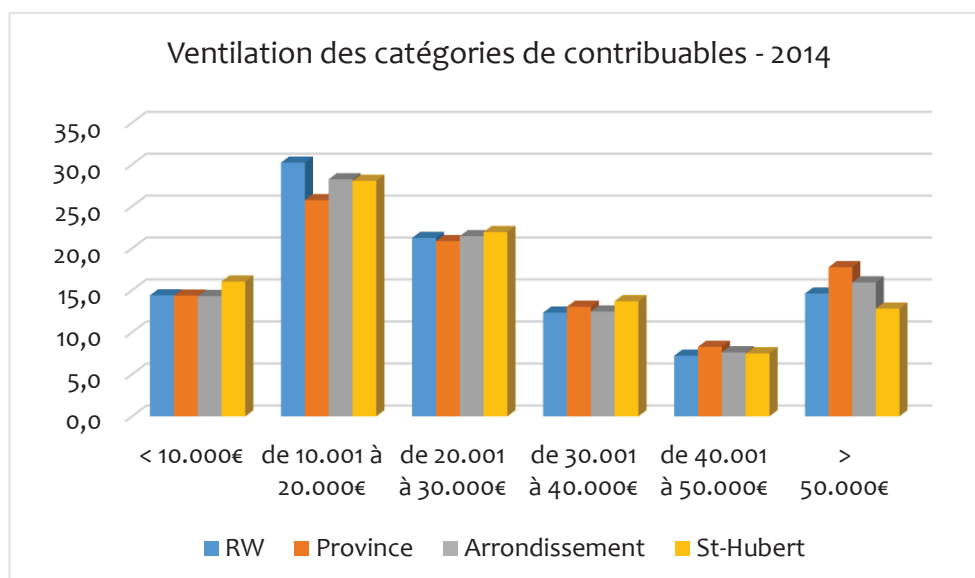
Le revenu moyen par habitant n'est que de 270€ inférieur à celui de l'arrondissement. Mais le revenu médian – placé à mi-hauteur sur l'échelle des revenus²⁰ – est de 600€ inférieur à celui de l'arrondissement.

En conséquence, Saint-Hubert affiche un indice de richesse de 91, légèrement plus faible que celui de l'arrondissement, mais fort éloigné de ceux de Libin et Libramont. Cet indicateur révèle une commune pauvre d'un arrondissement pauvre.

Depuis 2008 la situation s'est globalement améliorée – l'indice de richesse a crû de deux points – mais sans que l'on puisse parler d'un mouvement de rattrapage par rapport à l'arrondissement, puisque le taux de progression y est identique.

¹⁹ Les revenus perçus au Grand-Duché de Luxembourg par les travailleurs frontaliers sont inclus dans ces statistiques.

²⁰ Le revenu médian n'est pas influencé par les extrêmes (très hauts et très bas revenus) ; 50% des contribuables déclarent un montant plus élevé et autant un montant moins élevé.



En %	< 10.000€	10.001 à 20.000€	20.001 à 30.000€	30.001 à 40.000€	40.001 à 50.000€	> 50.000€
Belgique	13,6	27,5	21,8	13,0	7,6	16,5
RW	14,4	30,2	21,2	12,3	7,2	14,6
Province	14,4	25,7	20,9	13,0	8,3	17,7
Arrond.	14,3	28,2	21,4	12,5	7,6	15,9
St-Hubert	16,0	28,0	21,9	13,7	7,5	12,8

À Saint-Hubert, la tranche des tout petits revenus est nettement plus représentée qu'ailleurs : 16% des contribuables déclarent moins de 10.000€ de revenu imposable, contre un peu plus de 14% de l'arrondissement à la Wallonie. Au total, 44% des contribuables gagnent moins de 20.000€ de revenu imposable annuellement (Arrondissement : 42,5% - province : 40,1%).

À l'autre extrémité fiscale, les très hauts revenus – plus de 50.000€ déclarés – sont nettement plus rares à Saint-Hubert que dans l'arrondissement et dans la province. Il est vraisemblable que la faible inscription de travailleurs frontaliers sur le territoire explique partiellement cet état de fait.

Entre ces deux extrêmes, la « classe moyenne », celle qui déclare de 20.000€ à 40.000€ de revenu imposable, est plus étoffée dans la commune (35,6%) que dans l'arrondissement (33,9%).

C'est la combinaison du nombre élevé de détenteurs de très petits revenus et du nombre réduit de détenteurs de très hauts revenus qui engendre le profil général d'une commune à population pauvre. Or cette image tend à dissimuler la présence sur le territoire d'une importante classe moyenne.

Il n'en demeure pas moins que les situations de grande précarité sont nécessairement plus nombreuses à Saint-Hubert que dans l'arrondissement.

b. Aide sociale

Le CPAS

Le CPAS de Saint-Hubert propose de nombreux services et dispositifs d'aide sociale pour différents types de bénéficiaires, outre l'introduction de demandes administratives et l'allocation d'aides financières spécifiques :

- Maison de repos et de soins (MRS Home Herman) ;
- Service de médiation de dettes ;
- Garderie extrascolaire et plaines de vacances (enfants de 2,5 à 12 ans) ;
- Repas à domicile ;
- Initiatives locales d'accueil pour demandeurs d'asile ;
- Transport vers l'ETA « Le Saupton » (Bertrix).

Au 1^{er} août 2016, le CPAS compte 73 agents (40,69 ETP). Les charges salariales s'élèvent à 2.408.375€ en 2016, représentant 52,4% des engagements du service ordinaire.

Entre 2012 et 2016, les dépenses du CPAS, en exercice propre, ont crû de près de 18% et le montant de l'intervention communale (« recette de transfert ») d'un peu plus de 8% (2,85% entre 2015 et 2016).

Même si résultat budgétaire et résultat comptable du CPAS sont en boni, il n'en demeure pas moins que le coût de la charge sociale va croissant depuis 2013 et que cela a une incidence sur les comptes de la Commune.

Exercice propre	2012	2013	2014	2015	2016	Croissance 2010-2016
Dépenses	3.907.829,5	3.792.720,5	3.935.184,0	4.316.140,3	4.600.893,5	17,7%
Recettes	3.816.102,9	3.873.135,0	4.018.735,7	4.407.687,3	5.004.944,4	31,2%
Intervention communale	901.039,2	910.140,6	930.612,4	949.224,7	976.070,0	8,3%

Source : CPAS.

Focus sur les services et les aides

➤ Le Home Herman (MRS)

Le home compte 59 résidents, en très grande majorité (78%) Saint-Hubertois. La moyenne d'âge y est de 84 ans et le taux d'occupation, de 99,7%. 70% du personnel du CPAS y sont employés.

➤ Les repas à domicile

En 2016, ils étaient en moyenne mensuelle 53 bénéficiaires. 63% d'entre eux sont âgés de plus de 80 ans. Cela représente la confection et la livraison de 34 repas journalièrement. 12.316 repas et 2.496 soupes ont été livrés à domicile en 2016. Ce nombre est en diminution constante depuis 2013 (14.984 repas et 1.524 soupes).

➤ La médiation de dettes

24 dossiers ont été traités en 2016. C'est moins que les deux années précédentes (26 en 2015, 32 en 2014), mais autant qu'en 2012 et 2013, et 10 de plus qu'en 2011.

➤ Les allocations de chauffage

273 allocations ont été accordées en 2016, pour une somme totale de 31.845€. Le nombre d'allocations et les montants y consacrés sont en diminution constante depuis 2013 (425 demandes acceptées – 43.196€ consacrés).

➤ Les aides sociales

Ces aides concernent l'alimentation, le chauffage, les frais médicaux, les frais pharmaceutiques, le paiement du loyer. En 2016, 207 aides sociales ont été accordées. Ce nombre est diminution par rapport aux deux années précédentes : 224 en 2015, 242 en 2014.

Le Revenu d'Intégration sociale

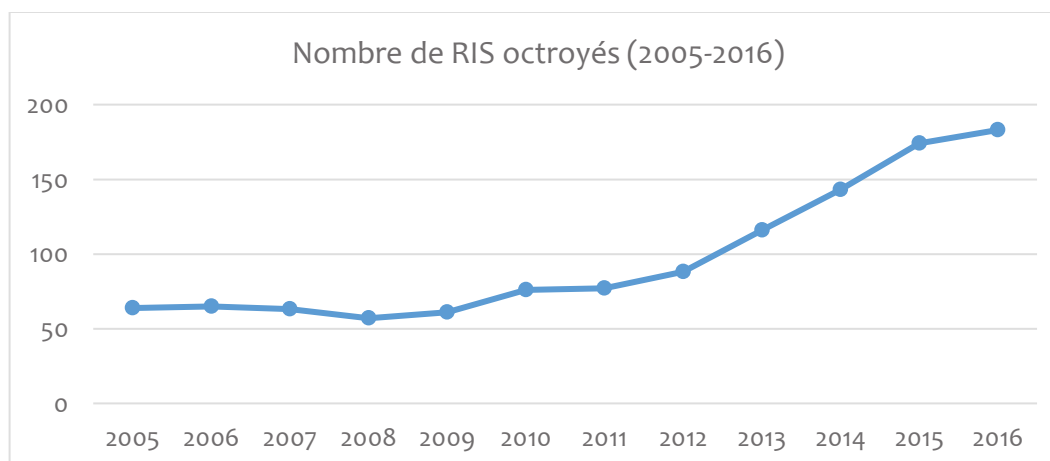
Le nombre de bénéficiaires du Revenu d'Intégration ne cesse de croître depuis 2008.

RIS octroyés												
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Bénéficiaires	64	65	63	57	61	76	77	88	116	143	174	183
Croissance annuelle		1	-2	-6	4	15	1	11	28	27	31	9

Source : Administration communale.

Les années 2013, 2014 et 2015 ont connu une forte augmentation du nombre de bénéficiaires. La croissance fut moins marquée en 2016, mais elle se poursuit néanmoins.

En 2015, selon les données du SPP Intégration sociale, Saint-Hubert concentrait 11% des bénéficiaires du RIS de l'arrondissement (pour 9% de la population), mais surtout connaissait depuis 2008 un taux de croissance du nombre de RIS alloués de près de 109%, contre 43% à l'arrondissement. Le risque de formation d'une poche de pauvreté à Saint-Hubert est réel.



La mesure du Gouvernement fédéral limitant à trois ans le droit à la perception des allocations d'insertion a clairement pesé sur cette évolution. Elle a exclu du chômage une série de personnes et les a redirigées *de facto* vers les CPAS²¹.

À Saint-Hubert, les dossiers ouverts au CPAS en raison d'une exclusion du chômage étaient au nombre de :

- 11 en 2012 ;
- 17 en 2013 ;
- 25 en 2014 ;
- 13 en 2015 ;
- 40 en 2016.

Cette mesure occasionne au CPAS de Saint-Hubert un coût supplémentaire annuel de 100.000€.

Le Plan de Cohésion sociale

Depuis 2010, Saint-Hubert est engagée dans un Plan de Cohésion sociale.

Le Plan d'action actuel court de 2014 à 2019. Il est conduit par un chef de projet à temps plein.

Les objectifs généraux d'un PCS sont :

- Le développement social des quartiers ;
- La lutte contre toute forme de précarité, pauvreté, insécurité.

Les axes de l'actuel Plan d'action du PCS de Saint-Hubert sont les suivants :

- L'insertion socio-professionnelle (Collaboration avec DEFITS) ;
- L'accès à un logement décent ;
- L'accès à la santé et le traitement des assuétudes ;
- L'accès à la mobilité (Convention avec la scrifs La Locomobile) ;
- Le retissage des liens sociaux, intergénérationnels, interculturels ;
- Le soutien à la parentalité et soutien scolaire (projets « Pause-parents » et « Courte échelle »).

Le dispositif d'ensemble et ses actions concrètes font l'objet de reportages dans le Bulletin communal.

Le PCS entend donner de Saint-Hubert une image dynamique et positive.

Association Chapitre XII DEFITS

Ce service d'insertion sociale, socioprofessionnelle et professionnelle, émane d'un partenariat entre les CPAS de Libin, Saint-Hubert, Tellin et Wellin. Il est soutenu financièrement par le Fonds Social Européen, la Wallonie, ainsi que les pouvoirs locaux.

DEFITS développe un projet de buanderie sociale, propose un accompagnement psycho-social, un service de transport en cas de difficulté de déplacement, des modules « permis de conduire » et « recherche d'emploi ».

²¹ Intervenu en 2012, cette mesure a produit ses effets à partir de 2015.

Ses activités sont collectives et participatives et s'adressent à des personnes confrontées à des conditions de vie précaires qui rencontrent des problèmes multidimensionnels

Très récemment, à l'occasion de son 25^e anniversaire, l'association a inauguré ses nouveaux locaux, situés dans la commune de Tellin.

La couverture sociale est importante sur le territoire, organisée au départ d'un CPAS au champ d'action large, œuvrant seul ou en partenariat. Le nombre de bénéficiaires est, ces dernières années, constant ou en diminution selon les différents services et aides. Par contre, le nombre de bénéficiaires du Revenu d'intégration est en augmentation continue et forte depuis plusieurs années. C'est là un signe de précarisation croissante d'une part de la population. C'est une pression nouvelle qui s'exerce ainsi sur les finances locales mais aussi sur un territoire qui entend attirer touristes et nouveaux habitants.

3. Enseignement

Principales évolutions et données complémentaires

L'Institut Notre-Dame et l'institut Saint-Joseph ont fusionné pour devenir l'école libre de Saint-Hubert²². Il n'existe donc plus qu'une école d'enseignement secondaire sur la commune et une école d'enseignement fondamental et primaire libre.

Sur différents sites dans la ville, l'offre d'enseignement s'articule autour de :

- Enseignement maternel, primaire et secondaire (secondaire général, de transition, qualitatif et professionnel, en différentes sections) ;
- Internat pour filles et garçons ;
- CEFA (centre de formation en alternance).

Certaines implantations d'enseignement communal ont fait récemment ou vont faire l'objet de travaux d'amélioration :

- Rénovation des locaux du primaire (réalisé) et du maternel (planifié) à Hatrival ;
- Rénovation et agrandissement des locaux du primaire à Vesqueville (planifié).

Il restera à intervenir au niveau du maternel à Vesqueville et au niveau de l'école d'Arville.

Le Centre d'initiation à l'environnement (CRIE) du Fourneau Saint-Michel est un des 11 CRIE existants en Wallonie. Ses missions : initier et sensibiliser un public diversifié à la beauté ainsi qu'à l'importance des milieux naturels et de l'environnement. Pour ce faire, des thématiques variées sont abordées tout en privilégiant le travail de terrain par le biais d'une pédagogie active.

Concrètement, le CRIE propose :

- des animations scolaires pour les classes de maternelle, de primaire et de secondaire ;
- des stages pendant les vacances de Carnaval, de Pâques et d'été pour les enfants de 4 à 15 ans ;
- un club nature pour les enfants de 9 à 12 ans ;
- des événements et des balades thématiques familiales sur les plantes comestibles, les oiseaux, le brame du cerf... ;
- des formations pour adultes (cuisine sauvageonne, herboristerie, milieux tourbeux...) ;
- des journées d'immersion nature pour des groupes d'adultes ;
- des documents et des outils pédagogiques²³.

²² <http://www.libresthubert.be/>

²³ Source : <http://www.criesthubert.be/>

4. Vie associative, culturelle et sportive

Principales évolutions et données complémentaires

Infrastructures communautaires

Comme l'indique le PCDR initial, plusieurs salles sont mises à disposition des habitants et des associations, qu'elles soient publiques ou privées :

Saint-Hubert

- Salle communale des fêtes – Rue Général Deschesne.
- Hall sportif – Rue du Parc.
- Salle à l'étage de la piscine communale – Rue du Parc.
- La Bulle – Rue du Parc.
- Buvette du football – Rue des Prés.
- Salles diverses de l'Institut Saint-Joseph, de l'Institut Notre-Dame et de l'Athénée Royal.

Arville

- Salle Planchard de l'école d'Arville – Rue de Wacomont.
- Cercle Saint-Paul – Rue du Rivage.

L'offre dans ce village n'est pas optimale (cercle Saint-Paul très petit et salle Planchard ayant une fonction première de hall d'accueil de l'école).

Awenne

- Salle – Rue du Souvenir.

Cette salle, communale, va être rénovée dans le cadre du PCDR.

Hatrival

- Salle Saint-Joseph – Rue de l'Eglise.

Cette salle fait l'objet d'une fiche-projet prioritaire dans le cadre de la présente prolongation du PCDR, afin de la transformer pour mieux répondre aux besoins du village.

Lorcy

- Salle communale.

Salle peu utilisée.

Mirwart

- Salle communale – Place communale.
- Bâtiments de la Province – Rue du Château.

Vesqueville

- Salle Notre-Dame – Rue de Lavacherie.

Seul le village de Poix-Saint-Hubert ne dispose aujourd’hui d’aucune salle.

Culture

La Ville de Saint-Hubert s’est affiliée à la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, centre régional reconnu situé à Marche-en-Famenne. Plus précisément, elle fait partie de la Cellule « Haute-Lesse » de cette dernière, avec les communes de Daverdisse, Libin, Tellin, et Wellin.

Cette Cellule, basée à Libin, mène des projets diversifiés en lien avec les partenaires locaux. Elle soutient les initiatives socioculturelles et initie des projets artistiques novateurs en réponse aux besoins. Son équipe se compose d’une coordinatrice et de deux artistes-animateurs et fait régulièrement appel à des animateurs extérieurs.²⁴

²⁴ Source : <http://www.maisondelaculture.marche.be/haute-lesse/>

5. Services

Principales évolutions et données complémentaires

Enfance

Selon Promemploi, sur base de chiffres de l'ONE en 2015, l'offre d'accueil de la petite enfance se résumait jusqu'il y a peu à 36 places, toutes subventionnées par l'ONE et toutes chez des accueillantes conventionnées. Il en résultait un taux de couverture des besoins faible (26,2%) en regard du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans. Ce chiffre était moindre que celui de l'arrondissement (38,3%) et de la province (41%). Il était beaucoup plus faible que celui des voisines de Libramont-Chevigny (62,6%) et Tellin (42,4%).

Une crèche communale vient d'être inaugurée à Saint-Hubert en mars 2017, au lieu-dit « Comane », pour répondre à ces besoins non rencontrés. Implantée dans le même bâtiment que la future maison médicale (voir ci-après), elle offre 20 places d'accueil. Réalisée dans le cadre du plan Cigogne 3 de la Région wallonne, elle emploie 9 personnes sous statut communal, soit une directrice et 8 puéricultrices.

Si cette infrastructure avait existé en 2015, le taux de couverture des besoins d'accueil aurait été de près de 41%, soit un taux correct, dans la moyenne provinciale.

Le service d'accueillantes conventionnées « Baby service » travaille avec les 9 accueillantes de la commune, dont deux organisées en co-accueil au niveau de l'établissement d'enseignement libre²⁵.

Les consultations ONE se tiendront désormais dans un local spécifique au sein du nouveau complexe « crèche/maison médicale ».

Jeunesse

La Maison des jeunes de Saint-Hubert est aujourd'hui reconnue officiellement comme telle. Elle a vu le jour en 2010, d'abord sous la forme d'une maison de quartier.

Aujourd'hui, une soixantaine de jeunes fréquentent régulièrement les permanences d'accueil (3 jours par semaines) et les ateliers : rock, cuisine, culturel et sportif.

L'équipe de la Maison de Jeunes tente de développer la participation active des jeunes :

- apprendre aux jeunes à vivre ensemble et développer leur citoyenneté ;
- rendre le jeune responsable, actif, critique et solidaire par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilisation et de participation à la vie sociale, économique et culturelle.²⁶

²⁵ L'asbl « Baby-Service » est un service d'accueillantes d'enfants conventionné créé en 1977 par Vie Féminine, les Mutualités Chrétiennes et le Mouvement Ouvrier Chrétien pour répondre à un besoin grandissant des familles en matière de garde des enfants de 0 à 3 ans. Le service est implanté dans la région sud et centre de la province de Luxembourg et couvre 21 communes. Les accueillantes sont autorisées par l'ONE, engagées et encadrées par le service. Elles bénéficient d'un encadrement réalisé par l'équipe des assistantes sociales et participent aux formations organisées par celui-ci. Cet encadrement permet d'accroître la qualité du service offert aux familles, il établit le cadre professionnel de l'accueil des enfants. Source : <http://baby-service.be/>

²⁶ <http://vivre-ensemble.be/La-Maison-des-Jeunes-de-Saint-Hubert> et mjsainthubert.wix.com/mjsainthubert

Aînés

Le Home Herman, géré par le CPAS, a dans ses cartons un projet d'extension. Il se heurte toutefois à l'impossibilité actuelle d'obtenir de nouveaux lits subsidiés.

L'UTA (Université Tous Âges) du Centre-Luxembourg, asbl à vocation culturelle, basée à Saint-Hubert, organise 15 à 20 conférences annuelles sur les thèmes les plus divers (reportages de voyages, histoire, musique, peinture, actualité, littérature, folklore...), des visites d'expositions ou d'entreprises complétées par des temps de convivialité. Les rencontres ont lieu chaque quinzaine, le vendredi à 15H00, dans le cadre du Palais abbatial de Saint-Hubert avec la collaboration de la Province de Luxembourg.

Elle édite par ailleurs un bulletin de liaison, « Eveils d'automne », à raison de 10 numéros par an²⁷.

Une Commission communale consultative des aînés a été mise en place en 2013. Composée de 25 membres, elle a pour mission de²⁸ :

- examiner la situation des aînés tant du point de vue moral que matériel ;
- faire connaître les désirs, les aspirations, les droits des aînés ;
- veiller à ce que les relations s'établissent entre personnes de générations différentes de manière à établir un dialogue ;
- encourager toute action qui contribue à la défense du bien-être moral, culturel, économique de la personne ;
- suggérer et proposer aux autorités communales l'adoption de mesures ;
- émettre, sur tout sujet qu'elle jugera utile, des avis, soit d'initiative, soit à la demande de l'autorité communale et accompagner la réalisation des projets qu'elle a initiés ;
- informer les aînés sur les décisions du CCCA ;
- évaluer l'efficacité des politiques et pratiques de la commune.

Soins de santé

Afin de contrer la pénurie de médecins généralistes, la Commune a entrepris la construction d'une maison médicale, au lieu-dit « Comane » à Saint-Hubert. Couplée à la crèche, elle comprend 8 cabinets médicaux, l'objectif étant idéalement d'y accueillir 4 médecins et des représentants d'autres disciplines (kiné, logopède, infirmière, spécialistes...). Une structuration des prestataires intéressés est en cours, sous la forme d'une Association de Santé Intégrée (ASI).

²⁷ Depuis 1985. Initialement appelée Université du Troisième âge. Source : <https://www.utacentreluxembourg.be>

²⁸ Source : <http://www.saint-hubert.be/commune/politique/conseil-communal/commissions/aines/>

Territoire économique

Cette partie du diagnostic socio-économique est consacrée à l'examen du tissu économique de Saint-Hubert, ainsi qu'à l'examen de la situation de l'emploi, abordée sous l'angle des statuts professionnels.

En synthèse

TISSU ECONOMIQUE

- Saint-Hubert compte 140 sociétés actives. La majorité des entreprises du territoire se situe, par ordre d'importance numérique, dans les secteurs de l'immobilier, de la Construction, de l'et du Commerce. Le secteur tertiaire est dominant.
- Le dynamisme entrepreneurial est faible. Le nombre d'entreprises a globalement diminué depuis 2010 quand il augmentait dans l'arrondissement. Mais les secteurs Immobilier, Construction, , Santé et Action sociale se sont renforcés.
- Saint-Hubert subit la concurrence directe de Libramont-Chevigny, locomotive économique du Centre-Ardenne et « aspirateur » à entreprises. La Commune dispose heureusement depuis 2015 d'une Agence de Développement local. Et l' tire parti de la vocation touristique du territoire.
- La Commune engage, avec Libramont, Tellin et Libin, un projet Leader (Nov'Ardenne) axé sur le développement de l'économie circulaire.

ESPACE POUR ENTREPRENDRE

- L'espace pour entreprendre est compté. Le territoire dispose d'une seule ZAEM, de petite superficie, et occupée à 75% de sa capacité. Saint-Hubert est de ce point de vue mal dotée en regard de ses voisines de Libramont et Libin, mieux situées qu'elle stratégiquement (le long d'une autoroute et d'une voie ferrée internationale).

EMPLOI

- Les taux d'activité et d'emploi sont plus faibles à Saint-Hubert que dans l'arrondissement. Le taux de demande d'emploi est quant à lui plus élevé, mais il diminue régulièrement depuis 2015. Cette diminution est toutefois partiellement entraînée par des exclusions, qui viennent peser sur le CPAS.
- Le problème du chômage se concentre actuellement, plus que dans l'arrondissement, sur la part jeune de la population, celle qui est âgée de moins de 30 ans. Mais, dans une majorité de cas (54%), la sortie du chômage intervient dans l'intervalle d'une année.
- 2.375 postes salariés sont dénombrés à Saint-Hubert. Ce n'est pas loin de suffire pour l'ensemble de la population active de la commune (2.526 personnes). La croissance du nombre de postes salariés est plus faible à Saint-Hubert que dans l'arrondissement.
- Les postes salariés se trouvent majoritairement le secteur tertiaire non marchand (Administration publique et Enseignement - 44%, Santé humaine et l'Action sociale - 13%). Le

poids des administrations de différents niveaux de pouvoir est important à Saint-Hubert. Par ailleurs, le secteur secondaire offre également un nombre non négligeable d'emplois (Construction – 20%), mais en grande partie liés à une seule entreprise (SOCOGETRA).

- 537 habitants ont un statut indépendant, dont 44% en activité complémentaire ou après retraite. Les plus nombreux exercent dans le Commerce et la Restauration. Depuis 2008, le nombre de tenants de ce statut est en recul, sauf dans les Professions libérales.
- 130 personnes domiciliées sur la commune travaillent au Grand-Duché de Luxembourg. Ce nombre évolue à peine d'année en année. Il est faible en regard de l'arrondissement et des communes voisines de Libramont-Chevigny et Libin. Saint-Hubert est donc peu attractive pour ce type d'habitant : éloignement des axes de communication ? disponibilité foncière réduite ?

COMMERCE ET

- Comme pôle sous-régional et comme destination touristique, Saint-Hubert a une vocation commerciale et une vocation Hébergement & restauration.
- Le Commerce est concentré dans la ville de Saint-Hubert, absent des villages. L' est un peu mieux distribué sur le territoire.
- Tous deux sont affaires d'indépendants plus que de sociétés. Ils pourvoient à un faible nombre d'emplois salariés. Les deux secteurs sont constitués de petites structures.
- Le secteur est en voie de développement (sociétés, postes salariés), au contraire du secteur de Commerce, en contraction.
- Commercialement, Saint-Hubert est en butte à la concurrence du pôle libramontois.

TOURISME

- Saint-Hubert fait partie de nouvelle Maison du Tourisme de la forêt de Saint-Hubert avec les communes de Libramont-Chevigny, Tenneville, Libin, Tellin et Wellin. Un Syndicat d'Initiative est actif sur la commune.
- La Ville s'inscrit par ailleurs, avec 9 autres communes, dans la dynamique de Massif forestier « La Grande Forêt de Saint-Hubert ».
- Elle agit en faveur du tourisme à l'aide de différents outils et bras opérationnels : le Plan Qualité territorial pour le Centre-Ville, son ADL, le GAL Nov'Ardenne...
- Saint-Hubert regorge de nombreux atouts touristiques : renommée historique, patrimoines naturel, paysager, architectural, culturel... On peut également citer le statut de capitale européenne de la chasse, de la nature et des trompes de chasse, le Fourneau Saint-Michel, le domaine provincial de Mirwart et l'aérodrome. La Ville s'est impliquée et s'implique toujours dans la gestion de ce dernier en vue de le pérenniser et d'en maximiser les retombées économiques locales.
- On dénombre 70 structures d'hébergement sur la commune de Saint-Hubert pour une capacité de 1.012 personnes (57 hébergements du terroir, 11 hôtels et 2 campings).

- On recense, en 2015, 22.545 arrivées pour 48.215 nuitées. Pour 82 %, soit un nombre très élevé par rapport aux entités de comparaison, il s'agit d'arrivées de touristes belges. La durée de séjour moyen est courte (2,1 nuitées). 180 secondes résidences sont relevées sur le territoire, surtout à Mirwart (53), reconnu depuis 2016 comme un des « Plus beaux villages de Wallonie ».

AGRICULTURE

- La superficie forestière du territoire (64%) est supérieure à sa superficie agricole (24%).
- 32 fermes exploitent 2.120Ha de SAU en 2015.
- Depuis 2010, le nombre de fermes a diminué de 10 unités et la taille moyenne des exploitations est passée de 50 à 66 ha.
- L'élevage bovin, majoritairement allaitant (71%), est la spéculation presque unique du territoire. L'essentiel de la SAU est par conséquent affecté aux prairies.
- La diversification agricole est faible, voire inexistante. Elle n'est pas stimulée par l'aval (pas de GAC, pas de magasin de produits locaux, population décroissante et vieillissante).

FORET ET FILIERE BOIS

- La forêt communale couvre une superficie de l'ordre de 4.891 ha dont 2.406 ha de peuplements feuillus (50,2 %) et 2.225 ha de peuplements résineux (46,4 %)
- Les essences principalement rencontrées sont l'épicéa (29,6 %), le hêtre (28,3 %) et le chêne (16,8 %).
- Particularités du massif forestier de Saint-Hubert, il comprend une importante forêt domaniale et fait partie des Chasses de la Couronne.
- Bien que les revenus liés à la vente de bois sont assez aléatoires, la forêt est une source de revenu importante pour la commune.
- Le DNF a élaboré un plan d'aménagement pour la forêt de Saint-Hubert qui vise à développer de manière durable les différentes fonctions de la forêt.
- Plusieurs projets ont été réalisés sur la forêt de Saint-Hubert : le Plan de Gestion Intégré du Massif Forestier de Saint-Hubert (PGISH) et les projets LIFE « Tourbières » et « Lomme » (restauration de milieux tourbeux). Un nouveau projet de gestion alternative de la forêt, de type « Nassonia », pourrait voir le jour au niveau du massif de Saint-Michel-Freyr.

1. Sociétés actives

Au 31/12/2015, Saint-Hubert compte 140 sociétés actives. Ce n'est pas la commune la plus « entreprenante » de son arrondissement puisqu'elle n'en héberge que 7,6% des sociétés, pour 8,9% de la population.

Au sein de cet arrondissement se trouve la commune de Libramont-Chevigny qui, forte de 413 sociétés actives, constitue le moteur économique du Centre Ardenne. Pour Saint-Hubert, directement contiguë, c'est à la fois un avantage, par les emplois disponibles, et un inconvénient, par l'effet d'aspirateur de l'activité économique qu'exerce sa puissante voisine.

Le tissu économique du territoire apparaît complet dans la mesure où il couvre tous les secteurs d'activité, mais son épaisseur varie fortement d'un secteur à l'autre.

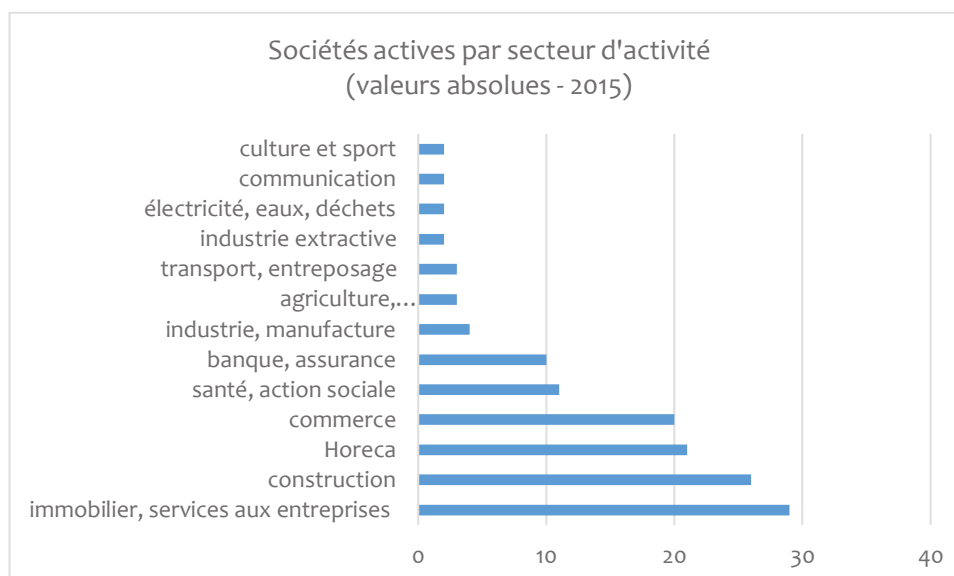
31/12/2015	Total	agriculture, sylviculture		industrie extractive		industrie, manufacture		électricité, eaux, déchets		construction		commerce	
		nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Arrond.	1.849	136	7,36	6	0,32	95	5,14	11	0,59	293	15,85	379	20,50
St-Hubert	140	3	2,14	2	1,43	4	2,86	2	1,43	26	18,57	20	14,29

	transport entreposage				communi-cation		banque assurance		immobilier, services aux entreprises		santé, action sociale		culture sport	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%	nbre	%
Arrond.	47	2,54	181	9,79	33	1,78	83	4,49	339	18,33	137	7,41	28	1,51
St-Hubert	3	2,14	21	15,00	2	1,43	10	7,14	29	20,71	11	7,86	2	1,43

Source : INASTI

Les sociétés actives du territoire sont les plus nombreuses dans les secteurs suivants :

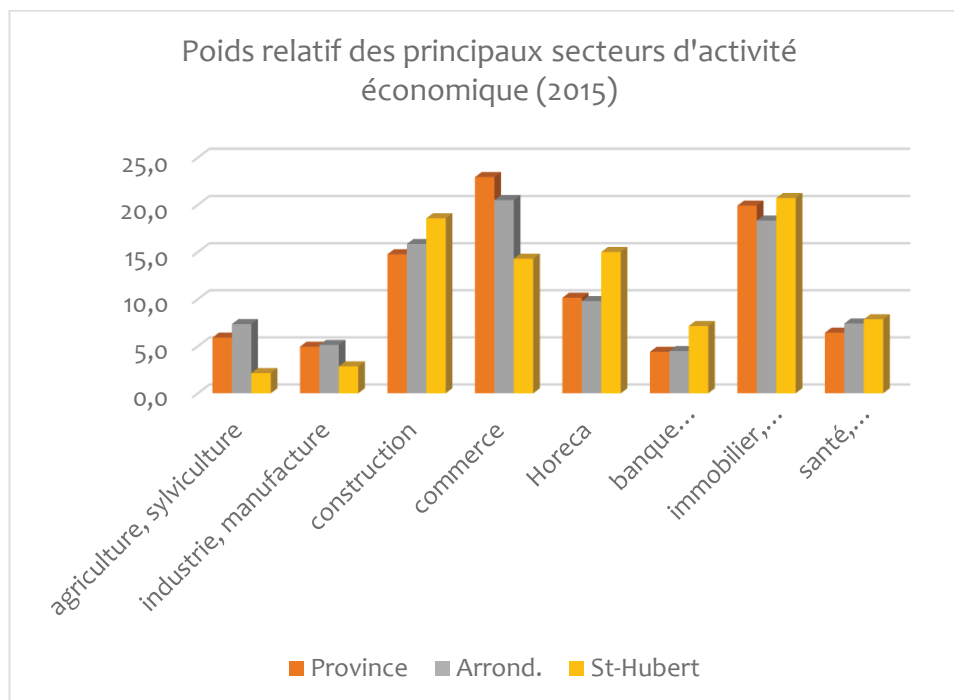
- Immobilier, services aux entreprises 29 sociétés – 20,7% ;
- Construction 26 sociétés – 16,6% ;
- 21 sociétés – 15,0% ;
- Commerce 20 sociétés – 14,3%
- Santé & Action sociale 11 sociétés – 7,9% ;
- Banque & Assurance 10 sociétés – 7,1%.



Ce profil est révélateur d'une économie locale dominée par le secteur tertiaire, hormis le nombre élevé d'entreprises de la Construction. Il est également typique d'un pôle, de surcroît à vocation touristique.

La comparaison avec l'arrondissement confirme d'ailleurs ces spécificités. L'industrie manufacturière apparaît bien moins présente à Saint-Hubert, de même que l'agriculture et la sylviculture, malgré l'importante emprise de la forêt sur le territoire. Par contre les secteurs Immobilier & Services aux entreprises, Banque & Assurance, Santé & Action sociale y sont davantage développés que dans l'arrondissement.

La Construction est très visiblement un secteur fort du territoire, de même que l' qui favorise la vocation touristique de la commune et l'existence d'un petit centre urbain. La faiblesse du Commerce est toute relative : les commerces sont, à Saint-Hubert, davantage le fait d'indépendants (*cf. infra*) que de sociétés. Ceci est indicatif de commerces de petite taille, à l'inverse du profil de ce secteur à Libramont.



Entre 2010 et 2015, le nombre total d'entreprises locales s'est réduit de 3 unités, alors qu'il s'étoffait fortement au niveau de l'arrondissement (+142 sociétés, soit une croissance de leur nombre de 8,3%).

Quatre secteurs se sont toutefois renforcés sur ce laps de temps à Saint-Hubert :

- Immobilier, services aux entreprises +4 sociétés ;
- Construction +3 sociétés ;
- +4 sociétés ;
- Santé & Action sociale +1 société.

Ceux-ci sont donc bel et bien les mailles les plus solides du tissu économique du territoire.

À l'inverse, se sont contractés les secteurs de l'Industrie manufacturière (-2 sociétés) et surtout du Commerce (-5 sociétés).

Depuis 2015, le redéploiement économique et commercial de Saint-Hubert est dynamisé par une Agence de Développement local (ADL). Il est trop tôt pour mesurer l'impact du travail de cette structure.

Bref, le tissu économique de la commune, bien que complet dans son profil, apparaît moins dynamique et développé que celui de l'arrondissement (lequel est toutefois dopé par les performances de Libramont-Chevigny), et davantage dominé par le secteur tertiaire. Ses premières forces sont l' et la Construction, mais ce ne sont pas les seules. Dans l'ensemble, il correspond bien à une commune pôle, dotée d'un petit centre urbain et à vocation touristique. (La faiblesse apparente du Commerce en régime société est compensée par sa force en régime indépendant.)

2. Espace pour entreprendre

Le territoire dispose d'un seul parc d'activités économiques, de surcroît petit et ancien. Trois entreprises y sont installées, générant ensemble environ 80 emplois.

C'est une taille d'équipement *a priori* peu en rapport avec l'importance de la population et le statut de pôle de la commune.

Toutefois, malgré sa superficie réduite et son âge, la PAE n'est occupé qu'à 75% de sa capacité.

Reconnaissance	Statut	Superficie totale (équipée)	Surface disponible équipée	Taux d'occupation	Entreprises	Emplois
29-02-80	ZAEM	12ha	3ha	75%	- A. ROISEUX - SITELUX - SUDTRAFOR	80

Source : Idelux.

La priorité de l'intercommunale va à l'équipement d'espaces d'activités économiques dans les deux communes voisines de Libin et Libramont qui, desservies par l'autoroute et le chemin de fer, intéressent fortement les entreprises.

Le tableau ci-après rend compte des superficies dévolues à l'activité économique dans ces communes.

PAE	Statut	Superficie totale	Superficie équipée	Surface disponible équipée	Taux d'occupation	Entreprises	Emplois
Libin - Galaxia	ZAEM	25ha	4ha	0m²	100%	7	62
Libin - Le Cerisier	ZAEM	15ha	15ha	4,5ha	77%	4	240
Libramont - Recogne	ZAEL	107ha	100ha	9ha	91%	16	794
Libramont - Flohimont	ZAEL	12ha	12ha	0,85ha	93%	19	265

Source : Idelux.

Toutefois deux données nouvelles sont de nature à revitaliser l'esprit d'entreprendre à Saint-Hubert.

D'une part la commune est partenaire du GAL Nov'Ardenne qui nourrit l'ambition de créer des synergies entre entreprises de son territoire, dont font justement partie Libin et Libramont, sur le thème de l'économie circulaire.

D'autre part, la CLDR et la Commune ont sollicité d'Idelux la construction, sur le PAE existant, d'un hall relais. Idelux a accédé à cette demande et devrait, dès 2018, procéder à l'aménagement d'un double hall relais de 600m² qui sera disponible en 2020.

3. Taux d'emploi et de Demande d'emploi

mars-17	population totale	population active	demandeurs d'emploi inoccupés	taux d'emploi	taux d'activité	taux de demande d'emploi
RW	2.280.861	1.545.033	218.290	56,7%	67,7%	14,1%
Province	180.873	126.271	11.991	62,0%	69,8%	9,5%
Arrondissement	39.684	28.390	2.496	64,0%	71,5%	8,8%
Saint-Hubert	3.649	2.526	283	60,1%	69,2%	11,2%

Source : Forem.

Définitions

La **population totale en âge de travailler** désigne l'ensemble des humains âgés de 15 à 64 ans.

La **population active** représente la partie de la population totale en âge de travailler (les 15-64 ans) qui travaille (personnes sous contrat d'emploi ou de travail, indépendants, etc.) ou qui souhaite travailler (les demandeurs d'emploi).

Le **taux d'activité** renseigne la part de la population en âge de travailler (15 à 64 ans) qui est active. Le **taux d'emploi** indique le pourcentage de personnes qui ont effectivement un emploi (population active occupée) parmi la population en âge de travailler. Le **taux de demande d'emploi** exprime la part de demandeurs d'emploi inoccupés parmi la population active. Ces trois taux sont calculés par le Forem.

En mars 2017, Saint-Hubert affiche des taux d'activité et d'emploi plus faibles que dans l'arrondissement. Le second surtout connaît un décrochage marqué.

Le taux d'activité réduit indique qu'une part moindre de la population en âge de travailler se trouve effectivement sur le marché de l'emploi, occupée ou non. Autrement dit, il y a à Saint-Hubert davantage de personnes dont les moyens d'existence ne sauraient venir du travail ou d'allocations de remplacement. On corrèlera ce constat à la part élevée d'habitants de plus de 65 ans dans la population.

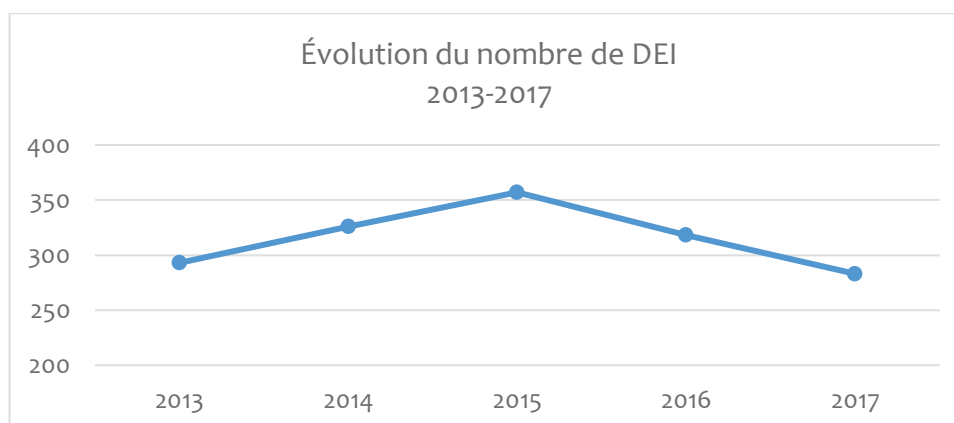
Le taux d'emploi, également plus faible, signifie que les personnes qui, parmi la population active, ont effectivement un emploi sont proportionnellement moins nombreuses que dans l'arrondissement, mais aussi la province.

Logiquement au vu du constat précédent, le taux local de demande d'emploi est nettement plus élevé que ceux de l'arrondissement et de la province.

Actuellement, 283 demandeurs d'emploi inoccupés sont dénombrés à Saint-Hubert.

	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de DEI	293	326	357	318	283
Taux de DE	11,8%	12,9%	14,1%	12,6%	11,2%

Source : Forem



L'état de la demande d'emploi s'améliore continûment depuis l'année 2015, où le taux de demande d'emploi atteignit son maximum (14,1%) après trois années de croissance ininterrompue.

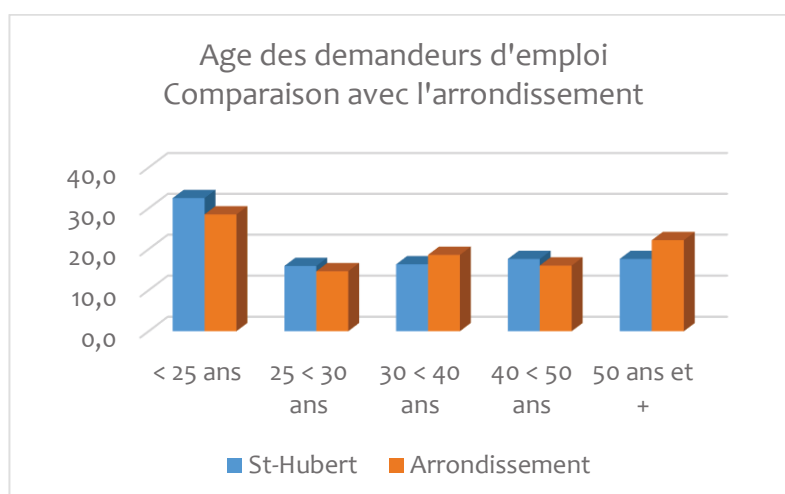
La situation est donc en apparence en voie d'amélioration durable.

La décrue du chômage est probablement due à une remise à l'emploi d'un nombre croissant de demandeurs d'emploi, mais elle est également la conséquence de la fin du bénéfice des allocations d'insertion pour une catégorie de chômeurs. Le CPAS a été amené à ouvrir 13 dossiers « Revenu d'Insertion » suite à des exclusions du chômage en 2015 et 40 en 2016.

Proportionnellement, les demandeurs d'emploi jeunes (âgés de moins de trente ans) sont nettement plus nombreux à Saint-Hubert que dans l'arrondissement - 48,4% contre 43,1% -, et ce, alors même que la part des jeunes dans la population y est plus faible.

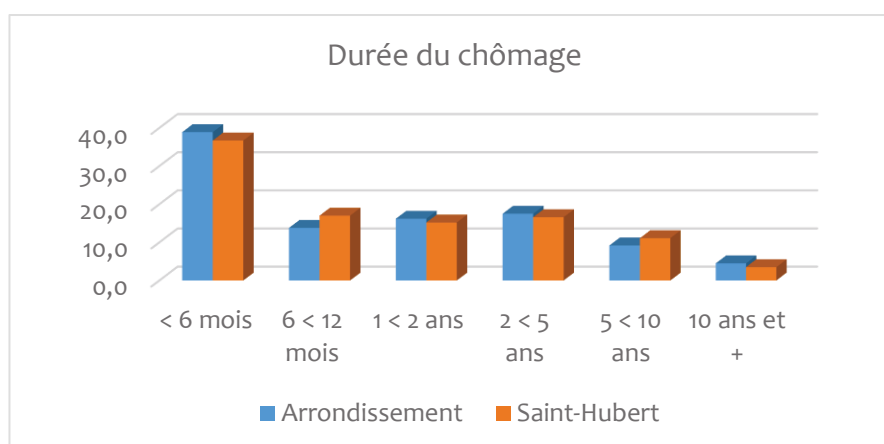
Le problème a connu une accentuation forte au cours de l'année écoulée puisque, en 2016, 42,1% « seulement » des demandeurs d'emploi avaient moins de trente ans.

Par contre, en valeur relative, les chômeurs âgés de plus de cinquante ans sont moins nombreux à Saint-Hubert que dans l'arrondissement – 17,6% contre 22,2%.



Dans près de 54% des cas, la durée du chômage n'excède pas un an, performance meilleure que celle de l'arrondissement (près de 53%). Mais le chômage de longue durée (plus de cinq ans)

concerne davantage les demandeurs d'emploi borquins que ceux de l'arrondissement – 14,6% contre 13,7%.



À Saint-Hubert, le chômage affecte donc en majorité les jeunes. Heureusement, plus d'un demandeur d'emploi sur deux met moins d'un an à sortir de ce statut. Ceci ne doit pas occulter le fait que le chômage de longue durée est bien présent dans la commune.

En matière de conseil et accompagnement des demandeurs d'emploi, le territoire dispose d'une Agence locale pour l'Emploi (ALE) et d'un Service d'insertion sociale, socioprofessionnelle et professionnelle (D.E.F.I.T.S.) qu'il partage avec trois autres communes. L'ensemble des services du Forem, dont une maison de l'emploi, sont accessibles dans la commune directement voisine de Libramont.

4. Postes salariés

Au 30/06/2015, le territoire comptait 2.375 postes salariés²⁹, pour une population active estimée à 2.526 personnes. En théorie, c'est-à-dire si tous ces postes étaient dévolus à des habitants de Saint-Hubert, le territoire pourrait employer sous statut salarié presque toute sa population active.

Sont situés à Saint-Hubert 12,6% des postes salariés existant dans l'arrondissement (pour 8,9% de la population).

Ainsi la commune apparaît-elle d'emblée comme un important pôle d'emploi salarié en Centre Ardenne.

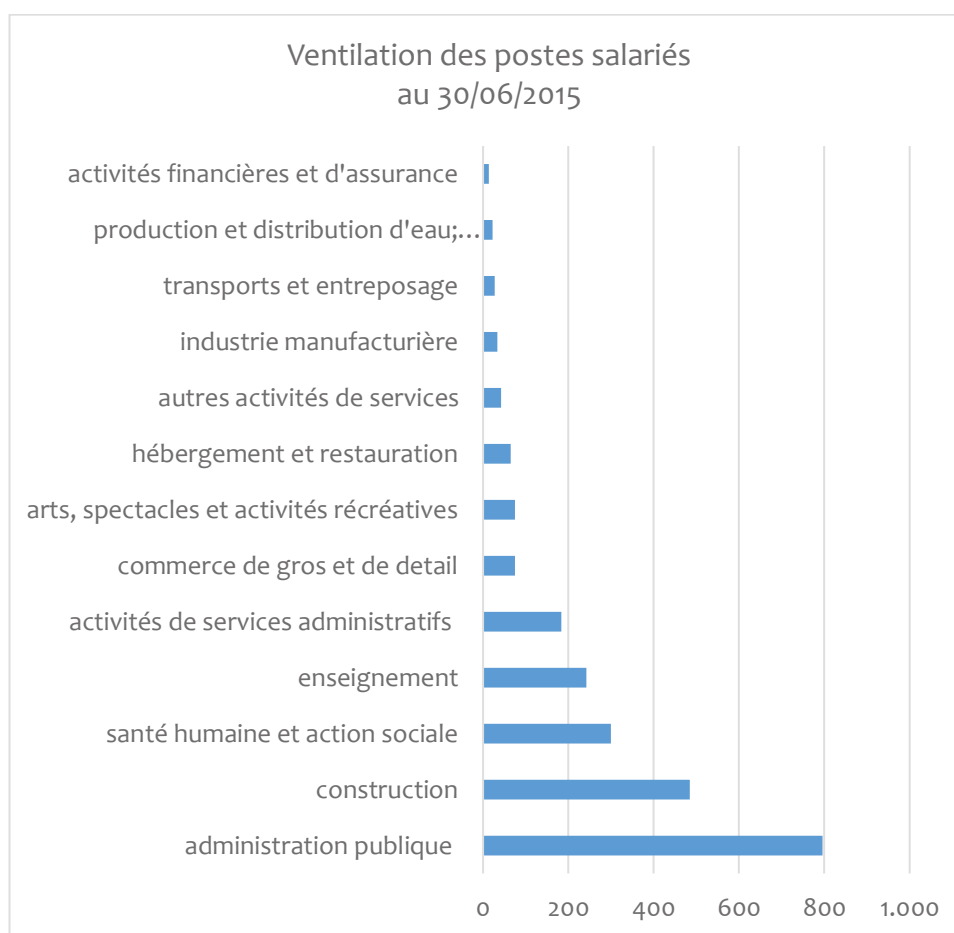
Ces 2.375 postes se répartissent comme suit entre secteurs d'activité.

Total général (30/06/2015)	2.375	%
administration publique	796	33,5
construction	484	20,4
santé humaine et action sociale	300	12,6
enseignement	242	10,2

²⁹ Ce qui est ici dénombré ce sont les postes salariés existant sur le territoire, qui peuvent être ou non occupés par des habitants dudit territoire, non le nombre de salariés dans la population ; c'est donc une information sur le tissu économique du territoire, non sur le statut professionnel des habitants.

activités de services administratifs	183	7,7
commerce de gros et de détail	75	3,2
arts, spectacles et activités récréatives	75	3,2
hébergement et restauration	65	2,7
autres activités de services	42	1,8
industrie manufacturière	34	1,4
transports et entreposage	27	1,1
production et distribution d'eau; assainissement	22	0,9
activités financières et d'assurance	14	0,6
activités spécialisées, scientifiques et techniques	9	0,4
information et communication	5	0,2
agriculture, sylviculture et pêche	1	0,0
activités immobilières	1	0,0

Source : ONSS.



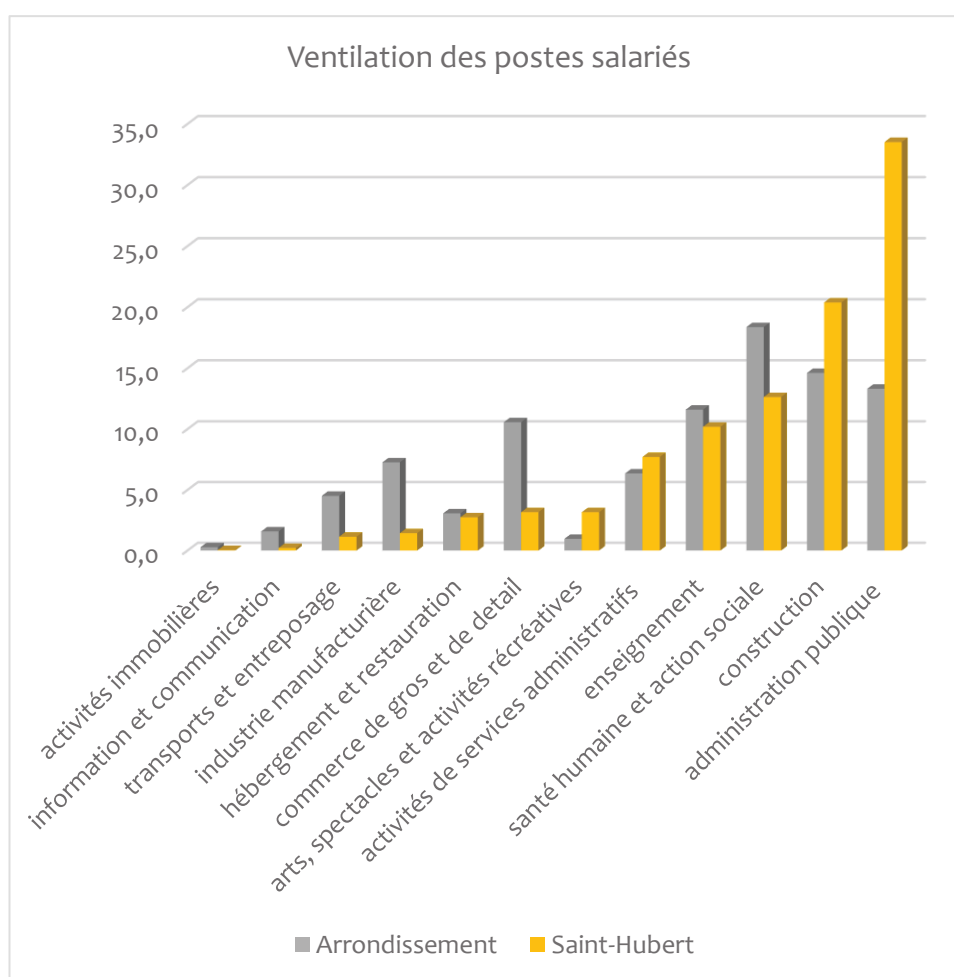
C'est dans le secteur tertiaire, en particulier l'administration publique, que se situe la grande majorité d'entre eux. Diverses administrations, relevant des pouvoirs fédéral, provincial et, forcément, communal, ainsi que des services administratifs d'institutions³⁰ sont installés à Saint-Hubert. C'est actuellement un atout majeur de la commune, mais aussi une source d'inquiétude

³⁰ Par exemple la *Mutualité socialiste*.

quant à la pérennité de la présence de plusieurs d'entre eux, en période d'amaigrissement des dépenses publiques³¹.

Le secteur de la Construction est également un très gros pourvoyeur de postes salariés. La présence de la société SOCOGETRA à Awenne, qui emploie environ 250 personnes, explique en grande partie cet état de fait.

On notera qu'il existe des postes salariés dans tous les secteurs d'activité de la nomenclature ONSS, y compris dans des secteurs de profil urbain, tels la Communication ou encore les Arts, spectacles et activités récréatives. Se confirme ici que Saint-Hubert dispose d'un tissu économique complet et accordé à son statut de pôle.



La comparaison avec l'arrondissement montre la surreprésentation, à Saint-Hubert, des postes salariés dans les secteurs de l'Administration publique et de la Construction, qu'expliquent les particularités évoquées ci-avant, et, dans une moindre mesure, dans le secteur des Arts, spectacles et activités récréatives.

À l'inverse, les postes sont proportionnellement moins nombreux à Saint-Hubert que dans l'arrondissement dans les secteurs du Commerce (qui est davantage le fait d'indépendants), la

³¹ Par exemple le service des Archives de l'État sera déplacé vers Arlon sous peu.

Santé humaine & l'action sociale, l'Industrie ou encore les Transports & la Logistique. Mais les statistiques de l'arrondissement sont fortement influencées par les données propres à Libramont, où se trouvent de très nombreux commerces de grande superficie, un hôpital et d'importantes entreprises manufacturières.

Entre 2010 et 2015, l'emploi salarié s'est accru à Saint-Hubert de dix postes seulement (+0,4%). Ce taux de croissance est nettement plus faible que celui de l'arrondissement : +3,5% (648 postes). Des postes supplémentaires se sont créés dans les secteurs suivants :

- Activités de services administratifs : +125 postes ;
- Administration publique : +109 postes ;
- : +5 postes.

Mais ces créations ont été contrebalancées par des pertes survenues dans les secteurs suivants :

- Santé humaine & action sociale : -98 postes ;
- Construction : -43 postes ;
- Enseignement : -43 postes ;
- Commerce : -13 postes.

Il résulte de ces mouvements un renforcement de l'emploi administratif.

Bref, Saint-Hubert est un vrai pôle d'emplois salariés, lesquels sont majoritairement concentrés dans la fonction publique et les services administratifs. Dans une mesure moindre, les postes salariés sont également nombreux dans la Construction, mais ce secteur s'amaigrit. Les emplois industriels sont rares.

5. Indépendants³²

Au 31/12/2015, 537 habitants de Saint-Hubert ont un statut indépendant. Ils représentent 8,4% des indépendants de l'arrondissement (la commune héberge 8,9% de la population dudit arrondissement).

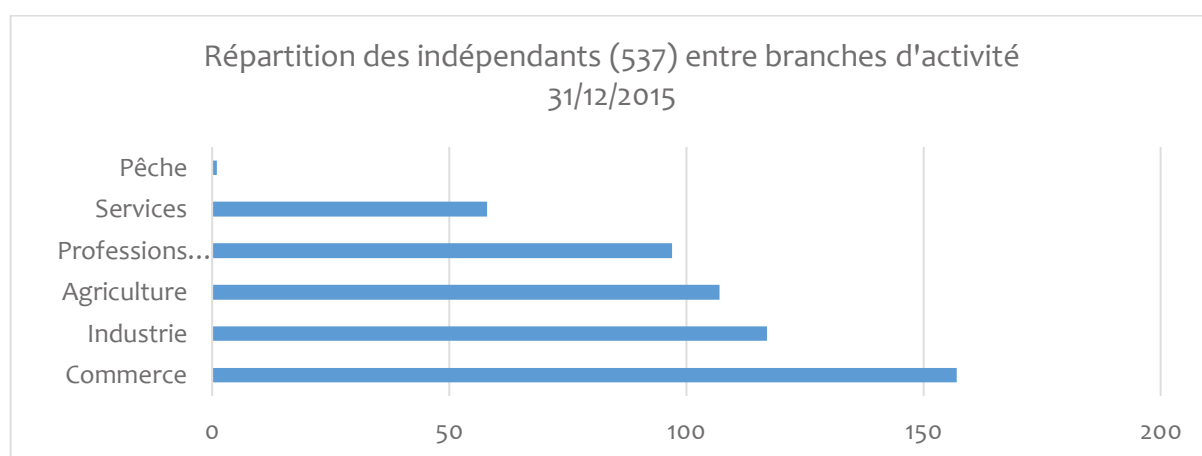
On trouve sur le territoire un indépendant pour 4,4 postes salariés. Ce ratio descend à un indépendant pour 3 postes salariés au niveau de l'arrondissement. Saint-hubert se caractérise donc nettement plus par l'emploi salarié que par l'emploi indépendant.

³² Les indépendants sont recensés selon leur domicile, non selon le lieu de leur activité. Sont dénombrés les indépendants et les aidants.

31/12/2015	Activité principale	Activité complémentaire	Actif après pension	Part pop active	Part femmes	Ratio indép. / postes salariés
	%					
RW	65,0	25,0	10,0	18,6	35,6	3,5
Province	64,5	24,0	11,6	18,0	34,8	3,4
Arrond.	61,5	26,8	11,7	22,5	32,6	3,0
Saint-Hubert	56,1	31,7	12,3	21,3	32,4	4,4

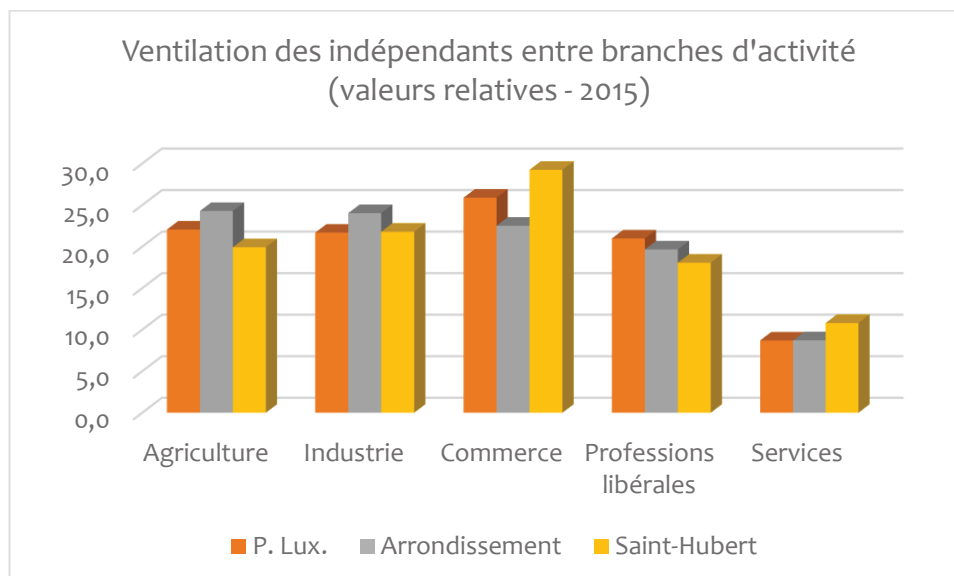
Source : INASTI.

En outre, 56% des indépendants de Saint-Hubert le sont à titre principal, contre 61,5% au niveau de l'arrondissement et jusque 64,5% au niveau de la province.



C'est dans le secteur du Commerce, qui inclut la restauration, que les indépendants sont les plus nombreux (157), alors que ce secteur génère peu de postes salariés. On en conclura que ce sont essentiellement des commerces de petite taille, disposant rarement de personnel employé.

La comparaison avec l'arrondissement révèle précisément la surreprésentation, à Saint-Hubert, des indépendants dans le Commerce et, dans une mesure moindre, dans les Services. Mais dans les autres secteurs – Agriculture, Industrie, Professions libérales – ils sont proportionnellement moins nombreux.



Un territoire que domine la forêt explique aisément la faible proportion des indépendants en Agriculture.

L'Industrie incluant la Construction dans la nomenclature INASTI, ce secteur est donc caractérisé, à l'inverse du Commerce local, par un nombre important de sociétés et de postes salariés, mais par un nombre réduit d'indépendants. On reliera ce constat à la taille importante des sociétés de construction, à commencer par la SOCOGETRA, capables de salarier du personnel.

Quant au secteur des Professions libérales, le statut et la fonction de pôle occupés par Saint-Hubert n'en entraînent pas une représentation plus marquée qu'ailleurs, au contraire.

Entre 2008 et 2015, le nombre d'indépendants à Saint-Hubert a diminué de 21 unités. Cette baisse contraste avec le mouvement observé au niveau de l'arrondissement : légère croissance de 1,3%. Tous les secteurs sont affectés par cette diminution, à l'exception de celui des Professions libérales :

- Services : -15 unités ;
- Commerce : -8 unités ;
- Agriculture : -7 unités ;
- Industrie : -2 unités ;
- Professions libérales : +13 unités.

Au niveau de l'arrondissement, l'emploi indépendant en Agriculture, Commerce et Services s'est également affaibli. Mais il a augmenté en Industrie (dont la Construction) et la progression des Professions libérales y est proportionnellement deux fois plus importante qu'à Saint-Hubert (+30% contre +15,5%).

Bref, Saint-Hubert est une commune où les indépendants sont bien moins nombreux que les postes salariés, sans cependant être absents du paysage économique. Leur poids est prépondérant dans le Commerce. La tendance est à la diminution de leur nombre, sauf dans les Professions libérales, et au développement de l'activité complémentaire.

6. Travailleurs frontaliers

Il est généralement considéré que le Grand-Duché de Luxembourg est le 1^{er} employeur de la province. En 2016, 32.140 habitants de celle-ci occupaient un emploi de l'autre côté de la frontière.

Cette catégorie de population se trouve en majorité dans les communes directement limitrophes du Grand-Duché, ou rendues proches par les voies de communication directe que sont l'autoroute E411 et la ligne de chemin de fer L162, et qu'elle contribue à modifier en profondeur : croissance et rajeunissement démographiques, augmentation du niveau de vie, accroissement de la pression foncière et immobilière, pour ne citer que les principales conséquences.

Les travailleurs frontaliers tendent à s'installer toujours plus haut dans la province, mais toujours à proximité des axes. L'arrondissement de Neufchâteau est concerné par cette évolution : les frontaliers y sont désormais 3.300, soit 20% de plus qu'en 2010.

Mais Saint-Hubert échappe au phénomène. Ils ne sont que 130 à y avoir élu domicile et leur nombre, qui n'a jamais dépassé 150, est en légère régression.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Évol abs 2010-2016	Évol rel 2010-2016
Province	27.860	28.640	29.270	29.640	30.360	31.140	32.140	4.280	15,4
Arrond.	2.750	2.850	2.940	3.010	3.130	3.200	3.300	550	20,0
Saint-Hubert	140	150	130	130	140	140	130	-10	-7,1
Libin	140	170	160	170	170	190	200	60	42,9
Libramont	620	620	660	670	680	690	700	80	12,9

Source : Inspection générale de la sécurité sociale (GDL)³³.

Les deux communes voisines de Libin et Libramont connaissent une situation inverse, puisque le nombre de frontaliers y croît régulièrement. Mais toutes deux sont en prise directe, pour une part de leur territoire, avec l'autoroute et la ligne de chemin de fer internationale.

L'éloignement des axes de communication est-il la seule raison à la faible attractivité exercée par la commune sur ce public, ou d'autres paramètres, tels la réputation ou le foncier et l'immobilier disponibles, entrent-ils en ligne de compte ?

En tout cas, c'est là une « ressource » toujours plus abondante en province de Luxembourg, et jusque dans des communes limitrophes, dont Saint-Hubert ne tire qu'un parti très limité.

³³ Pour des raisons de protection des données à caractère personnel, les effectifs réels sont arrondis à la dizaine inférieure ou supérieure.

7. Synthèse emploi

	Pop. active (2016-2017)	Postes salariés (06/2015)		Indépendants (12/2015)		Dem. emploi (12/2016)		Frontaliers (03/2016)	
		unités	%	unités	%	unités	%	unités	%
St-Hubert	2.526	2.375	94,0	537	21,3	283	11,2	130	5,1
Arrond.	28.390	19.347	68,1	6.383	22,5	2.496	8,8	3.300	11,6

Sources combinées : ONSS, INASTI, Forem, IGSS (GDL).

La somme des postes salariés et des indépendants excède de 386 unités la population active de la commune. Dans une vision insulaire, il y a à Saint-Hubert plus de postes d'emploi disponibles que d'habitants en capacité de les occuper.

Cette relative abondance d'emplois consacre son statut de pôle, dont la vitalité et le développement importent à la population d'autres communes avoisinantes.

Pourtant, le taux de demande d'emploi (et de bénéficiaires du Revenu d'intégration) est plus élevé que la moyenne de l'arrondissement. La problématique première est donc moins l'absence d'emploi local que la capacité de tous les habitants à accéder à l'emploi, ou encore l'adéquation entre types d'emplois existants et compétences mobilisables.

Précisément, Saint-Hubert se caractérise par la prédominance de l'emploi salarié (dans l'administration et les services), une représentation plus faible des indépendants et une présence réduite des travailleurs frontaliers.

8. Tourisme

Promotion

Dans le cadre de la reconfiguration des Maisons de Tourisme, Saint-Hubert est confirmée dans son statut de siège et de bureau d'accueil d'un territoire élargi, regroupant dorénavant, outre Saint-Hubert, Libramont-Chevigny, Tenneville, Libin, Tellin et Wellin³⁴. La Maison du Tourisme ainsi reconfigurée, en place depuis mi-2017, a pour dénomination : Maison du Tourisme de la Forêt de Saint-Hubert. Une seconde antenne d'accueil est opérationnelle à Redu dans l'ancienne Maison du Tourisme de la Haute-Lesse.

Par ailleurs, depuis avril 2016, la Maison du Tourisme ainsi que le Syndicat d'initiative ont investi de nouveaux locaux, place du Marché, face à la basilique. Ce bâtiment rénové, communal, mieux situé et plus attractif que l'ancien, a été aménagé avec l'aide de subsides du Commissariat général au Tourisme. Outre un comptoir d'accueil et des bureaux, il comporte plusieurs espaces d'exposition et de réunion. Les statistiques de fréquentation évoluent positivement suite à ce changement de situation : de 10.000 visiteurs environ sur l'année en 2014 et en 2015 à 13.000 sur les 11 premiers mois de 2016³⁵.

³⁴ Ces 3 dernières faisaient partie – avec Daverdisse – de la Maison du Tourisme de la Haute-Lesse

³⁵ Source : Maison du Tourisme de Saint-Hubert, décembre 2016

Hébergements

Nombre d'hébergements			
	Offre opérationnelle	Offre autorisée	Offre non autorisée
Total Commune	70	44	26
Camping	2	1	1
Hôtellerie	11	6	5
Tourisme de terroir	57	37	20

Nombre d'hébergements autorisés ou non par le CGT – situation au 31/12/2015 - Source : CGT

Capacité d'accueil			
	Offre opérationnelle	Offre autorisée	Offre non autorisée
Total Commune	1012	703	309
Camping	222	180	42
Hôtellerie	318	241	77
Tourisme de terroir	472	282	190

Capacité des hébergements autorisés ou non par le CGT – situation au 31/12/2015 - Source : CGT

Le nombre d'hébergements touristiques sur la commune, reconnus ou non par le Commissariat général au tourisme, est de 70 au 31/12/2015. 44 d'entre eux (63%) sont reconnus et 26 ne le sont pas (37%). Ils offrent une capacité totale d'hébergement de 1012 lits, dont 703 autorisés (69%) et 309 non autorisés (31%).

Les hébergements de terroir sont de loin les plus importants, tant en nombre (57 soit 81% du total des hébergements) qu'en capacité (472 soit 47% de la capacité totale). 35% d'entre eux ne sont toutefois pas reconnus.

Les campings sont au nombre de 2, les hôtels au nombre de 11.³⁶

Saint-Hubert représente 11,5% du nombre d'hébergements des 12 communes de son arrondissement pour 8,6% de la capacité d'accueil et 3,2% du nombre d'hébergements des 44 communes de sa province pour 2,6% de la capacité d'accueil. Les hébergements à Saint-Hubert sont donc en moyenne de plus petite capacité qu'ailleurs.

La commune se démarque par ailleurs par son nombre important d'hôtels : 6,2% des hôtels de la province (5,5% de leur capacité) et 19,6% des hôtels de l'arrondissement (pour 16,4% de leur capacité).

Autre caractéristique : la plus grande part qu'ailleurs des hébergements non autorisés par le CGT.

Nombre d'hébergements			
	Offre opérationnelle	Offre autorisée	Offre non autorisée
Part de la province	3,2%	2,9%	4,2%
Part de l'arrondissement	11,5%	9,8%	16,1%

³⁶ Il n'est pas possible d'effectuer une comparaison avec les chiffres du diagnostic initial étant donné que les modes de comptages et les sources ne sont visiblement pas les mêmes.

Capacité d'accueil			
	Offre opérationnelle	Offre autorisée	Offre non autorisée
Part de la province	2,6%	2,3%	3,6%
Part de l'arrondissement	8,6%	7,1%	16,5%

Fréquentation³⁷

	Arrivées			Nuitées		
	Total	Belges	Etranger	Total	Belges	Etranger
Saint-Hubert	22.545	18.414	4.131	48.215	37.497	10.718
Arrondissement	225.026	158.616	66.410	612.729	366.420	246.309
Province	893.350	571.403	321.947	2.519.144	1.441.669	1.077.475
Part de l'Arrondissement	10,0%	11,6%	6,2%	7,9%	10,2%	4,4%
Part de la Province	2,5%	3,2%	1,3%	1,9%	2,6%	1,0%

Arrivées et nuitées touristiques – année 2015 – données SPF Economie - DG Statistique via le CGT

En 2015 ont été relevées 22.545 arrivées touristiques sur la Commune ayant généré 48.215 nuitées. Cela représente 2,5% des arrivées de la Province pour 1,9% des nuitées ou bien encore 10% des arrivées de l'arrondissement pour 7,9% des nuitées de celui-ci. En moyenne, la durée du séjour est donc plus courte à Saint-Hubert qu'ailleurs et est à mettre en relation avec les types d'hébergements autorisés proposés (moyenne de 2,1 nuitées par arrivée contre 2,7 pour l'arrondissement et 2,8 pour la province).

Saint-Hubert se démarque aussi par la très forte présence de touristes belges : 81,7% des arrivées et 77,8% des nuitées, soit bien plus qu'au niveau de l'arrondissement (70,5% des arrivées et 59,8% des nuitées) et surtout de la province (64,0% des arrivées et 57,2% des nuitées).

	Arrivées		Nuitées		Nuitées par arrivée		
	Belges	Etranger	Belges	Etranger	Total	Belges	Etranger
Saint-Hubert	81,7%	18,3%	77,8%	22,2%	2,1	2,0	2,6
Arrondissement	70,5%	29,5%	59,8%	40,2%	2,7	2,3	3,7
Province	64,0%	36,0%	57,2%	42,8%	2,8	2,5	3,3

Secondes résidences

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire communal compte 180 secondes résidences selon les données de l'administration communale, soit une population potentiellement importante qui vient s'ajouter aux habitants et aux touristes. Si l'on compte en effet une capacité moyenne de 4 personnes par résidence, cela représente 720 personnes potentiellement présentes dans ce type d'hébergement.

³⁷ Les chiffres disponibles ne concernent que les hébergements autorisés (donc plus le camping Europacamp qui était reconnu lors du PCDR initial et qui ne l'est plus aujourd'hui bien qu'il soit toujours opérationnel). Par ailleurs, en 2015 a eu lieu une rupture statistique puisque le SPF Economie - DG Statistique a ajouté les hébergements de terroir dans ses chiffres, ce qui n'était pas le cas avant. Par conséquent, toute comparaison avec les années antérieures n'est pas opportune.

Ces secondes résidences se répartissent comme suit entre les villages :

- St-Hubert : 32
- Vesqueville : 6
- Hatrival + Poix : 33
- Arville : 20
- Awenne : 36
- Mirwart : 53

Alors qu’il est le plus petit de la Commune avec seulement 110 habitants en 2017, Mirwart est le plus concerné par ce phénomène puisqu’il compte 53 secondes résidences, soit un potentiel de résidents (212) nettement plus élevé que la population domiciliée.

Nouveaux atouts

Depuis avril 2016, Mirwart a rejoint le cercle fermé des « Plus beaux villages de Wallonie ».

Événements³⁸

En italique, les événements liés au titre de « capitale européenne de la chasse et de la nature ».

Les 7 grands événements touristiques de la commune de Saint-Hubert, existant de longue date, sont les suivants :

1. Mai’li Mai’lo au domaine provincial du Fourneau Saint-Michel. Chaque dernier WE du mois de mai. <https://mailimailo.wordpress.com/>
2. Le Royal Juillet Musical de Saint-Hubert dans différentes communes de la province de Luxembourg. Tout le mois de juillet. <http://www.juilletmusicaldesainthubert.be/>
3. Les Djins d’Amon nos-otes au domaine provincial du Fourneau Saint-Michel. Chaque 21 juillet. https://www.youtube.com/watch?v=leTG2zjfC_Q
4. Les Journées internationales de la Chasse et de la Nature dans la Ville de Saint-Hubert. Chaque 1^{er} WE de septembre. <http://rsisainthubert.wixsite.com/evenements/journes-internationales-de-la-chasse-et>. Depuis 2015, elle se voit complétée d’un concours international d’imitation du brame du cerf et d’un spectacle « son et lumière »
5. Course Nature « La Provinciale ». Départ de la course au Domaine provincial de Mirwart. Chaque 2^{ème} WE de septembre. <http://www.province.luxembourg.be/fr/la-provinciale.html?IDC=5112#.WFOq2n3u8sA>
6. Le brame du cerf dans toutes les grandes zones forestières de la commune. De septembre à octobre (différents organisateurs comme le RSI de Saint-Hubert, des guides particuliers, le CRIE, des opérateurs privés...)
7. La fête de la Saint Hubert dans la ville de Saint-Hubert. Chaque 3 novembre. <http://rsisainthubert.wixsite.com/evenements/fete-de-la-saint-hubert>

³⁸ Informations fournies par la Maison du Tourisme (décembre 2016)

A côté, on peut ajouter les nombreux événements suivants, plusieurs étant des initiatives nouvelles (moins de 5 ans) :

- Expo des Arts de La Chasse et de la Nature
- Les événements dans le cadre de l'expo en plein air « Les Saisons de la photo » (dont le Drone festival) - nouveau
- Les Cueillettes de champignons (différents organisateurs RSI, CRIE, guides, opérateurs privés et différentes formules)
- Les activités lors du WE du patrimoine (organisation du RSI et des Hubertins)
- Les activités lors du WE des Paysages en fonction de l'année à thème touristique (1 activité RSI et 1 activité MT)
- Les activités dans le cadre du WE du bois (au Domaine provincial du Fourneau Saint-Michel)
- Les activités liées au label « Un des plus beaux villages de Wallonie pour Mirwart » (en 2016, une balade paysagère de Mirwart) - nouveau
- Les Randonnées GTA organisées par la Maison du tourisme
- Le Marché de Noël (organisation ADL et RSI)
- Les Marchés et apéros du Parvis (organisation de l'ADL) - nouveau
- Aérovinage à l'aérodrome
- Balade gourmande au Domaine provincial de Mirwart
- Legend Boucles à Bastogne (avec épreuves spéciales dans la commune) - nouveau
- Youngtimers - nouveau
- Le week-end de la Rose (un an sur deux)
- Couleur Miel à Mirwart - nouveau
- Festivités de la Confrérie Royale des bouchers de Saint-Hubert
- Veillées d'Ardenne au Domaine provincial du Fourneau Saint-Michel
- Journées Portes ouvertes à la pisciculture de Mirwart
- Les pèlerinages à Saint-Hubert

Activités en lien avec le titre de capitale européenne de la Chasse et de la Nature³⁹

1. Randonnée pédestre

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : 30 promenades balisées dans le massif forestier, les villages, le Domaine provincial de Mirwart ou le cœur historique de Saint-Hubert (disponibles sur carte papier ou téléchargeables gratuitement sur tablette, smartphone ou Gps grâce au module « Promenade à la carte » de la Grande Forêt de Saint-Hubert), les itinéraires de la Grande Traversée des Ardennes (la Transardennaise, la Transfamenne, de l'Eifel à l'Ardenne), les marches organisées guidées ou non (Adeps, les bottines borquines...), la possibilité de forfaits avec hébergement, transport des bagages et transfert retour vers le point de départ (Europ'Aventure).

2. Randonnée cyclo

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : 6 circuits VTT balisés et 3 circuits vélo non balisés (Ardenne Bike Tour) sur le territoire communal (disponibles sur carte papier ou téléchargeables gratuitement sur tablette, smartphone ou Gps grâce au module « Promenade à la carte » de la Grande Forêt de Saint-Hubert), les itinéraires de la Grande Traversée des Ardennes (la Transardennaise, la route des Forêts), les randonnées VTT (club Lumçons), un hôtel labellisé

³⁹ Listes fournies par la Maison du Tourisme (décembre 2016)

« Bienvenue vélo », un magasin de vélos (aussi réparateur et loueur de vélos tout type), la possibilité de forfaits avec hébergement, transport des bagages et transfert retour vers le point de départ (Europ'Aventure).

3. Découverte de la nature au fil des saisons

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : la roseraie, le Parc à gibier, le brame du cerf (différents packages incluant ou non l'hébergement), les balades champignons, les Saisons de la photo, l'arboretum du Fourneau Saint-Michel et les aires de vision.

4. Sport / Aventure

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : le vol à voile, le vol en montgolfière, le kayak, le ski de fond, les balades équestres.

5. Gastronomie

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : deux boucheries vendant des produits typiques de l'Ardenne, de nombreux restaurants mettant à l'honneur des produits locaux (charcuterie, salaison, bières locales, fromages...) et une offre gibier en saison.

6. Découverte du patrimoine culturel

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : Mirwart un des « Plus Beaux Villages de Wallonie », le circuit des sabotiers à Awenne, le Centre Redouté, les expositions du Palais abbatial, les concerts du Royal Juillet Musical de Saint-Hubert, le Fourneau Saint-Michel, les Journées Internationales de la Chasse et de la Nature, la Fête de la Saint-Hubert et le circuit « Sur les Traces de Saint Hubert » de la Grande Forêt de Saint-Hubert.

7. Découverte du patrimoine architectural

Ce que la commune de Saint-Hubert a à offrir : la Basilique et le Palais abbatial, le Fourneau Saint-Michel, la promenade balisée du cœur historique de Saint-Hubert, les chapelles et les églises, les fontaines d'Awenne (avec ou sans guide), le château de Mirwart et la micro-centrale hydroélectrique du Val de Poix.

Le plan qualité territorial de Saint-Hubert⁴⁰

Le cœur de ville de Saint-Hubert a fait l'objet, en 2011, d'un Plan qualité territorial.

L'objectif des « plans qualité territoriaux » est, en complément aux actions menées dans le cadre du programme « Wallonie, Destination Qualité », mis en œuvre par le Commissariat général au tourisme, d'améliorer la qualité dans les communes touristiques wallonnes en définissant les aménagements à y réaliser et les services touristiques à y développer.

Un diagnostic du modèle touristique de la commune concernée a été établi (identité, image qu'elle renvoie, analyse de l'offre touristique, points forts et faibles...), suite à quoi différentes options stratégiques et actions à mettre en œuvre ont été proposées.

⁴⁰ Source : <http://strategies.tourismewallonie.be/fr/plan-qualite-saint-hubert.html?IDC=612&IDD=42051>. Les documents sont téléchargeables à cette adresse.

Le plan qualité de Saint-Hubert a été mené en collaboration avec le Centre d'Ingénierie touristique de Wallonie (CITW), et plus particulièrement avec Idelux, qui a accompagné les consultants privés dans son élaboration. Il reprend un ensemble de fiches-actions détaillées.

Ce plan a notamment servi d'inspiration à l'étude des aménagements de la fiche n°5 de la Rénovation urbaine (voir chapitre spécifique Aménagement du territoire dans le chapitre « territoire physique »)

La Grande Forêt de Saint-Hubert

En 2008, « année de la forêt », la Région wallonne, par l'intermédiaire du Commissariat général au Tourisme, a souhaité entreprendre des actions afin de valoriser au mieux, sur le plan touristique, les massifs forestiers de son territoire.

Une étude stratégique a, dès lors, été menée par le professeur Daniel Bodson et a donné naissance au projet « Forêts d'Ardenne » dont l'objectif est de promouvoir une offre rassemblant l'ensemble des composantes d'animation, d'équipement, d'hébergement et de services dans les massifs forestiers, de façon telle que le séjour du visiteur soit coloré dans son entièreté par le concept « forêt ».

Cette étude a permis l'identification de 8 massifs forestiers distincts dont 4 ont été désignés comme massifs forestiers pilotes : le Grand massif de la forêt d'Anlier, la Forêt du Pays de Chimay, la Forêt de la Semois et de la Houille et **la Grande forêt de Saint-Hubert**.

10 communes⁴¹ - dont Saint-Hubert - sont aujourd'hui partie prenante de la Grande forêt de Saint-Hubert avec comme objectif spécifique de développer le tourisme autour de la thématique liée aux cerfs et aux légendes.

Le projet est porté par une ASBL spécifique du même nom, constituée en juin 2009, qui comprend, outre les 10 Communes associées, la Province de Luxembourg, le DNF, la Fédération du Tourisme du Luxembourg belge, les 4 Maisons du tourisme concernées (avant reconfiguration), le Parc naturel des Deux Ourthes et le conseil de gestion des chasses de la Couronne.

L'étude stratégique sous-tendant la démarche, finalisée en 2011, détermine le nom du massif (la Grande forêt de Saint-Hubert), le concept (l'histoire, les légendes et la grande faune) et l'image à



⁴¹ Daverdisse, Wellin, Tellin, Libin, Libramont-Chevigny, Saint-Hubert, Tenneville, Nassogne, Sainte-Ode et Bertogne

véhiculer (Terre de cerfs et de légendes, avec ligne graphique spécifique). Elle présente la structuration du massif, autour de 3 villes d'appui (Saint-Hubert, Redu et Nassogne), de portes d'accès et d'une signalétique liée aux portes d'entrée (routes et arrêts ferrés).

Elle détermine 10 produits touristiques et packaging à mettre en place, en phase avec le concept et l'image ci-avant et propose différents équipements, hébergements, services et événements à mettre en place.

Saint-Hubert est donc appelée à jouer le rôle de ville d'appui du massif. Il s'agit, en se basant sur la notoriété touristique préexistante, de constituer le premier accueil de la clientèle puis de faire circuler celle-ci sur le territoire couvert par le projet.

Depuis l'étude stratégique, plusieurs actions et projets ont été menés, avec l'aide du CGT ou dans le cadre du PWDR :

- Collaboration au guide Télétourisme « Saint-Hubert et la Grande Forêt » ;
- Développement d'un site internet spécifique (<http://www.lagrandeforetdesainthubert.be/>) ;
- Création de deux circuits de découverte, avec support papier et applicatif téléchargeable sur tablette, dont un de 80kms en 12 étapes autour de Saint-Hubert (*Sur les traces de Saint-Hubert*)⁴² ;
- Développement d'un applicatif « promenades à la carte » rassemblant, sur base de multiples critères, plus de 200 itinéraires de promenades des communes partenaires (en collaboration avec les SI), téléchargeables sur tablette ou smartphone ;
- Coordination de l'initiative « Les saisons de la photo » depuis 2015 (en 2016, plus de 400 photos nature exposées en plein air, à travers 20 sites remarquables sur 9 communes participantes dont Saint-Hubert + au moins un événement y lié par commune) ;
- Mise en réseau des acteurs du tourisme afin de les inciter et de les aider à développer des produits et packages orientés « forêt ». Une charte est disponible pour pouvoir bénéficier du « label » grande forêt de Saint-Hubert.

Entre 2017 et 2020, à l'aide du PWDR, le massif va mettre en œuvre les 4 actions suivantes :

- Poursuite de la mise en réseau des acteurs du tourisme ;
- Organisation d'évènements, dont au moins un par ville d'appui (en lien avec la fête de la chasse et de la nature pour Saint-Hubert) et au moins un en lien avec les saisons de la photo ;
- Développement de nouveaux produits : renforcement de l'applicatif promenades à la carte, développement d'itinéraires transcommunaux (équestres, VTT...), valorisation des paysages ;
- Promotion générale (site web, affiches, brochures, actions de promotion...).

Enfin, une réflexion est en cours, avec l'aide d'Idelux, pour développer au moins un projet de « grand équipement » lié au massif, avec l'appui financier du CGT.

⁴² L'autre est un circuit pédestre autour du village de Redu, en lien avec les légendes.

Capitale européenne

En février 1990, la Fédération des Associations de Chasseurs de la C.E.E. (FACE) reconnaît officiellement la Ville de Saint-Hubert en tant que Capitale européenne de la Chasse. Le mot « nature » a été ajouté par la suite.

En novembre 2016, Saint-Hubert a également été reconnue comme Capitale internationale de la Trompe de Chasse par la Fédération des Trompes du Benelux⁴³.

Dans la foulée de la reconnaissance de 1990, la Fondation Saint-Hubert est créée par quelques édiles locaux en vue de faire vivre ce titre⁴⁴.

Elle fut ainsi à l'origine de l'événement « Euro-Nature, la famille en fête », organisé à Saint-Hubert, mais aussi d'autres événements : des journées pédagogiques destinées aux élèves de l'enseignement primaire, des colloques internationaux sur la biodiversité animale, des concours culinaires gibiers, des dîners de gala, des concerts de trompes de chasse ainsi que des concours photos⁴⁵.

En 2002, la Fondation devient l'éditeur du magazine de Défense des G.I.C. (groupements d'intérêt cynégétique) « Euro Gicef » qui deviendra l'année suivante « Nature Éthique » avec la création, en janvier 2012, de l'association sans but lucratif *Nature Éthique*.

Suite à des ennuis financiers, la Fondation ainsi que l'ASBL *Nature Éthique* ont toutefois dû être mises en liquidation judiciaire début 2014.

Signalons aussi que l'asbl *Saint-Hubert en Ardenne*⁴⁶, constituée en novembre 2013, a été dissoute en décembre 2016, considérant que « l'asbl ne réalise plus aucune activité depuis des années. Il n'y a personne pour reprendre en main les activités, il est donc difficile de poursuivre »⁴⁷. Son objectif général était de promouvoir le concept « Capitale européenne de la Chasse, Forêt et Bois – Ville de la Rose ».

Même si des événements et activités, organisés par divers acteurs, se greffent de longue date ou plus récemment sur ce titre de capitale européenne de la Chasse et de la Nature (voir ci-avant), celui-ci ne fait pas (plus) aujourd'hui l'objet d'un pilotage structuré et n'est donc pas promotionné en tant que tel.

Sites touristiques communaux

Outre l'aérodrome et sa composante « loisirs » (voir ci-après), la Commune est impliquée dans la gestion de deux sites à vocation touristique.

Le camping Europacamp, propriété communale, autrefois géré par le Syndicat d'initiative, a été confié, en 2015, à un opérateur privé par bail emphytéotique pour l'Euro symbolique. En

⁴³ En marge de cette consécration a été actée à Saint-Hubert la reconnaissance de la trompe de chasse comme Patrimoine Immatériel de la Fédération Wallonie-Bruxelles, étape préalable à la candidature de la discipline auprès de l'UNESCO.

⁴⁴ Source : http://www.lavenir.net/cnt/dmf20140108_00414042

⁴⁵ Source : <http://saint-hubert.blogs.sudinfo.be/>

⁴⁶ De son nom complet : Saint-Hubert en Ardenne, Capitale européenne de la Chasse, Forêt et Bois – Ville de la Rose

⁴⁷ Source : acte de dissolution de l'asbl en date du 9/12/2016. <http://www.ejustice.just.fgov.be/tsv/tsvf.htm>

contrepartie, il doit entre autres mettre le site aux normes, notamment pour l'épuration des eaux, afin d'être en règle au niveau du permis d'exploiter. Signalons que ce camping est, depuis avril 2017, le 1^{er} camping wallon labellisé « Réseau Nature » (label initié par l'association Natagora).

La commune est par ailleurs propriétaire du Parc à gibier. Le parc lui-même est géré par le personnel communal (1 ETP + appui du service travaux en fonction des besoins). Depuis 2014, la cafétéria, auparavant gérée en direct par la Commune, a été confiée à un opérateur privé. Outre l'aspect, celui-ci a comme obligation d'assurer la gestion des entrées pour le compte de la Commune. Le Parc à gibier connaît un regain de fréquentation : de 10.000 à 18.000 entrées en 4 ans.

9. Agriculture

D'une manière générale, le territoire est davantage couvert par la forêt (64%) que par l'agriculture (24%).

En 2015, il comptait 32 fermes exploitant une SAU totale de 2.120 hectares. Elles étaient 42 cinq ans auparavant.

Si leur nombre s'est réduit, leur taille par contre a grandi, passant de 49,5 hectares en moyenne en 2010 à 66,3 hectares en 2015. Les fermes de Saint-Hubert sont plus grandes que celles de l'arrondissement (55,9 ha).

Ce double mouvement de réduction/agrandissement n'a rien de spécifique à la commune. Il s'observe partout, de la Wallonie à l'Europe.

Les fermiers locaux pratiquent principalement l'élevage bovin, majoritairement viandeux. En 2015, on dénombrait 6289 bovins sur le territoire, dont 71% de vaches allaitantes. Par conséquent, l'essentiel de la SAU est affecté aux prairies (87,6%).

Depuis 2010, ces données – SAU, nombre de bovins, part des prairies – n'ont que très peu évolué. Mais, ont augmenté le nombre de bovins par ferme (de 149 à 197) ainsi que la proportion de vaches laitières dans le cheptel (de 20 à 29%).

La diversification, fût-elle artisanale ou industrielle, est presque totalement absente du paysage local. En tout et pour tout, il existe une petite ferme biologique (32 ha) et une production fromagère à... la ferme de la prison de Saint-Hubert. Mais l'aval est peu stimulant : pas de Groupement d'achat en commun, pas de magasin de produits locaux, population en décroissance. Seul existe un « Marché du Parvis », organisé mensuellement (une partie de l'année) par l'ADL au centre de Saint-Hubert. Puis la qualité des terres et le climat, mais aussi la perpétuation de la tradition, limitent fortement les options possibles.

Pourtant, la recherche de création de valeur ajoutée est un enjeu d'importance pour les agriculteurs, vu les évolutions de leur secteur – charges et contraintes croissantes, fin des quotas laitiers, marchés déprimés.

De ce point de vue, la participation de Saint-Hubert au GAL Nov'Ardenne offre une possible ouverture. En effet, la fiche-projet agricole de la SDL du GAL entend faire activement collaborer entre eux les agriculteurs des quatre communes partenaires en vue d'accroître la rentabilité des fermes sans accroître leur SAU ou leur cheptel.

Par ailleurs, Saint-Hubert relève du Comice de Neufchâteau, avec les communes de Libramont, Léglise et Neufchâteau.

10. Filière forêt bois

Le Projet de Gestion Intégrée du massif forestier de St Hubert (PGISH), projet pilote, n'est aujourd'hui plus actif puisqu'il n'a pu maintenir le financement de base nécessaire à sa pérennisation.

Relevons toutefois ici l'intention de la Wallonie de lancer un appel à projets visant à identifier un partenaire chargé de mettre en place une gestion du massif forestier de Saint-Michel-Freyr similaire à celle qui était projetée dans le cadre du projet Nassonia aujourd'hui abandonné.

Le massif concerné, d'une superficie d'environ 1200 Ha, propriété régionale, s'étend partiellement sur Saint-Hubert. Ce projet, s'il se confirme, pourrait avoir un impact régional non négligeable à différents niveaux, dont le tourisme.

11. Aérodrome civil⁴⁸

Depuis le diagnostic initial, l'aérodrome civil de Saint-Hubert a subi des évolutions majeures successives au niveau de sa gestion, même si, globalement, les activités aéronautiques exercées sur le site et les infrastructures n'ont que peu changé⁴⁹.

Ainsi, en mai 2010, IDELUX a repris la gestion de l'aérodrome en devenant l'actionnaire principal (70%) de la Société de gestion de l'aérodrome de Saint-Hubert SA à côté de la SOWAER (30%) qui était jusqu'alors le seul actionnaire. L'intercommunale a par la même occasion assuré la gestion opérationnelle du site à la place des agents du SPW (commandement, agents de tour et de piste).

A l'aide d'une enveloppe débloquée spécifiquement par la Région wallonne pour soutenir la reprise, l'intercommunale a mis au point un ambitieux projet couplant rénovation/mise à niveau des installations existantes et construction d'une piste en revêtement dur.

Avec l'aide d'autres subsides, elle projetait par ailleurs la création d'une petite zone d'activité économique liée à l'aéronautique dans laquelle devaient notamment prendre place un centre de formation en aéronautique en partenariat avec Technifutur ainsi qu'un nouvel atelier de maintenance pour aéronefs.

Elle envisageait aussi reconfigurer le centre du site afin d'en renforcer l'attractivité touristique. Enfin, elle a construit deux nouveaux hangars à planeurs avec le soutien d'Infrasports.

Ce projet s'est heurté au mécontentement et à l'opposition d'utilisateurs de la plate-forme, certains ayant été en recours contre les permis obtenus pour la zone d'activité.

Face à cette opposition, l'intercommunale a jeté l'éponge et s'est retirée de la gestion de l'aérodrome en août 2013.

⁴⁸ Source principale : Plan d'affaires 2016-2019 établi par la Société de gestion de l'aérodrome

⁴⁹ Deux nouveaux hangars pour planeurs ont toutefois été construits par Idelux.

A ce moment, l'avenir de la plate-forme était plus qu'incertain, la Région wallonne ne voulant pas en reprendre la gestion.

La solution pour garantir la pérennité du site a été, pour la Ville de Saint-Hubert, de s'y impliquer tout en y associant, à la demande de la Région wallonne, les utilisateurs.

Concrètement, la Société de gestion a été convertie en Société coopérative (SCRL), la Ville – via une Régie communale autonome créée à cet effet - a racheté les parts d'IDELUX et le capital de la société a été augmenté par l'apport d'utilisateurs de la plate-forme, devenant ainsi coopérateurs. Aujourd'hui, Saint-Hubert détient 54,01% des parts (148.000€), les 124 coopérateurs, 23,36% (64.000€) et la SOWAER, 22,63% (62.000€).

Le personnel – sauf le commandant qui est employé de la société de gestion - dépend directement de la Ville de Saint-Hubert (5 adjoints). La Région wallonne en couvre entièrement les frais (à l'aide notamment de points APE).

La Région, moyennant des perspectives d'équilibre économique à terme, a par ailleurs accepté de couvrir le déficit d'exploitation et de maintenir une enveloppe visant à réaliser les investissements nécessaires au maintien et au redéploiement de la plate-forme (1.808.000€) : réfection des pistes, amélioration de certains bâtiments (administratif/tour de contrôle, chalet, hangars), pose de panneaux photovoltaïques... Un projet de transfert de l'atelier de maintenance dans un des hangars est par ailleurs à l'étude tout comme la construction d'un nouveau hangar visant à remplacer celui transformé en atelier.

Après un premier plan couvrant les années 2014 et 2015, le plan d'affaires 2016-2019 de la Société de gestion a été approuvé par la Région wallonne en décembre 2016, ce qui maintient jusqu'à ce terme son appui financier en personnel, en prise en charge du déficit et en investissement.

Notons aussi que le bâtiment - « Les 100 ciels » - avec son restaurant, sa salle de réception, sa terrasse et ses 20 chambres d'hôtel, a été mis en concession à une société privée depuis 2015, qui essaie de l'ouvrir un maximum au public extérieur (régional et touristique).

Enfin, le souhait communal est de renforcer les liens entre le développement local et l'aérodrome. Ainsi par exemple, le Syndicat d'initiative utilise aujourd'hui le site comme base de départ pour diverses activités (pistes de ski, activités en lien avec la neige, parcours VTT, randonnées pédestres, promenades guidées...).

L'aérodrome en quelques données (juin 2016) :

- 124 coopérateurs dans la société de gestion ;
- 9 clubs/sociétés basés ;
- 395 utilisateurs cotisants ;
- 8 hangars ;
- 95 aéronefs (avions-planeurs-ULM-hélicoptère) ;
- 6 membres de personnel (commandant et adjoints).

Conclusion

Le diagnostic territorial actualisé permet de mettre en évidence plusieurs évolutions importantes depuis la réalisation du dossier initial entre 2007 et 2010.

Le déclin démographique, spécifique à Saint-Hubert dans son environnement proche, se poursuit de manière continue et généralisée sur le territoire, à l'exception du village d'Arville. Il s'accompagne d'une accentuation du vieillissement de la population. Une reprise démographique semble toutefois poindre en 2017.

Avec un taux de chômage qui reste élevé dans la sous-région, l'abondance de détenteurs de petits revenus et une croissance forte des bénéficiaires du RIS, émerge une poche de pauvreté au sein de la population.

L'emploi salarié demeure solide et occupe une large part de la population active. Par contre, l'emploi indépendant décroît et la dynamique entrepreneuriale reste faible.

Le Centre-Ville est toujours en difficulté : perte d'habitants, affaiblissement du commerce, présence de nombreuses cellules vides. Le secteur y est par contre vigoureux. L'enjeu patrimonial de la Ville est plus que jamais d'actualité avec la rénovation en cours de la basilique et les questions relatives à l'avenir du palais abbatial dont l'Etat fédéral veut se défaire.

Pour répondre aux enjeux et problèmes relevés, la Commune de Saint-Hubert actionne des leviers de différentes natures.

Elle met en œuvre des projets et actions concrets visant à fixer la population et à maintenir des services adaptés :

- Opérationnalisation d'une ZACC ;
- Création de plusieurs lotissements communaux ;
- Construction d'un pôle regroupant maison médicale et crèche communale ;
- Aménagement d'un nouvel emplacement pour la Maison du Tourisme et le Syndicat d'initiative ;
- Reconnaissance de la Maison des Jeunes.

Elle a mis en place plusieurs outils de réflexion, d'orientation et d'action à l'échelle communale :

- Création d'une Agence de Développement local ;
- Etablissement d'un Plan communal de Mobilité (en cours) ;
- Reconduction du Plan de Cohésion sociale ;
- Conception d'un Plan d'Action en faveur de l'Energie durable dans le cadre de la Convention des Maires (en cours) ;
- Poursuite de la mise en œuvre de l'opération de Rénovation urbaine.

Consciente de sa taille et de ses moyens humains et financiers limités, elle participe à de nouveaux cadres de coopération transcommunale là où cela s'avère nécessaire et pertinent :

- Au niveau touristique : le Massif forestier « La grande forêt de Saint-Hubert » et la Maison du Tourisme de la forêt de Saint-Hubert élargie ;
- Au niveau du Développement rural : le GAL Nov'Ardenne ;
- Au niveau culturel : adhésion à la Maison de la Culture Famenne-Ardenne.

La Commune s'implique par ailleurs dans le maintien de dynamiques économiques, notamment touristiques, en partenariat avec le secteur privé :

- L'aérodrome ;
- Le camping Europacamp ;
- Le parc à gibier.

Enfin, l'attention accrue pour l'environnement et la nature se manifeste de deux manières :

- Participation à différents projets et initiatives (Plan Maya, gestion différenciée, fauchage tardif, cimetière « nature », agent propreté...) ;
- Croissance forte du nombre de sites protégés par un statut régional, en suivi des projets Life menés sur le territoire.

Saint-Hubert souffre toujours de plusieurs maux présents de longue date qui, souvent, lui sont spécifiques dans sa région. Mais des efforts importants sont entrepris par la Ville et ses partenaires pour redresser la barre, pour que le territoire soit davantage accueillant, attractif, dynamique, inclusif et valorise au mieux ses multiples atouts et particularités. Ces efforts sont de différentes natures – de l'action concrète à la réflexion prospective – et sont entrepris à l'échelle la plus pertinente – du travail local au partenariat transcommunal.

STRATEGIE ACTUALISEE

Sommaire

Objectifs de développement	108
1. Défi & Objectifs initiaux	108
2. Actualisation du défi et des objectifs	109
3. Expression actualisée du nouveau défi et des objectifs.....	111
4. Explicitation du défi.....	111
5. Explicitation des objectifs	112
6. Explicitation de l'objectif transversal	120
Cohérence des objectifs actualisés du PCDR par rapport aux politiques communales et intercommunales	122
1. Introduction	122
2. Déclaration de politique générale communale	123
3. Déclaration de politique communale du logement	125
4. Rénovation urbaine	126
5. Plan de Cohésion sociale	127
6. Plan communal de mobilité.....	129
7. Agence de Développement Local (ADL)	131
8. Groupe d'action locale <i>Nov'Ardenne</i>	134
9. Massif forestier « La grande forêt de Saint-Hubert »	136
10. Conclusions	137

Objectifs de développement

1. Défi & Objectifs initiaux

La stratégie de développement exposée dans le PCDR approuvé en 2011 par le Gouvernement wallon repose sur six objectifs spécifiques, résultats du croisement de l'analyse des forces et faiblesses du territoire avec les desiderata de la population, concourant à relever un même défi.

Ces **objectifs** sont :

1. Profiter de la notoriété pour recréer le rôle polarisateur de Saint-Hubert et ainsi renforcer l'attractivité globale du territoire, conformément au Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) ;

Indicateurs :

- Logements publics disponibles : augmentation du nombre de logements publics de 20 unités à l'horizon 2020 ;
- Couverture par le réseau de voies lentes : création d'au moins une liaison lente entre chaque village à l'horizon 2020.

2. Veiller à améliorer les conditions de vie par le renforcement de la cohésion, de la convivialité et de la sécurité ;

Indicateurs :

- Niveau de services offerts à la population : création de 6 nouveaux services ou infrastructures à l'horizon 2020 ;
- Activités organisées par les différentes associations : création de 12 nouvelles activités annuelles à l'horizon 2020.

3. Créer par un esprit d'entreprise, les conditions favorables au développement de l'emploi et de l'activité touristique ;

Indicateurs :

- Emplois salariés sur la commune : augmentation du nombre d'emplois salariés de 100 unités à l'horizon 2020 ;
- Emplois dans le secteur touristique : augmentation du nombre d'emplois dans le secteur touristique de 25 unités à l'horizon 2020.

4. Rendre au centre-ville son lustre d'antan et son rôle de moteur de développement, notamment par le biais du commerce ;

Indicateurs :

- Emplois dans le secteur commercial : augmentation du nombre d'emplois dans le secteur commercial de 15 unités à l'horizon 2020 ;
- Fréquentation du centre-ville : bonne fréquentation régulière visuelle du centre-ville.

5. Valoriser les ressources environnementales et patrimoniales pour amplifier le statut de Saint Hubert de capitale européenne de la chasse, de la forêt et de la nature.

Indicateurs :

- *Cœurs villageois aménagés : aménagement valorisant le patrimoine bâti par village à l'horizon 2020 ;*
- *Sensibilité environnementale des acteurs locaux : organisation de 10 actions de sensibilisation à l'environnement et au patrimoine à l'horizon 2020.*

6. Mettre en place une ambitieuse politique de gestion et de développement durable du territoire pour garantir la cohérence entre image et réalité.

Indicateurs :

- *Outils de gestion du développement territorial : application et mise en œuvre de deux outils dans les 5 prochaines années ;*
- *Renforcement de la centralité : atteindre au moins 75 % des permis pour des nouvelles habitations jugés comme renforçant la centralité selon le SDER.*

Le **défi** est :

Faire du PCDR et de la CLDR le moteur, l'initiateur et le fédérateur nécessaire à la concrétisation des projets et actions de développement sur la commune pour dynamiser l'ensemble des secteurs d'activité.

2. Actualisation du défi et des objectifs

Dans le cadre d'une demande de prolongation du PCDR en cours, il n'est pas question de repartir d'une page blanche et de recomposer des objectifs neufs.

Toutefois, il est nécessaire, d'une part, de s'inquiéter de l'adéquation des objectifs initiaux avec les évolutions que connaît le territoire et, d'autre part, de mesurer leur atteinte. Deux approches sont pour ce faire employées : la mise à jour des principales données de l'analyse socio-économique permet d'apprécier la pertinence actuelle des objectifs tandis que le bilan de l'ODR permet d'apprécier leur atteinte.

Du point de vue de la pertinence, il apparaît que :

- La plupart des enjeux majeurs couverts par les objectifs initiaux demeurent d'actualité :
 - relance de l'attractivité globale du territoire et du rôle polarisateur de Saint-Hubert ;
 - renforcement du rôle moteur du centre-ville ;
 - amélioration de la cohésion et de la convivialité ;
 - valorisation des ressources environnementales et patrimoniales ;
- un nouvel enjeu crucial s'est entretemps imposé : la stimulation de la croissance démographique sur l'ensemble du territoire ;
- l'enjeu énergétique, devenu général, était absent ;

- un enjeu initial se pose en d'autres termes : le volume d'emploi local est en théorie largement suffisant pour la population active de Saint-Hubert ; c'est donc davantage la capacité de celle-ci à accéder à l'emploi qui est problématique ;
- les outils de gestion du territoire sont présentés comme un objectif en soi (objectif 6), distinct des autres objectifs, alors qu'ils sont un outil au service de ceux-ci, donc un objectif transversal ou sous-jacent.

Du point de vue de l'efficacité, le bilan de l'Opération en cours fait apparaître que :

- l'ensemble des programmes et projets de développement engagé par la Commune sert bien la plupart des objectifs initiaux, lesquels montrent ainsi leur bonne adéquation aux besoins du territoire ;
- plusieurs indicateurs choisis affichent une ambition excessive ou manquent de base précise de départ, rendant difficile toute tentative de mesure d'efficacité des actions ;
- les objectifs couvrent bien l'ensemble des publics concernés par le développement – habitants, touristes, chalands – mais de manière indistincte ;
- ils correspondent parfaitement aux besoins de la ville, mais envisagent peu spécifiquement les besoins et ressources des villages ;
- les objectifs sont en fait très généraux et peu spécifiques ; leur interprétation n'est pas toujours univoque ; en particulier le 6^e objectif est dans sa formulation trop imprécis pour permettre d'en cerner le mode de réalisation, partant d'en mesurer l'atteinte ;
- le défi détermine le rôle dévolu au PCDR et à la CLDR, mais ne fixe pas une ambition haute de développement pour le territoire, immédiatement compréhensible et mobilisatrice au-delà de la CLDR.

Par conséquent, sur base de ces constats partagés par le Collège et par la CLDR, il a été décidé de reformuler partiellement les objectifs et le défi, dans un souci de clarté, de précision, de concordance accrue avec l'état et les besoins de développement du territoire, et de décliner les objectifs généraux en différents objectifs spécifiques afin de définir une gamme de projets la plus adéquate possible.

3. Expression actualisée du nouveau défi et des objectifs

Défi	
<i>Continuer à créer les conditions qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert.</i>	
Objectifs	
1.	<i>Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier.</i>
2.	<i>Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes.</i>
3.	<i>Favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement.</i>
4.	<i>Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales.</i>
5.	<i>Stimuler le développement de l'activité économique, en particulier du tourisme, et la mise à l'emploi.</i>
Objectif transversal	
<i>Mettre en place une politique de gestion du territoire qui garantisse la cohérence entre volonté, moyens et résultats.</i>	

4. Explicitation du défi

Le territoire est confronté à une multitude de défis de diverses natures : la vitalité ou la revitalisation de tous les secteurs économiques, la reprise de la croissance démographique, la prévention de l'isolement, l'affirmation comme pôle à l'ombre de Libramont, le poids et le prix du patrimoine, etc.

Il s'est mis en marche pour les relever. Le risque est de se disperser, de s'épuiser, de s'impatisser aussi devant des résultats qui parfois tardent à émerger.

Pour être encouragé à poursuivre cet indispensable effort de longue durée, il a besoin qu'une « envie de Saint-Hubert » soit un moteur de développement, partagé le plus largement possible, autant par les habitants que par les visiteurs du territoire.

5. Explicitation des objectifs

Objectif 1

Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier.

Justification

Pour se développer, Saint-Hubert a besoin continuellement d'attirer à elle et de retenir de nouveaux publics, parce que son économie est entre autres choses fondée sur les secteurs du tourisme, du commerce et de l', et parce qu'elle est engluée dans une phase de décroissance démographique dommageable à tous égards.

Le territoire doit donc montrer son dynamisme, présenter un visage attrayant, proposer des équipements et des services correspondant aux goûts et attentes des publics visés. C'est à cette condition qu'il se rendra également désirable aux yeux des candidats commerçants, restaurateurs ou encore des entrepreneurs en tourisme.

La ville en particulier, qui concentre les 3/5^{es} de la population de la commune, constitue un véritable pôle urbain qui, pour être perçu comme tel, doit veiller à disposer de fonctions polarisantes bien affirmées (enseignement, culture, sport, santé, mobilité, emploi, commerce, administration). Cette affirmation est d'autant plus impérative que Saint-Hubert est dans l'orbite immédiate de Libramont-Chevigny, pôle majeur du centre-Ardenne.

Cet objectif vise autant les habitants, actuels et futurs, que les touristes, les chalands et les entrepreneurs.

Opérationnalisation

Cet objectif trouvera à s'accomplir au travers de divers projets matériels et actions immatérielles, inscrits dans différents cadres programmatiques et portés par une variété d'acteurs, visant à :

- développer la fonction culturelle ;
- renforcer la fonction sportive ;
- améliorer la fonction mobilité et, en particulier, faciliter la liaison ville-villages ;
- consolider la fonction touristique ;
- multiplier les aménagements publics de qualité.

Projets & actions retenus

Lot 0

- Mise en œuvre de projets de Rénovation urbaine ;
- Choix de Saint-Hubert comme « ville d'appui » (projet Massif forestier) ;
- Mirwart, un des plus beaux villages de Wallonie ;
- Organisation des Marchés du Parvis ;
- Création d'une crèche communale et d'une maison médicale ;
- Confection du Plan communal de mobilité ;
- Participation au GAL Nov'Ardenne (fiches Culture et Tourisme) ;
- Adhésion à la Maison de la Culture Famenne-Ardenne ;
- Candidature au plan « piscines ».

Lot 1

- Mirwart – aménagement du centre du Village (PM-1-002).
- Fête des associations (PI-1-003) ;
- Confection d'un 2^e Programme de Rénovation urbaine (PI-1-004).

Lot 2

- Réalisation d'une halle couverte (PM-2-005) ;
- Achèvement du réseau de voies lentes (en étoile) (PM-2-006).

Lot 3

- Étude de faisabilité d'un commerce-tremplin (PM-3-001) ;
- Saint-Hubert - Étude de faisabilité d'échoppes dans les caves du Palais abbatial (PM-3-002) ;
- Mirwart et Poix – Aménagement d'une aire multisports (PM-3-004).

Indicateurs de résultats

Indicateur	Cible	Source
➤ Aménagements publics nouveaux réalisés dans la commune de Saint-Hubert.	➤ 2 en 5 ans.	Commune.
➤ Nouveaux tronçons de mobilité douce aménagés.	➤ 2 en 5 ans.	Commune

Effets multiplicateurs

- Augmentation du chiffre d'affaires des opérateurs des secteurs commerce, tourisme, ;
- Installation de nouveaux opérateurs dans ces secteurs ;
- Reprise de la croissance démographique.

Objectif 2**Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes.**Justification

Saint-Hubert ne peut pas n'être qu'une terre de tourisme, plébiscitée pour la qualité de son patrimoine naturel et forestier, historique et architectural. Pour se développer, la commune a besoin de voir sa population grandir et ne pas vieillir prématurément. Or le nombre d'habitants est moins élevé en 2016 qu'en 1990. Le mouvement de décroissance s'est intensifié depuis 2008 et concerne toutes les entités sauf une. Les raisons de ce déclin sont mal connues et vraisemblablement multiples. Elles sont en tout cas propres à Saint-Hubert puisqu'aucune des communes voisines ne connaît pareille évolution.

La Commune a enclenché divers programmes et projets pour contrer ce mouvement : lotissements, ZACC, Rénovation urbaine, maison médicale, crèche, Maison des Jeunes, affiliation à la MCFA. Et une première embellie démographique se manifeste en ce début 2017.

Le territoire doit poursuivre et intensifier ses efforts en ce sens, pour conserver ses habitants et en gagner de nouveaux. Les actions à entreprendre doivent être transversales, bien ciblées et envisager divers termes de réalisation en fonction du degré d'importance et de complexité de chacune. Elles doivent toucher à l'aménagement du territoire, au logement, à l'action sociale, à l'attractivité générale du territoire (cf. Objectif 1).

Cet objectif vise les habitants actuels et les candidats habitants, en particulier les jeunes.

Opérationnalisation

Cet objectif trouvera à s'accomplir au travers de divers projets matériels et actions immatérielles, inscrits dans différents cadres programmatiques et portés par une variété d'acteurs, visant à :

- augmenter le potentiel d'accueil (public et privé) de nouveaux habitants ;
- accroître l'offre en logement, adaptée aux besoins et profils de la population ;
- impliquer la part jeune de la population dans la définition et la conduite des projets de développement.

Projets & actions retenus

Lot 0

- Création d'une ZACC à Saint-Hubert ;
- Création de lotissements (Vesqueville, Arville, Awenne) ;
- Reconnaissance de la Maison des Jeunes.

Lot 1

- Awenne - Création de logements tremplin (PM-1-003) ;
- Elaboration d'un Schéma de Développement communal (SDC) (PI-1-001).

Lot 2

- Création de logements intergénérationnels (PM-2-004).

Indicateurs de résultats

Indicateur	Cible	Source
➤ Nombre de nouveaux terrains constructibles équipés (privés ou publics).	➤ +50 en 5 ans.	Commune.
➤ Nombre de logements publics neufs ou rénovés.	➤ 10 en 5 ans.	Commune.
➤ Augmentation de la part jeune (0-20 ans) de la population.	➤ De 21,6% (2016) à 24% en 2021.	Be.STAT.
➤ Augmentation de la population totale.	➤ Aucune année en décroissance démographique sur 5 ans.	Be.STAT.

Effets multiplicateurs

- Accroissement de la vie dans la ville et les villages ;
- Pérennisation et renouvellement de la vie associative ;
- Stimulation d'une solidarité intergénérationnelle ;
- Amélioration des finances communales ;
- Augmentation de la fréquentation, voire création de services (et emplois) aux personnes ;
- Renforcement de la vitalité des secteurs du commerce et de la construction ;
- Rafranchissement de l'image et de la réputation de Saint-Hubert.

Objectif 3

Favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement.

Justification

Une part croissante de la population de Saint-Hubert est menacée par la précarité et l'isolement : les détenteurs de très petits revenus sont nombreux, le recours à l'aide sociale augmente fortement, l'indice de vieillissement est extrêmement élevé. La baisse du taux chômage est toute relative.

Afin d'enrayer cette spirale négative, le territoire doit réussir à inclure dans un mouvement de développement positif la plus grande part possible de sa population, dans une logique de mixité sociale.

Pour ce faire, il doit multiplier les lieux et les occasions, en ville et dans les villages, de réunir ses habitants, créer les dispositifs qui favorisent l'interconnaissance, le dialogue et la solidarité entre eux, adapter les services d'aide et d'insertion aux besoins et habitudes des publics-cibles.

Outre ces derniers, l'attractivité du territoire, sa réputation, et les finances communales seront bénéficiaires des progrès accomplis.

Cet objectif vise les habitants actuels, et plus particulièrement les jeunes et les seniors.

Opérationnalisation

Cet objectif trouvera à s'accomplir au travers de divers projets matériels et actions immatérielles, inscrits dans différents cadres programmatiques et portés par une variété d'acteurs, visant à :

- poursuivre la création d'infrastructures communautaires ;
- renforcer la vitalité de la vie associative ;
- stimuler les échanges intergénérationnels ;
- amplifier l'action des services d'insertion socio-professionnel.

Projets & actions retenus

Lot 0

- Reconnaissance de la Maison des Jeunes ;
- Création d'une Maison médicale ;
- Participation au GAL Nov'Ardenne (fiches social et culture).

Lot 1

- Hatrival - Maison de village (PM-1-001) ;
- Fête des associations (PI-1-003) ;
- Confection d'un 2^o Programme de Rénovation urbaine (PI-1-004).

Lot 2

- Création de logements intergénérationnels (PM-2-004) ;
- Saint-Hubert - Aménagement d'un espace intergénérationnel (PM-2-007) ;
- Arville – création d'une Maison de village (PM-2-001) ;
- Mirwart et Vesqueville : aménagement d'une Maison de village (PM-2-002) ;
- Poix : création, aménagement d'une Maison de village (PM-2-008).

Indicateurs de résultats

Indicateur	Cible	Source
➤ Création, rénovation, aménagement d'espaces et bâtiments communautaires.	➤ 3 en 5 ans.	Commune.
➤ Actions associatives favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.	➤ 5 en 5 ans.	Commune / CLDR / PCS.

Effets multiplicateurs

- Enrichissement de la vie associative ;
- Renforcement de la cohésion sociale et de la solidarité intergénérationnelle ;
- Meilleur équilibre social entre ville et villages ;
- Amélioration de l'image et de l'attractivité de Saint-Hubert ;
- Amélioration des finances de la Commune et du CPAS.

Objectif 4Objectif général**Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales.**Justification

Saint-Hubert est connue jusque loin et depuis longtemps pour la richesse de ses ressources naturelles et de son patrimoine. Forêt, Basilique, Palais abbatial, Fourneau Saint-Michel, parmi d'autres joyaux, fondent cette idée d'un « potentiel de développement local incomparable ». Ne porte-elle pas en outre le titre de « Capitale européenne de la chasse, de la nature et de la trompe de chasse » ?

Nature et patrimoine constituent bel et bien une formidable jambe de force du développement du territoire, que manœuvrent différents acteurs, publics (Maison du Tourisme et Syndicat d'Initiative, Aérodrome, Massif forestier) et privés (gestionnaires d'attractions, de camping et de gîtes).

Vu sa solidité, cette jambe de force peut aisément soutenir des efforts supplémentaires que le territoire doit engager avec confiance, en associant acteurs privés et publics, mais en veillant à élargir l'angle d'appui, de manière à soulever de nouvelles richesses (comme l'artisanat d'art et les traces du passé industriel), à créer de nouveaux rendez-vous et à engager un usage neuf de certaines ressources (comme la valorisation énergétique de la forêt).

Cet objectif vise prioritairement la clientèle et les entreprises touristiques du territoire, mais aussi les habitants de la commune, vu l'attachement qu'ils lui témoignent.

Opérationnalisation

Cet objectif trouvera à s'accomplir au travers de divers projets matériels et actions immatérielles, inscrits dans différents cadres programmatiques et portés par une variété d'acteurs, visant à :

- développer une production énergétique couvrant des besoins propres ;
- appuyer la mise en valeur du capital (de la capitale) nature ;
- mettre en valeur l'histoire industrielle locale.

Projets & actions retenus

Lot 0

- Saint-Hubert « ville d'appui » (*Grande forêt de Saint-Hubert*) ;
- Nouvelle Maison du Tourisme (bâtiment et configuration territoriale) ;
- Mirwart un des plus beaux villages de Wallonie ;
- Participation au GAL Nov'Ardenne (fiches tourisme et culture).

Lot 1

- Mirwart – Aménagement du Centre du village (PM-1-002) ;
- Organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire (PI-2-001).

Lot 2

- Saint-Hubert - création d'un réseau de chaleur (PM-2-003) ;
- Achèvement du réseau de voies lentes (PM-2-006).

Lot 3

- Saint-Hubert – étude de faisabilité d'échoppes dans les caves du Palais abbatial (PM-3-002) ;
- Mise en place de navettes entre hauts lieux touristiques du territoire (PM-3-003) ;
- Création d'un musée des métiers et industries traditionnels (PM-3-005).

Indicateurs de résultats

Indicateur	Cible	Source
➤ Nombre de bâtiments raccordés à un réseau de chaleur neuf.	➤ 3 en 2021.	Commune.
➤ Nombre de rendez-vous « Chasse / nature ».	➤ 3 en 5 ans.	Commune / Grande Forêt de Saint-Hubert.
➤ Nombre de sites patrimoniaux et historiques mis en valeur.	➤ 3 en 5 ans.	Commune.

Effets multiplicateurs

- Développement des secteurs et Tourisme ;
- Création de partenariats neufs ;
- Renforcement de la cohésion sociale ;
- Réduction de la dépendance aux énergies fossiles ;
- Protection de ressources patrimoniales négligées ;
- Amélioration de l'attractivité de Saint-Hubert ;
- Amélioration des finances de la Commune.

Objectif 5Objectif général

Stimuler le développement de l'activité économique, en particulier du tourisme, et la mise à l'emploi.

Justification

La présence locale d'activités économiques variées et de postes d'emploi est une condition d'attractivité et de développement d'une commune à vocation polarisante.

Précisément, Saint-Hubert dispose d'un nombre appréciable de postes salariés et de plusieurs secteurs économiques forts.

Le territoire doit maintenir et amplifier cet acquis pour être en mesure de conserver ses habitants jeunes et actifs et en attirer de nouveaux, pour provoquer un enrichissement de la population, général et partagé, mais aussi pour anticiper les conséquences d'un mouvement de réduction de services publics.

La Commune ne peut par elle-même créer ces entreprises et ces emplois neufs. Cependant, elle doit s'employer, par divers dispositifs, à créer les conditions favorables à leur émergence en focalisant son effort sur le secteur Tourisme, puisque c'est déjà un fer de lance du développement local, ainsi que sur les secteurs connexes de l' et du Commerce, mais aussi explorer les champs nouveaux de l'économie sociale et de l'économie circulaire.

Contribuer à créer de l'activité et de l'emploi, c'est une part du travail. L'autre part consiste à rapprocher demande et offre d'emploi localement, pour que le bénéfice du renforcement de l'activité économique profite en premier lieu au territoire et prolonge les efforts d'insertion socio-professionnelle entrepris par ailleurs.

Cet objectif vise prioritairement les entrepreneurs du territoire, les candidats-entrepreneurs et les habitants en processus d'insertion et en recherche d'emploi.

Objectifs spécifiques

Cet objectif trouvera à s'accomplir au travers de divers projets matériels et actions immatérielles, inscrits dans différents cadres programmatiques et portés par une variété d'acteurs, visant à :

- Créer de l'espace neuf pour entreprendre.
- Stimuler l'envie d'entreprendre.
- Appuyer le développement de l'ensemble des secteurs d'activité économique.
- Capter les opportunités offertes par l'économie sociale et l'économie circulaire.
- Appuyer en particulier le développement du secteur du Tourisme.

Projets & actions retenus

Lot 0

- Nouvelle Maison du Tourisme ;
- Participation au GAL Nov'Ardenne (fiches Tourisme et Économie) ;
- Participation au projet de massif forestier.

Lot 1

- Mirwart - Aménagement du centre du Village (PM-1-002) ;
- Saint-Hubert – ZAE – construction de halls relais (PM-1-004)

Lot 2

- Réalisation d'une halle couverte (PM-2-005) ;
- Organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire (PI-2-001).

Lot 3

- Etude de faisabilité d'un commerce-tremplin (PM-3-001) ;
- Saint-Hubert – étude de faisabilité d'échoppes dans les caves du Palais abbatial (PM-3-002).

Indicateurs de résultats

Indicateur	Cible	Source
➤ Surface économique nouvelle dans des bâtiments publics	➤ + 600 m² en 5 ans.	Commune / Idelux.
➤ Croissance de 5% du nombre de sociétés actives.	➤ De 140 au 31/12/2015 à 147 au 31/12/2020.	INASTI.
➤ Augmentation des nuitées touristiques.	➤ De 48.215 nuitées en 2015 à plus de 51.000 en 2022.	CGT.

Effets multiplicateurs

- Densification du tissu économique ;
- Augmentation des possibilités d'insertion socio-professionnelle ;
- Réduction du nombre de DEI et d'allocataires sociaux ;
- Amélioration de l'attractivité de Saint-Hubert ;
- Amélioration des finances de la Commune.

6. Explicitation de l'objectif transversal

Mettre en place une politique de gestion du territoire qui garantisse la cohérence entre volonté, moyens et résultats.

Justification

Plusieurs objectifs réclament, pour être atteints efficacement en tout ou en partie, d'être soutenus par une politique locale de gestion et d'aménagement du territoire pensée, concertée et outillée de manière appropriée.

Cette politique est partiellement engagée, au travers du Plan communal de Mobilité, de la ZACC à Saint-Hubert, de la Rénovation urbaine, du PCDR.

Il reste toutefois à disposer d'une connaissance précise de certaines ressources, à définir une vision d'ensemble de long terme, et à se mettre en capacité de la mettre en œuvre.

Projets & actions retenus

Lot 0

- Confection d'un Plan communal de mobilité ;
- Création d'une ZACC à Saint-Hubert ;
- Création de lotissements (Vesqueville, Arville, Awenne).

Lot 1

- Elaboration d'un Schéma de développement communal (SDC) (PI-1-001) ;
- Confection d'un 2^e Programme de Rénovation urbaine (PI-1-004).

Indicateur de résultats

Indicateur	Cible	Source
➤ Application de nouveaux outils de gestion du territoire.	➤ + 2 en 5 ans.	Commune.

Effets multiplicateurs

- Plus grande attractivité du centre de Saint-Hubert ;
- Meilleures disposition et accessibilité des fonctions polarisatrices ;
- Plus grande maîtrise des décisions urbanistiques et appréciation complète des incidences ;
- Plus grande efficience dans l'atteinte des objectifs de développement.

Cohérence des objectifs actualisés du PCDR par rapport aux politiques communales et intercommunales

1. Introduction

Le présent chapitre a pour but de préciser la concordance de la stratégie actualisée du Programme communal de développement rural avec les objectifs des principaux outils de développement mobilisés par la Commune, aux échelles locale et intercommunale.

Ces outils sont,

1. à l'échelle communale :

- la déclaration de politique générale communale (2012) ;
- la déclaration politique communale du logement (2013) ;
- l'opération de rénovation urbaine (1999) ;
- le Plan de cohésion sociale (2014-2019) ;
- le Plan communal de mobilité (version 12/2016) ;
- le Plan d'actions de l'Agence de Développement local (2017-2023).

2. à l'échelle intercommunale :

- la Stratégie de développement local du Groupe d'Action locale Nov'Ardenne (2016-2020) ;
- le massif forestier « La grande forêt de Saint-Hubert » (2011).

Cet exercice permet de souligner les lignes de force du développement local tracées par la Commune, de repérer les apports spécifiques du PCDR dans l'ensemble des dispositifs d'une part, des ressources utiles à l'accomplissement des projets du PCDR d'autre part.

2. Déclaration de politique générale communale⁵⁰

Législature communale 2012-2018

Objectifs de la déclaration de politique générale communale	Objectifs du PCDR concernés
1. Logement et Mobilité ❶ - Proposer à la population des conditions favorables à l'accèsion au logement ○ Mettre en place la C.C.A.T.M. et un schéma de structure ○ Débloquer une ou deux Z.A.C.C. au cours de cette législature ○ Adhérer à l'ancrage communal du logement pour donner les moyens financiers d'investir dans des logements de qualité pour les personnes à revenus faibles ou précaires - Mettre en place un plan de mobilité, connecter la commune à l'extérieur pour l'emploi.	❶ Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes. ❷ Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. ❸ Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales. ❹ Créer les conditions favorables au développement de l'activité économique, du tourisme et de l'emploi. ❺ Prévenir la pauvreté et les risques d'isolement
2. Economie, Tourisme et Culture ❷ ❸ ❹ - Veiller à préserver et à développer le réseau d'entreprises et de commerce existant. - Baser le renouveau économique sur les atouts de la commune en matière touristique et culturelle. ○ Réserver la place de l'Abbaye à l'utilisation piétonnière. Créer de nouveaux parkings proches du centre, et ce, afin de ne pas pénaliser le commerce local. ○ Faire du tourisme un axe majeur pour l'économie locale. ○ Aménager un nouveau bâtiment affecté à la Maison du tourisme et au Syndicat d'initiative.	
3. Santé et Sport ❷ ❺ - Mettre en place une maison médicale. - Réaliser un cadastre de la santé (réponse à toute situation de crise). - Soutenir les associations qui s'impliquent dans le domaine de la santé et du sport. - Mettre à disposition de tous des infrastructures permanentes à Saint-Hubert et dans les villages.	

⁵⁰ Les chiffres repris dans les cercles noirs de la colonne de gauche renvoient aux objectifs correspondants de la colonne de droite.

4. <u>Energie et Environnement</u> ③ - Veiller à disposer d'une politique globale et prospective en matière d'économie d'énergie (logements publics et privés, bâtiments publics, production d'électricité éolienne, photovoltaïque ou hydraulique...) - Faire profiter les concitoyens du cadre de vie exceptionnel de la région. Les prémunir contre toutes sources de pollution, qu'elles soient olfactives, paysagères ou sonores. - Maintenir l'importance de la forêt communale comme source de revenus. Lui préserver son rôle environnemental. - Rester vigilants quant aux impositions conséquentes du S.D.E.R. et de Natura 2000.	
5. <u>Social et Enseignement</u> ⑤ - Soutenir l'enseignement communal. Rénover et étendre les écoles. - Prendre en charge de la petite enfance par l'étude de toutes les possibilités permettant d'accueillir les enfants en bas âge qui ne sont pas encore scolarisés. - Répondre par le CPAS aux besoins d'aide des démunis mais aussi le positionner en tant qu'acteur dynamique en matière de politique sociale.	

Entre stratégie du PCDR et Déclaration de politique générale communale apparaît une convergence forte sur les préoccupations majeures. Plus précisément et très concrètement, le PCDR vient en appui direct de trois axes :

- « Logement et Mobilité » : il apporte les réponses des logements tremplin et intergénérationnel, étudie le potentiel constructible et prend en grande partie à son compte l'équipement en voies lentes ;
- « Economie et Tourisme » : il engage la réflexion sur l'exploitation de certains lieux, sites et ressources particulières, travaille à l'attractivité du territoire ;
- « Santé et Sport » : il se préoccupe de créer des infrastructures permanentes à Saint-Hubert et dans les villages, accessibles à tous.

Certains volets de la Déclaration de politique générale sortent du champ d'action du PCDR, tels l'enseignement, l'aide aux plus démunis.

3. Déclaration de politique communale du logement⁵¹

Législature communale 2012-2018

Objectifs de la déclaration de politique communale du logement	Objectifs du PCDR concernés
Trois objectifs : - Augmenter les chiffres de population. ❶ - Créer des logements accessibles aux personnes qui n'ont pas de moyens financiers importants ou qui rencontrent des problèmes spécifiques. ❶ ❸ - Rénover des bâtiments anciens du centre-ville en veillant à ce qu'ils ne s'ajoutent pas aux immeubles à appartements existants. ❶ ❷ Moyens : - Activation d'une ou plusieurs ZACC (terrains à bâtir pour nouvelles habitations). - Adhésion au plan d'ancrage au logement. - Amélioration des espaces publics via le PCDR et la Rénovation urbaine (pour mise en place de projets immobiliers publics ou privés). - Recrutement d'un Ecopasseur (lutte contre logements inoccupés).	❶ Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes. ❷ Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. ❸ Prévenir la pauvreté et les risques d'isolement

Stratégie du PCDR et Déclaration de politique communale du logement partagent un objectif fort : augmenter les chiffres de population.

Le PCDR est d'ailleurs clairement identifié comme un outil possible au service de la Politique communale du logement (« amélioration des espaces publics »).

Les apports du PCDR dépasseront ce seul niveau d'intervention. En effet, il participera aussi à la création de logements accessibles et à la mise en chantier d'un Schéma de Développement communal qui permettra d'engager une politique d'occupation du sol éclairée.

⁵¹ Les chiffres repris dans les cercles noirs de la colonne de gauche renvoient aux objectifs correspondants de la colonne de droite.

4. Rénovation urbaine⁵²

Approuvée par le Gouvernement wallon en 1999, l'Opération de rénovation urbaine a défini une série d'options d'aménagement pour le redéploiement du centre-ville. Le diagnostic actualisé présente l'état d'avancement de la réalisation du programme défini.

Objectifs de l'opération de Rénovation urbaine	Objectifs du PCDR concernés
1. Redynamiser la démographie. ❶ ❷	❶ Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier ❷ Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes ❸ Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales. ❹ Créer les conditions favorables au développement de l'activité économique, du tourisme et de l'emploi ❺ Prévenir la pauvreté et les risques d'isolement
2. Réorganiser la mobilité et le stationnement. ❶	
3. Améliorer la vie quotidienne des habitants et des utilisateurs de la ville. ❶	
4. Réorganiser spatialement et redynamiser l'activité économique. ❶ ❹	
5. Mettre sur pied une politique d'accueil et d'animation de la jeunesse. ❶ ❺	
6. Rénover le patrimoine privé et public, outil de promotion d'une image de marque. ❶	
7. Mettre sur pied une politique cohérente de promotion touristique en profitant des attractions alentours et en faisant de la ville le lieu de convergence de celles-ci. ❶ ❹	
8. Compléter l'offre de service à la population et aux utilisateurs de la ville. ❶	
9. Encourager le renouvellement de la politique événementielle. ❶ ❹	

Bien que concentrée sur le petit périmètre urbain du territoire, l'Opération de Rénovation urbaine partage deux objectifs principaux avec le PCDR :

- le renforcement de l'attractivité (donc de la capacité polarisatrice) de la ville ;
- la croissance démographique.

Chacun des deux programmes porte ces ambitions sur des portions différentes de la commune, selon des logiques différentes. Toutefois cette convergence entre les deux principaux programmes d'aménagement et d'équipement garantit une unité de vue dans les interventions matérielles programmées en différents endroits du territoire.

⁵² Les chiffres repris dans les cercles noirs de la colonne de gauche renvoient aux objectifs correspondants de la colonne de droite.

5. Plan de Cohésion sociale⁵³

Plan d'action 2014-2019

<u>Territoire</u> Commune de Saint-Hubert. <u>But ultime</u> <i>Donner de Saint-Hubert une image dynamique et positive.</i> <u>Objectifs</u> – développement social des quartiers ; – lutte contre toute forme de précarité, pauvreté, insécurité. <u>Axes</u> – Insertion socio-professionnelle ; ❶ – Accès à un logement décent ; – Accès à la santé et traitement des assuétudes ; – Accès à la mobilité ; – Retissage des liens sociaux, intergénérationnels, interculturels ; ❷ – Soutien à la parentalité et soutien scolaire.	❶ Stimuler le développement de l'activité économique, en particulier le tourisme, et la mise à l'emploi. ❷ Favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement.
--	--

Entre PCS et PCDR, la convergence est forte sur deux objectifs :

- la prévention de la pauvreté et des risques d'isolement ;
- la stimulation de l'activité économique et la mise à l'emploi.

Les autres axes de travail du PCS concernent des publics et des problématiques très spécifiques, qui sortent du champ d'action généraliste du PCDR.

⁵³ Les chiffres repris dans les cercles noirs de la colonne de gauche renvoient aux objectifs correspondants de la colonne de droite.

Le PCDR viendra en appui au PCS en participant concrètement à l'équipement de la commune en lieux communautaires. Dans l'autre sens, le PCS prendra à son compte, mieux que le PCDR, la charge de la mise à l'emploi par le biais de l'insertion socio-professionnelle. Les deux programmes se retrouveront également associés dans le projet de fédération des associations du territoire.

Enfin, on constatera que le « but ultime » du PCS et le « défi » du PCDR font écho l'un à l'autre.

6. Plan communal de mobilité

La démarche d'élaboration du PCM a pris cours en 2017. Les objectifs poursuivis ont été présentés en Comité d'accompagnement le 04/10/2016 (phase 2 de l'étude).

Objectifs du PCM (version provisoire 10/2016)	Objectifs du PCDR concernés
- Transport en commun - o Renforcement ponctuel du réseau → surtout en direction de Libramont - o Faciliter les déplacements bus dans le centre de Saint-Hubert - o Intermodalité avec gare SNCB : potentialités ? - o Amélioration de la lisibilité (clarification du réseau) - o Amélioration localisation/aménagement des arrêts (écoles) - Transports routiers - o Hiérarchisation du réseau routier et validation des régimes de vitesse (zones 30 à envisager) - o Schémas de circulation (Sens unique, boucle de circulation...) - o Sécurisation de carrefours et points noirs - o Définition d'itinéraires Poids Lourds et limitation de tonnage - Déplacements cyclables - o Réseau vélo > objectifs touristiques essentiellement → Renforcer les réflexions en cours dans le cadre du PCDR - o Mise en avant des potentialités VAE - Espace public et mobilité piétonne - o Cheminements qualitatifs autour des pôles (écoles, administrations, commerces...) - o Rabattement vers les arrêts TC principaux - o Accessibilité pour tous - Centre-ville : Accompagnement de la rénovation urbaine - o Gestion stationnement - o Schéma de circulation à valider - o Valorisation des axes latéraux - o Valorisation des modes doux - o Sécurisation de certains carrefours	Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier

La « mobilité douce », fortement prise en compte dans le PCM comme dans le PCDR, est le principal objectif commun aux deux programmes.

Comme le Programme communal de Mobilité est *a priori* un plan sans moyen, le PCDR lui servira donc de « bras armé » en la matière.

7. Agence de Développement Local (ADL)⁵⁴

Plan d'actions 2017-2023

Fondée en 2014, active sur la seule commune de Saint-Hubert, l'ADL jouissait d'un agrément venant à expiration en février 2017. En février 2016, la Commune a décidé d'introduire un dossier de demande de renouvellement de l'agrément de son ADL, pour la période 2017-2023.

Objectifs du Plan d'actions de l'ADL	Objectifs du PCDR concernés
Attractivité du territoire ❶ <u>Court terme</u> – tirer parti des changements apportés au centre urbain ; – promouvoir les possibilités d'implantation économiques ; – stimuler la cohérence et le travail en pôle. <u>Moyen terme</u> – capitaliser sur la notoriété de la ville et faire rayonner ses atouts ; – faire état des possibilités d'implantation économique sur la commune ; – intégrer les besoins du secteur économique aux projets de transformation du territoire. <u>Long terme</u> – moderniser la gestion des pôles d'attraction touristique et augmenter l'offre ; – faciliter l'accès et la diversité des moyens de transport ; – accueillir de nouveaux organismes d'ampleur.	❶ Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier. ❷ Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales. ❸ Stimuler le développement de l'activité économique, en particulier le tourisme, et la mise à l'emploi.

⁵⁴ Les chiffres repris dans les cercles noirs de la colonne de gauche renvoient aux objectifs correspondants de la colonne de droite.

Accompagnement et stimulation des acteurs économiques ⑤ <u>Court terme</u> – faire reconnaître l’ADL comme interlocuteur privilégié des entreprises et porteurs de projets ; – promouvoir l’emploi et les synergies entre employeurs, employés et organismes connexes ; – valoriser et pérenniser les activités économiques locales existantes dans une logique de proximité ; – soutenir et favoriser le développement de nouveaux projets économiques. <u>Moyen terme</u> – internaliser de manière proactive la consommation ; – encourager les synergies entre acteurs économiques. <u>Long terme</u> – Faire de St-Hubert une terre d’accueil pour des structures économiques variées.	
Utilisation des ressources locales dans l’économie ② <u>Court terme</u> – promouvoir les créations issues de savoir-faire et productions liées à la terre ; – activer une dynamique de consommation locale. <u>Moyen terme</u> – encourager les initiatives mettant en valeur le territoire et ses productions. <u>Long terme</u> – faire connaître et adhérer des acteurs intéressés aux principes d’écologie et de préservation de la nature ; – soutenir le développement du territoire en adéquation avec ses caractéristiques.	

On observe une convergence très forte entre les trois objectifs généraux de l’ADL et trois des objectifs du PCDR, y compris dans le choix des mots. Les deux programmes partagent la même ambition générale de redorer le blason du territoire.

L’ADL est naturellement focalisée sur le public des acteurs économiques, existants, émergents ou à faire venir, quand le PCDR envisage une gamme plus large de publics.

Le PCDR et l’ADL seront associés directement à la réalisation de plusieurs projets, dont certains se retrouvent dans les deux programmes, tel le futur double hall relais sur la Zone d’activités économiques de la commune.

L'ADL aidera le PCDR à mettre en œuvre plusieurs de ses projets du lot 2 en en déterminant les conditions de faisabilité (échoppes dans les caves du palais abbatial, halle couverte). Si ces projets se concrétisent, l'ADL sera ainsi outillée pour déployer de nouvelles actions de développement de l'activité économique.

C'est l'ADL aussi qui pourra le mieux porter l'objectif du PCDR de stimulation de l'activité économique et de mise à l'emploi, au travers de diverses actions figurant dans son plan d'actions : espace de promotion de l'emploi, plateforme des acteurs de l'emploi, événement 1^{er} emploi, salon de l'emploi, etc.

Par ailleurs, l'ADL a comme projet, à court terme, de « développer une fête des associations de manière récurrente », ce qui est précisément une des actions phares du PCDR.

La proximité entre les deux programmes sur le volet économique naît en grande partie de constats diagnostiques identiques, mais aussi de la représentation permanente de l'ADL au sein de la CLDR. Cette représentation est à maintenir pour garantir la cohérence dans la mise en œuvre des projets et actions de l'un et de l'autre programmes.

8. Groupe d'action locale Nov'Ardenne⁵⁵

Stratégie de Développement local 2016-2020

Objectifs de la Stratégie de Développement local du GAL Nov'Ardenne	Objectifs du PCDR concernés
<u>Territoire</u> Communes de Libin, Libramont, Saint-Hubert et Tellin. <u>Thème fédérateur</u> <i>Des énergies en faisceau pour la constitution d'un bassin de vie et de développement équilibré en Ardenne selon les principes de l'économie circulaire.</i> <u>Champs d'action</u> – Économie démultipliée ; – Patrimoines et talents révélés ; – Vivre ensemble ; – Citoyenneté activée ; – Intercommunalité inventive. <u>Objectifs généraux</u> – faire naître une identité et une cohésion territoriales à la fois économique, sociale, culturelle, citoyenne ; – conduire à un développement mieux équilibré du territoire, entre parties du territoire, entre circuit long et circuit court, entre croissance de l'activité économique et usage raisonné des ressources, au bénéfice de tous. <u>Objectifs spécifiques</u> – mieux connaître et <u>mieux valoriser les ressources du territoire</u> ❶ – naturelles, économiques, touristiques, énergétiques, patrimoniales, culturelles –, au bénéfice de celui-ci, en réservant un traitement spécifique à chacune : protéger, gérer, mettre en valeur, relier, rendre accessible, amplifier ; – ouvrir un nouveau champ de <u>développement économique équilibré</u> ❷ en diffusant et en mettant en pratique les principes de l'économie circulaire dans différents secteurs ; – améliorer l'intégration sociale et culturelle de toutes les catégories d'habitants et <u>réduire les risques et problèmes d'isolement</u> ❸ sur l'ensemble du territoire ;	❶ Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales. ❷ Stimuler le développement de l'activité économique, en particulier le tourisme, et la mise à l'emploi. ❸ Favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement.

⁵⁵ Les chiffres repris dans les cercles noirs de la colonne de gauche renvoient aux objectifs correspondants de la colonne de droite.

- impliquer davantage les citoyens, dans leur diversité, dans les processus et actions de développement de leur territoire, afin qu'ils les fassent vivre, évoluer, grandir et soient eux-mêmes acteurs de changement ;
- renforcer, faire grandir progressivement des structures, des services, des associations, des porteurs de projet en élargissant leur champ et leurs moyens d'action ;
- faciliter l'accès et la diversité des moyens de transport.

Fiches-projets

- appui technique (*Nov'Appui technique*) ;
- économie (*Nov'Economie*) ;
- tourisme (*Nov'Ardenne touristique*) ;
- agriculture (*Nov'Agriculture*) ;
- eau (*Nov'Eau future*) ;
- énergie (*Nov'Energies*) ;
- social (*Plusieurs mondes sur un seul territoire*) ;
- culture (*Culture en vue !*).

Malgré que leur échelle et leurs moyens d'action sont différents, SDL du GAL et PCDR partagent trois objectifs :

- la prévention de la pauvreté et des risques d'isolement ;
- la valorisation des ressources de diverses natures ;
- la stimulation de l'activité économique.

C'est davantage le GAL qui soutiendra et outillera l'action du PCDR que l'inverse. *Nov'Ardenne* apportera des références, des comparaisons, une ouverture, des moyens d'action, un réseau d'acteurs dont ne dispose pas la CLDR.

A l'inverse la CLDR nourrira le GAL de sa participation, puisqu'il est convenu dans la SDL de réunir à intervalle régulier les Commissions consultatives du territoire, et lui apportera localement une assise citoyenne.

9. Massif forestier « La grande forêt de Saint-Hubert »

Etude stratégique du Massif forestier – 2011

Massif forestier - structuration	Objectifs du PCDR concernés
- Un territoire : 10 communes partenaires, dont Saint-Hubert. - Un nom : la Grande forêt de Saint-Hubert. - Un concept : L'histoire, les légendes et la grande faune. - Un zonage : zone « centre d'accueil », zone d'équipement, zone signalée, zone contrôlée. - 3 villes d'appui : Nassogne, Redu et Saint-Hubert (position centrale, titre de capitale) → centres avec commerces, parkings, hébergements et restaurants → Image forêt et notoriété touristique → premier accueil du visiteur du massif. - Plusieurs portes d'accès (lieux d'accueil en milieu forestier ou points stratégiques proposant des activités touristiques « nature ») dont l'aérodrome de Saint-Hubert, le domaine provincial de Mirwart, le parc à gibier de Saint-Hubert. - Un plan signalétique global. - Des produits touristiques et packagings à mettre en place, des équipements à développer, des hébergements partenaires, des services, des événements.	– Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier – Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales

Objectifs du projet de Massif forestier et du PCDR entrent en résonance sur le nécessaire renforcement de l'attractivité et de la capacité polarisatrice de Saint-Hubert, appelée à jouer le rôle de ville d'appui principale du Massif.

Le Massif a toutefois de ce défi une approche exclusivement touristique, avec un débordement économique sur le secteur , quand le PCDR l'envisage d'une manière plus globale, à la fois touristique, économique et démographique.

10. Conclusions

La Commune de Saint-Hubert active de nombreux programmes de développement local autres que le PCDR. La plupart de ces engagements sont récents, en cours ou seront très prochainement actualisés. Tous n'apportent pas de moyens de réalisation et ceux qui le font n'amènent pas des moyens de même nature (équipement versus animation).

Tous en tout cas partagent une même ambition : restaurer, renforcer l'attractivité de la commune. Mais chacun la décline en propositions particulières, spécifiques à son public, son champ et ses moyens d'action.

Dans cet ensemble de dispositifs divers, le PCDR n'est aucunement une « pièce rapportée ». Il participe directement et concrètement de cette ambition générale. Par son large spectre, il entretient des relations directes avec tous les programmes mobilisés, sans se superposer ou s'inféoder à aucun. Ses cinq objectifs généraux sont largement partagés. Seul son objectif transversal lui est propre. Le PCDR est ainsi premier porteur du souci d'une politique globale d'aménagement du territoire.

La cohérence sur les objectifs est avérée avec la Déclaration de politique générale, la Politique du logement, la Plan de Cohésion sociale, l'Opération de rénovation urbaine, l'Agence de Développement local, mais aussi, à une échelle intercommunale, avec le Massif forestier et le GAL Nov'Ardenne.

En pratique, c'est dans certains cas le PCDR qui, par ses projets d'équipement, outillera les autres programmes en apportant les moyens (espaces communautaires, voies lentes) qui leur permettront d'atteindre une part de leurs objectifs. Dans d'autres cas, le PCDR s'appuiera sur les moyens, principalement humains, d'autres programmes pour réaliser ses actions (fête des associations, mise à l'emploi, études de faisabilité préalables à certains projets).

Cette forte convergence avec les autres programmes n'est pas l'effet du hasard. Tout au long des cinq années de mise en œuvre de la 1^{re} phase du PCDR, la CLDR s'est tenue informée de l'existence et de l'évolution des autres programmes. Elle a reçu les représentants du Massif forestier, questionné les responsables de l'Opération de Rénovation urbaine, interrogé la Commune sur sa politique du logement, accueilli en son sein le responsable du Plan de Cohésion sociale, et les animatrices de l'ADL. Elle a aussi participé aux travaux de préparation du projet Nov'Ardenne.

Il reste à assurer cette convergence, dans la durée et dans la pratique, entre tous ces programmes et entre les projets qui en naissent et en naîtront. L'articulation pourra se faire au sein de différentes instances (CCATM, CLDR), en plus de s'opérer nécessairement au Collège et au Conseil communaux.

Mais une action emblématique du PCDR, conduite une 1^{re} fois en 2015, revêt ici toute son importance : l'organisation d'une réunion annuelle de présentation des programmes de développement engagés par la Commune.

En effet cette réunion, à laquelle seront conviés les habitants, donnera de la publicité simultanément à tous les programmes et projets et pourra conduire à un renforcement des échanges et collaborations entre eux.

Bref, le PCDR est un pilier important dans le dispositif de développement de Saint-Hubert. Mais en plus il est le seul à créer la réunion publique de tous.